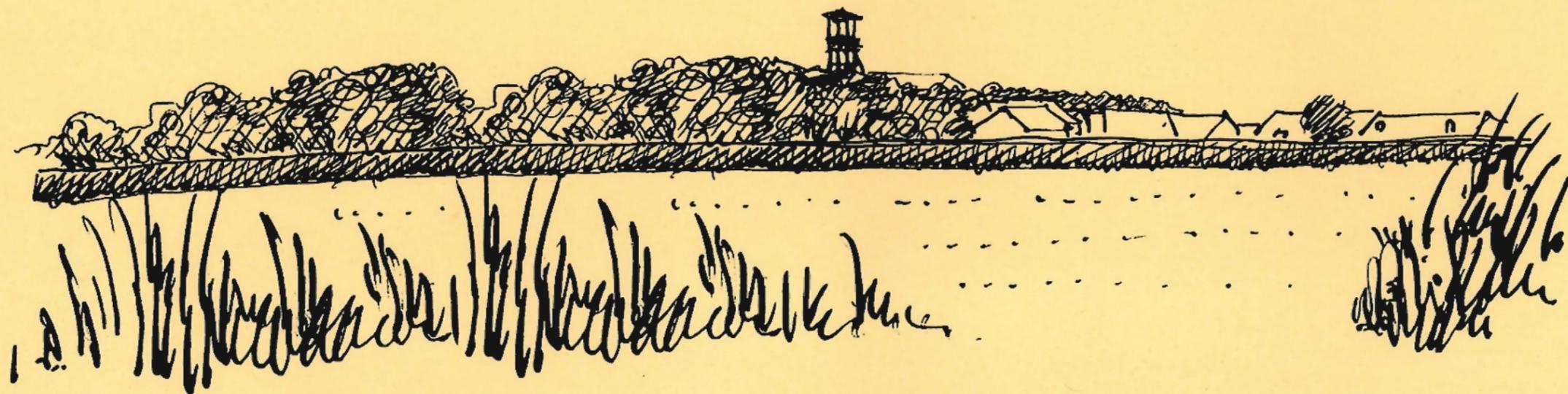


COMMUNE D'ANHIERS

Conseil Général du Nord – C.A.U.E.

Etude pour l'amélioration du cadre de vie

- I – ANALYSE
- II – DEFINITION DES OBJECTIFS
- III – PROPOSITIONS
- IV – SENSIBILISATION



SEPTEMBRE 1995

Aline le Coeur, Architecte – Paysagiste
Frédéric Leconte, Architecte D.P.L.G.

I ANALYSE DU SITE:

- I - 1. Territoire de la commune
- I - 2. Histoire de la commune
- I - 3. Paysage naturel
 - Relief et cours d'eau
 - Les points d'appel dans le paysage
 - Caractère rural du village
 - Végétation
- I - 4. Architecture et habitat traditionnel
 - L'habitat traditionnel
 - Habitat ouvrier - Patrimoine industriel
 - L'époque actuelle
- I - 5. Développement urbain
- I - 6. La spécificité des activités humaines
- I - 7. Les circulations
- I - 8. Les réseaux aériens

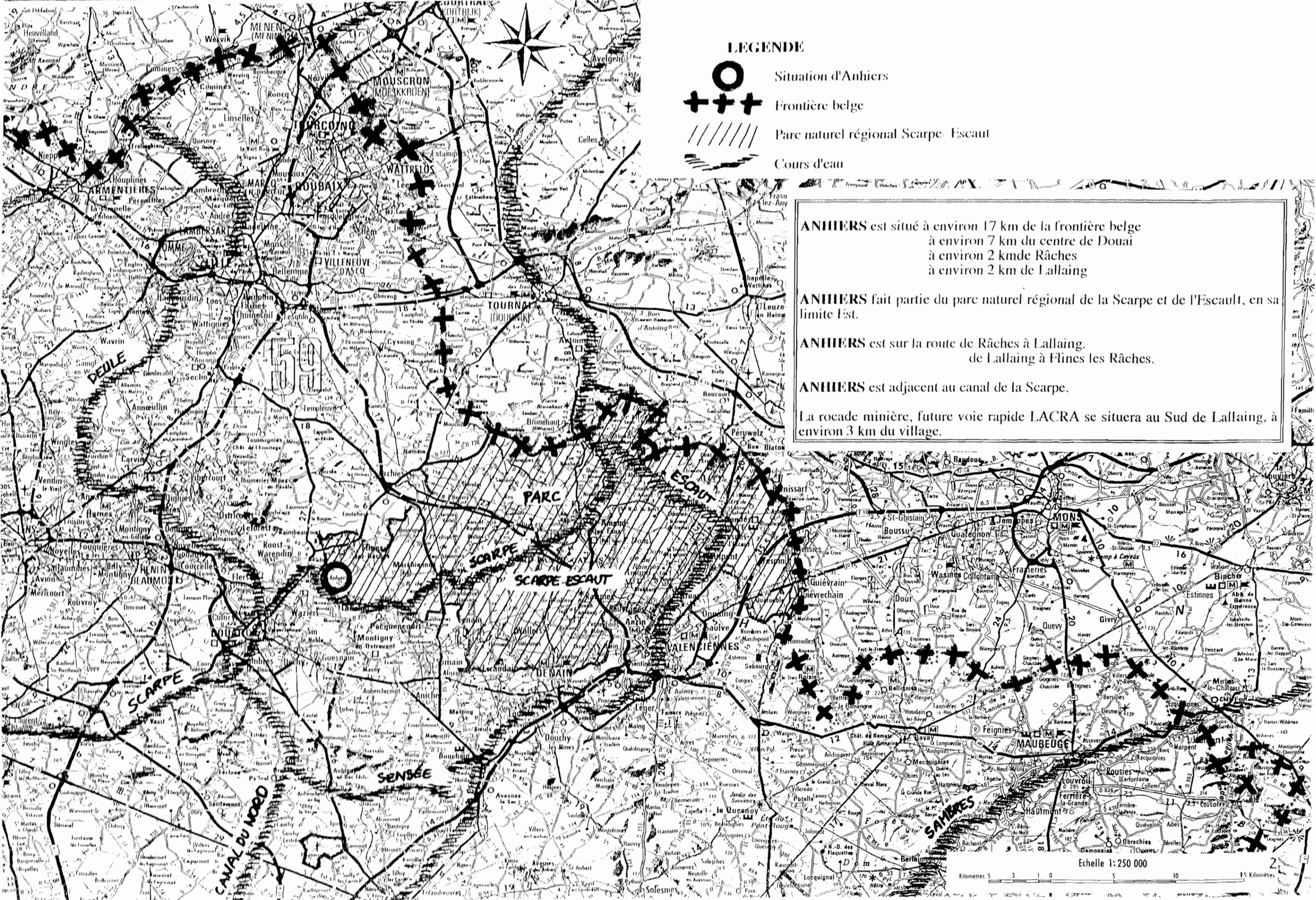
II DEFINITION DES OBJECTIFS

III PROPOSITIONS

- III - 1. Le C.D. 8
 - Diagnostic de l'état actuel
 - Détermination de séquences
 - Séquence Nord
 - Séquence du centre
 - Séquence Sud
 - Le Petit Anhiers
 - Mobilier urbain
 - Proposition pour un abri bus
- III - 2. Redécouverte des petits chemins
- III - 3. Les cours d'eau
- III - 4. Suggestions pour la pérennité du patrimoine industriel

IV SENSIBILISATION

- IV - 1. Nettoyage des espaces publics
- IV - 2. Palette coloristique de l'architecture
- IV - 3. Palette végétale



LEGENDE

- Situation d'Anihiers
- Frontière belge
- Parc naturel régional Scarpe- Escaut
- Cours d'eau

ANHIERS est situé à environ 17 km de la frontière belge
à environ 7 km du centre de Douai
à environ 2 km de Râches
à environ 2 km de Lallaing

ANHIERS fait partie du parc naturel régional de la Scarpe et de l'Escaut, en sa limite Est.

ANHIERS est sur la route de Râches à Lallaing.
de Lallaing à Flines les Râches.

ANHIERS est adjacent au canal de la Scarpe.

La rocade minière, future voie rapide LACRA se situera au Sud de Lallaing, à environ 3 km du village.

Echelle 1: 250 000
Kilomètres 5 3 1 0 5 10 15 Kilomètres

↓ TERRAIN DE FOOT BALL ↓ POTEAUX EDF - HABITAT DITUS ↓ LE CHEVALET ↓ PEUPIERS



depuis l'Est



— silhouette carrière vers le Murus des six villes —

Avant l'aire du charbon :

Anhiers était jusqu'à la révolution un hameau rattaché à Râches. L'abbaye de Flines, à quelques kilomètres au Nord, possédait la plupart de ses terres. A l'ouest, la Scarpe non canalisée serpentait avec ses méandres.

A l'est, le marais des six villes représentait une limite difficilement franchissable. Aussi, le départ de l'urbanisation d'Anhiers se situe près du Pont de Lallaing actuel, au Petit Anhiers, à l'endroit où l'on pouvait traverser la Scarpe.

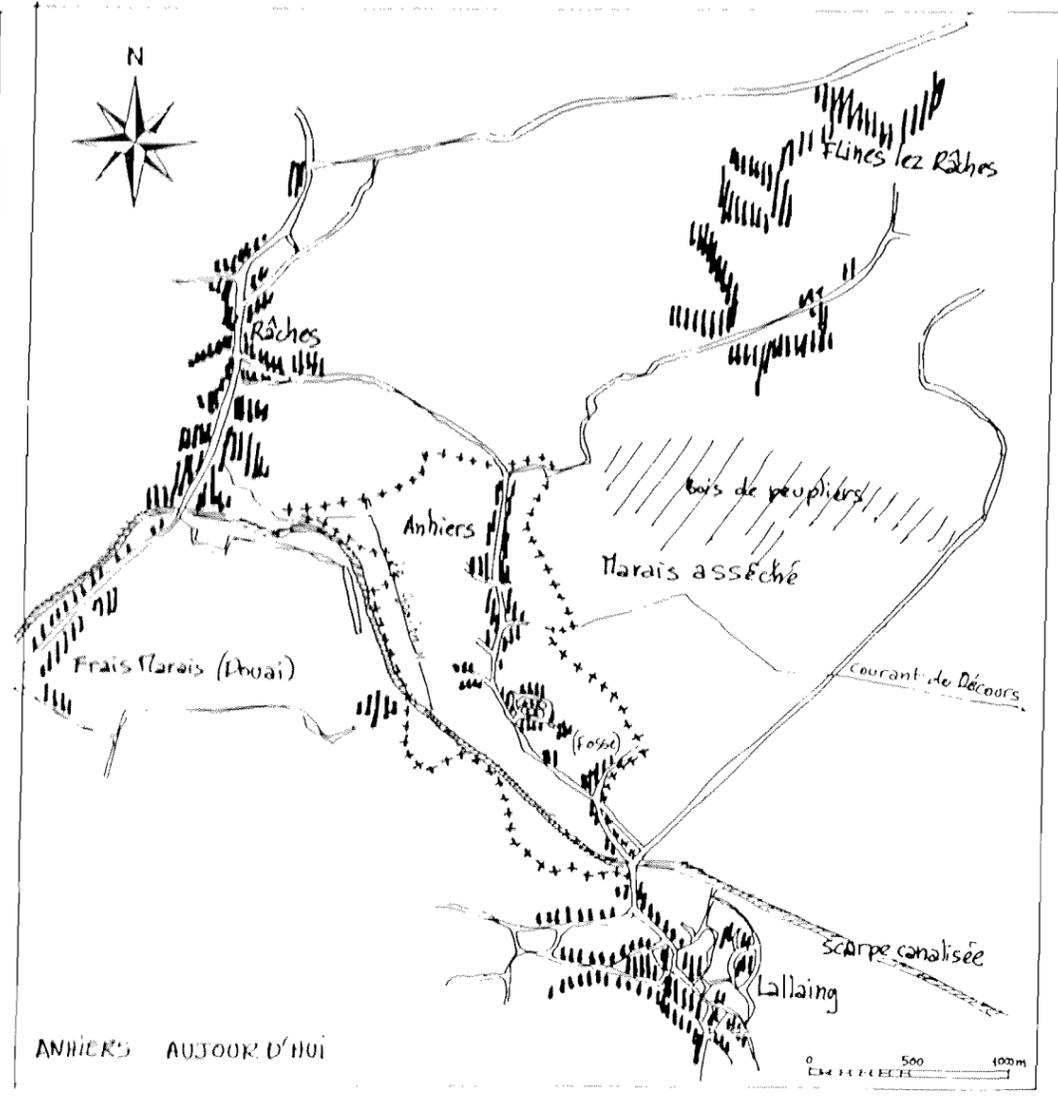
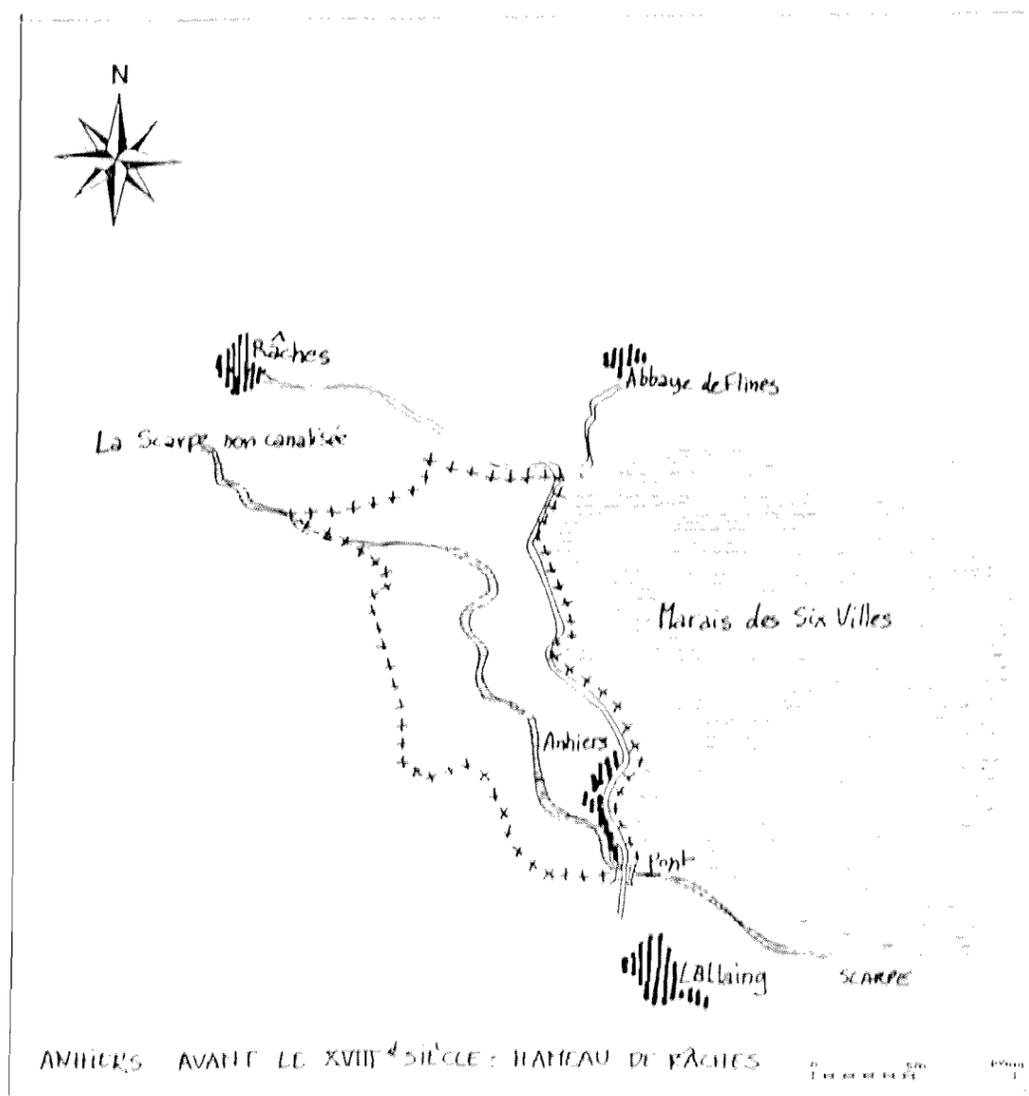
Le marais des six villes bordait les six villes de Râches, Anhiers, Roost-Warendin, Flines, Lallaing et Bouvignies. La route de Flines à Lallaing passait par Anhiers en bordant le marais, à l'endroit de la limite communale actuelle.

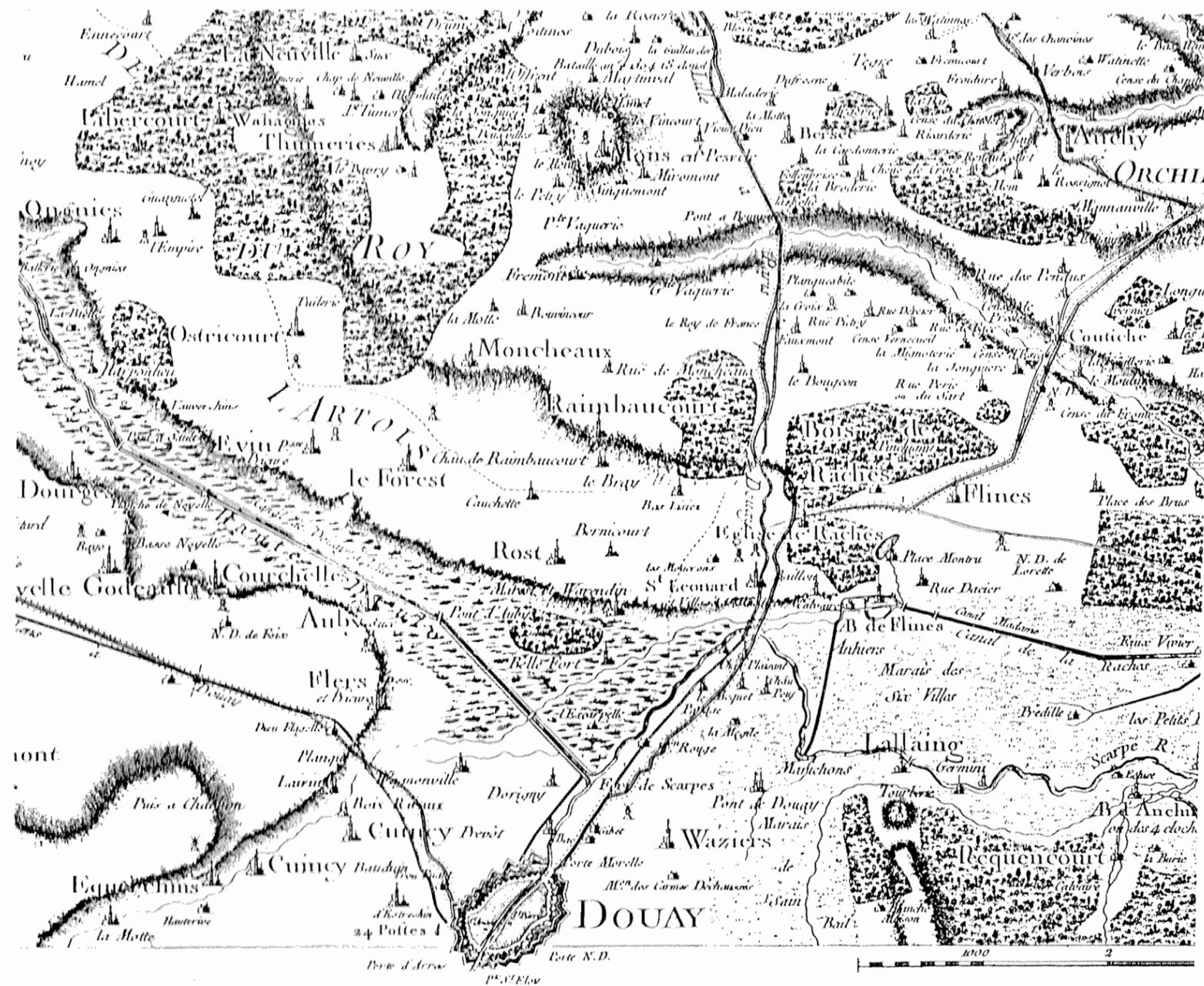
La Scarpe fut canalisée au cours du XVIIIème siècle.

Après la révolution, la bourgeoisie de robe acheta petit à petit des terres à Anhiers.

Au début du XIXème siècle, Anhiers a 200 habitants qui habitaient dans onze maisons de brique, une en pierre, quarante et une en terre, couvertes en chaume.

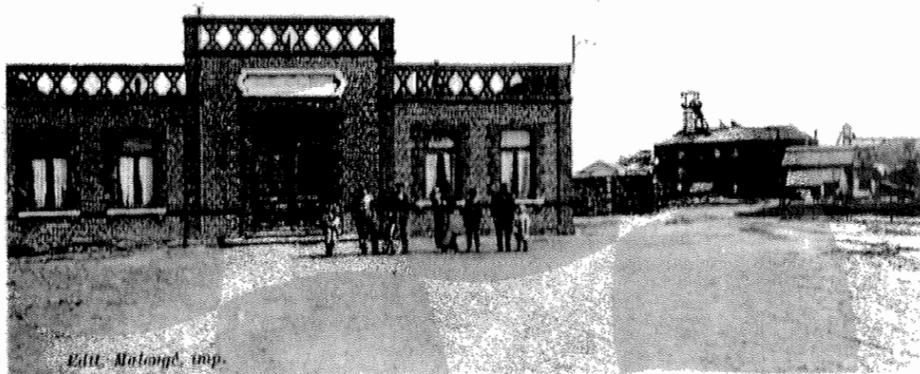
C'est au XIXème siècle que la route actuelle est tracée. C'est à cette époque que le statut d'Anhiers passe de hameau à commune à part entière.





Le hameau d'Anhiers apparaît sur la carte de Cassini (1683-1744)
 Dépendante de l'Abbaye de Flines asséchée par le canal de la Râches, elle se situe dans la zone humide du marais des six villes, non loin de la Scarpe pas encore canalisée. L'importance de la ville fortifiée de Douai y est parlante.

Anhiers. — Bureaux des Mines de Filles-les-Raches



Fosse n°2:

Le puits fut creusé en 1898, diamètre 4,20 profondeur 307 mètres. Arrêt de l'exploitation en 1922 et rachat de la concession par les mines d'Aniche.

Sert d'aérage à la fosse Bernard (à Frais Marais)
Superficie de la concession : 2850 hectares :
(de Vred à Thumeries).

propriétés de la compagnie 31 ha 45

- Tonnage disponible en 1905 : 4,5 millions de tonne
en 1905 600 ouvriers au fond, 170 au jour.

Le chevalet existant encore aujourd'hui est en béton, il remplaça le 1er en fer après la guerre 1914-18.

L'église St Jean Baptiste.

21.9.1902 pose de la première pierre.

10.01.1904 inauguration.

Fermeture pour cause de vétusté vers 1975, démolition fin des années 70.

début années 80, construction de la chapelle solaire sur le même emplacement.

Anhiers. — L'Eglise



Anhiers. — La Mairie



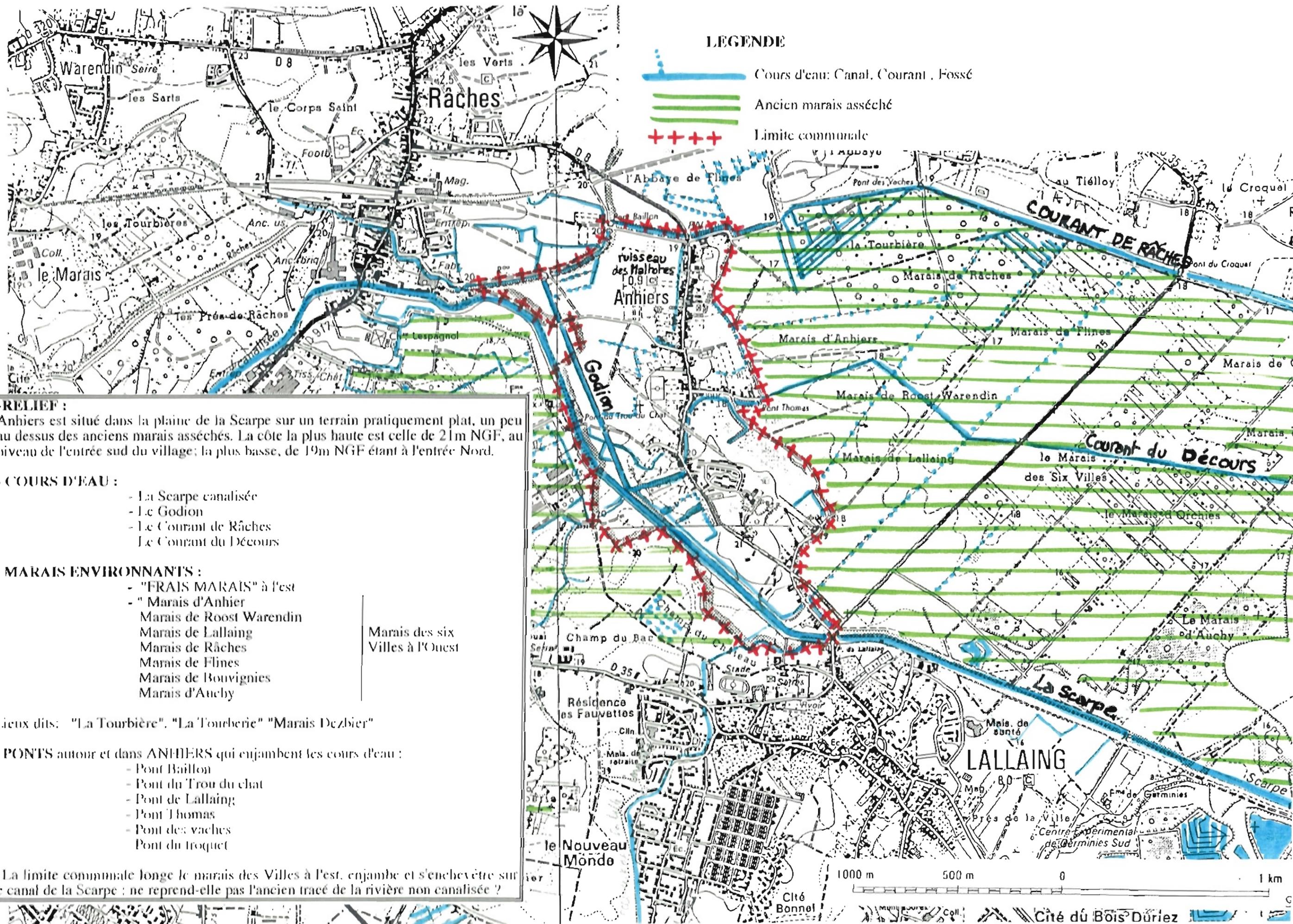
La mairie construite en même temps qu'une école de deux classes par l'architecte Neveux fut inaugurée le 18-10-1885, le maire étant M. COULMONT. L'étage servait de fonction aux couples d'instituteurs.

L'école est devenue salle des fêtes dans les années 50 suite à la construction d'un nouveau groupe scolaire, il fut question de la surélever en 1938

(Photos de M. Jean Legrand : 26 janvier 1986. Première exposition philatélique et cartophile à Anhiers)



L'ancien puit fait partie du village



LEGENDE

-  Cours d'eau: Canal, Courant, Fossé
-  Ancien marais asséché
-  Limite communale

-RELIEF :
 Anhiers est situé dans la plaine de la Scarpe sur un terrain pratiquement plat, un peu au dessus des anciens marais asséchés. La côte la plus haute est celle de 21m NGF, au niveau de l'entrée sud du village; la plus basse, de 19m NGF étant à l'entrée Nord.

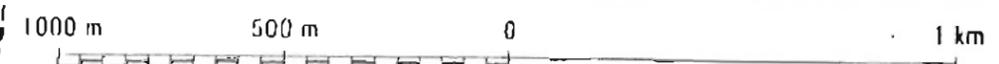
- COURS D'EAU :**
- La Scarpe canalisée
 - Le Godion
 - Le Courant de Râches
 - Le Courant du Décours

- MARAIS ENVIRONNANTS :**
- "FRAIS MARAIS" à l'est
 - "Marais d'Anhier"
 - Marais de Roost Warendin
 - Marais de Lallaing
 - Marais de Râches
 - Marais de Flines
 - Marais de Bouvignies
 - Marais d'Auchy

Lieux dits: "La Tourbière", "La Touberie", "Marais Dezbier"

- PONTS autour et dans ANHIERS qui enjambent les cours d'eau :**
- Pont Baillon
 - Pont du Trou du chat
 - Pont de Lallaing
 - Pont Thomas
 - Pont des vaches
 - Pont du troquet

La limite communale longe le marais des Villes à l'est, enjambe et s'enchevêtre sur le canal de la Scarpe : ne reprend-elle pas l'ancien tracé de la rivière non canalisée ?





- au pied obscur de la balustrade du pont du Gochien



- et les vieux saules étendus — au fond le pont de Sullain



La Scarpe, son chemin de halage côté Est



ses berges, l'eau mouvante



Devant la Scarpe, une pente de roche brisée.



En rive d'en face: Casernes une grande halle à Vieux-Morris. À côté de la ferme Pequaux.



- Le Godion : fosse sale -



Ballustrade faite d'une glissière de sécurité à l'entrée Nord...

Actuellement, la présence de l'eau à Anhiers est peu visible et peu appréciée par ses habitants. Elle représente une image d'égout à ciel ouvert plutôt qu'un véritable réseau, atout à mettre en valeur, comme celui que l'on voit, par exemple en Hollande.

La Scarpe de moins en moins polluée est pourtant devenue un lieu de pêche et de loisir et de détente. Les voies navigables ont établi un projet de revalorisation des berges de part et d'autre, qui permettrait d'avoir, côté Anhiers une large rive aménagée pour la promenade. Ces aménagements d'abord réalisés à Douai se feront à moyen ou long terme.

Le devenir de l'ancienne usine Grande Paroisse induira une dynamique de traitement. On ne peut qu'espérer que la passerelle située au bout du chemin des Poux Volants, démolie il y a environ 12 ans, permettra de nouveau la liaison entre les deux rives.

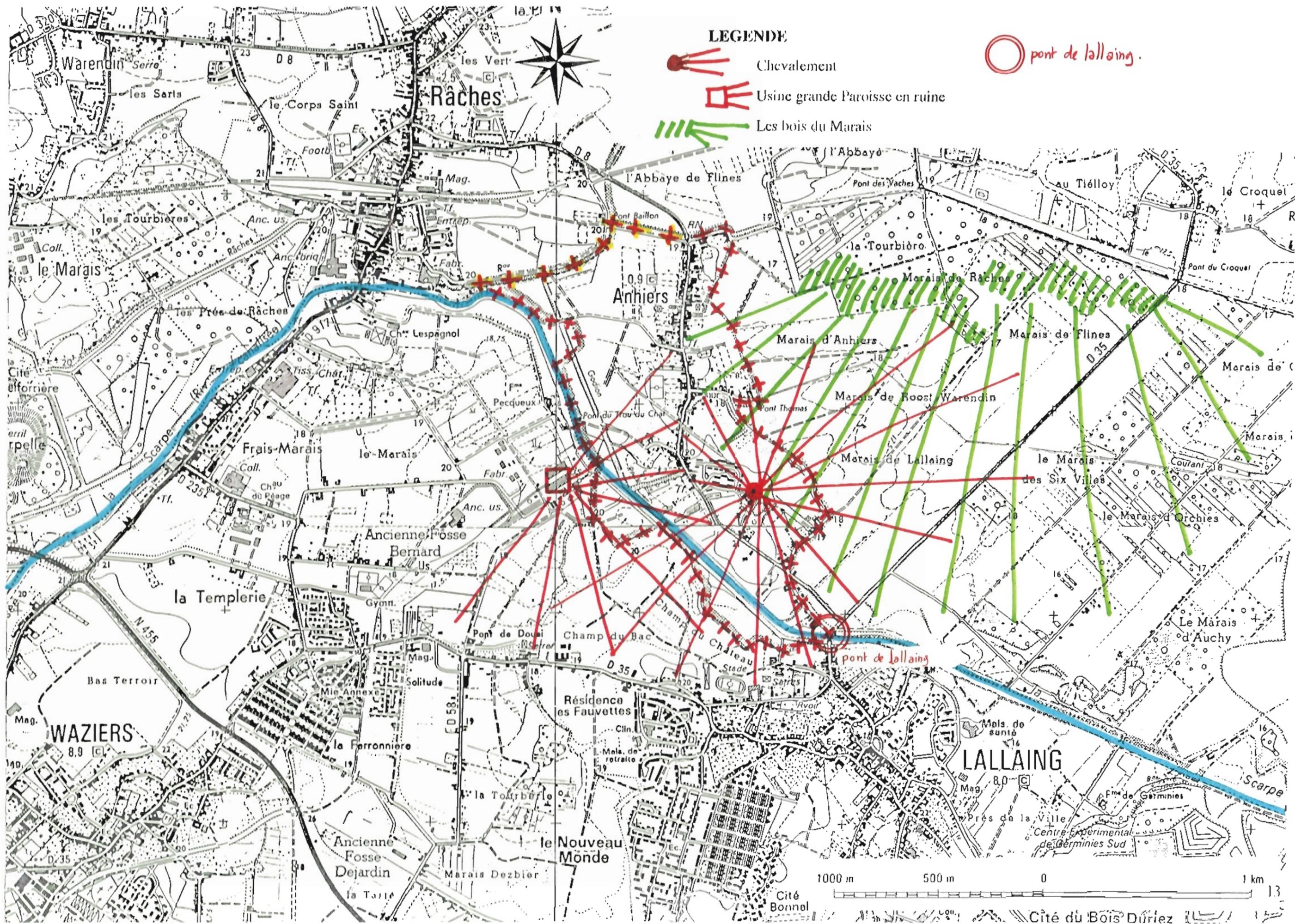
Les berges du Décours ont été retaillées rue du Marais, sans que l'opération soit suivie d'un traitement de requalification paysagère.

Des travaux sont actuellement engagés pour refaire le siphon du Godion sous la Scarpe. Il est sûr qu'à l'heure actuelle, les courants du Godion, du Décours, de Râches, et le ruisseau des Maltottes mériteraient d'être assainis par le syndicat intercommunal des eaux de manière à être ensuite remis en valeur, en tant que maillage intéressant structurant le village, à l'image de la Hollande ou de la campagne de St Omer.

Les ponts à Anhiers sont des témoins de l'attitude de méfiance vis à vis des cours d'eau que les habitants ont adopté. Le pont au Nord est constitué d'une glissière de sécurité, le pont sur le Godion dans le petit Anhiers est détérioré



- La présence de l'eau est indiquée par les saules lévards.





Plutôt que la nouvelle église, le point dominant du village est l'**ancien chevalet**, mémoire vivante de l'activité industrielle qui a fait la gloire de la région. Il garde alors une valeur patrimoniale dont il faut tenir compte.

L'**usine Grande Paroisse**, située de l'autre côté de la Scarpe sur l'enclave de Frais Marais appartenant à Douai, est aussi très présente dans le site d'Anhiers. Mais sa pérennité semble plus aléatoire.

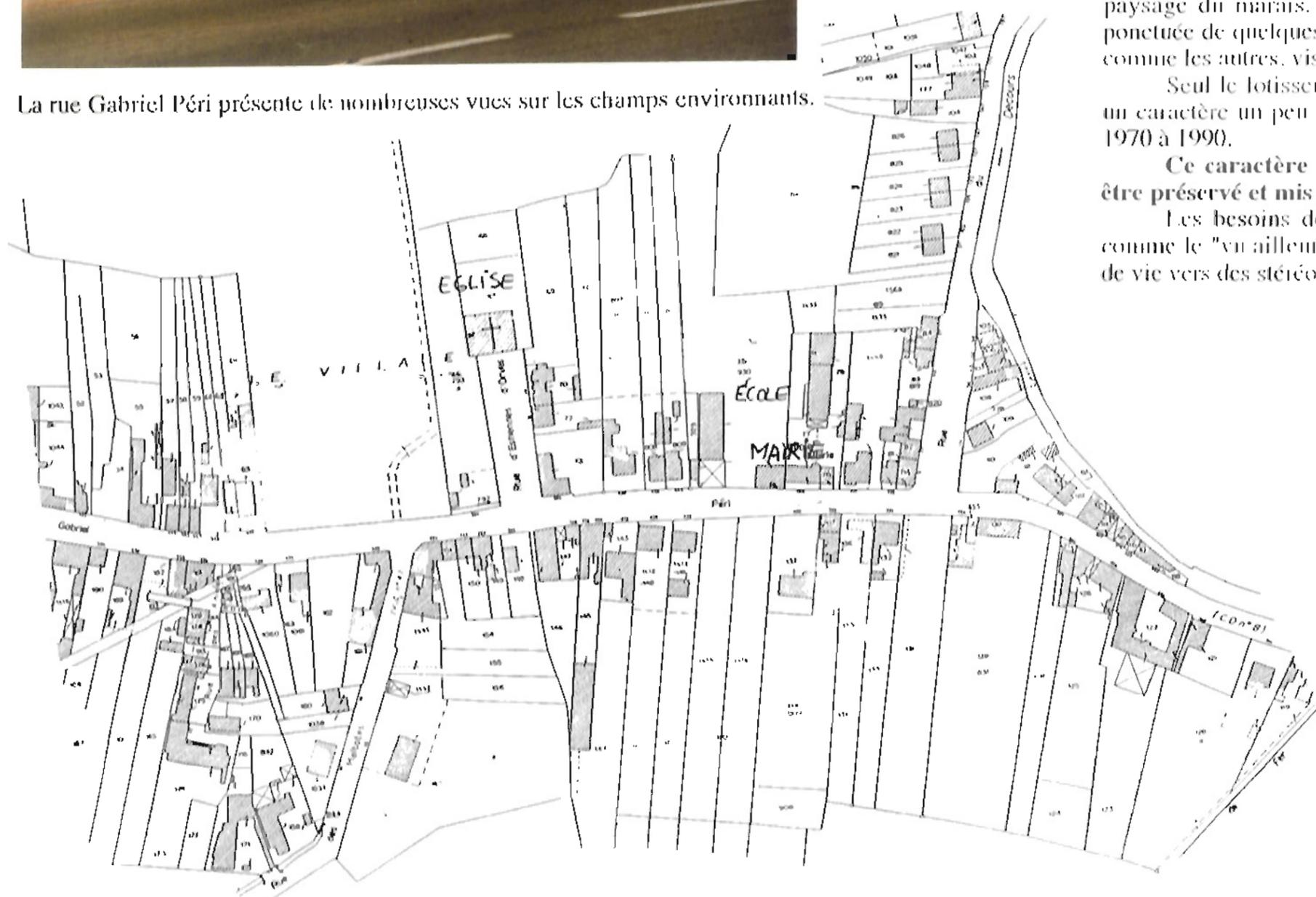
Les **bois du Marais**, au Nord du marais des six villes représente une sorte de front vert qui barre la plaine du marais drainé.

Enfin, le **pont mobile de Lallaing**, même s'il n'est pas visible depuis très loin est un repère monumental signalant l'entrée sur la commune d'Anhiers





La rue Gabriel Péri présente de nombreuses vues sur les champs environnants.



CARACTÈRE RURAL DU VILLAGE

Antiers, quoique faisant partie du bassin minier, offre un cadre rural appréciable à ses habitants.

Sur le site, les restes de l'activité industrielle sont encore présents : chevalet marquant le village tel un clocher, usine Grande Paroisse de Frais Marais, vue lointaine sur le terril de l'Escarpelle, et sur de nombreuses cheminées d'usines. Pourtant, loin de donner l'impression d'un centre industriel, ce village est plutôt caractérisé par son image rurale.

Cet ancien hameau, qui s'étend sur environ 1,5 km le long de la D.8, ne comporte pas réellement de centralité. De nombreuses ouvertures sur des espaces agricoles alternent avec le bâti sur toute sa longueur.

L'église elle-même jouxte avec un grand champ cultivé, s'ouvrant sur le paysage du marais. En face de l'école, des moutons paissent dans une pâture ponctuée de quelques arbres fruitiers. Le terrain de football ressemble à une pâture comme les autres, visible en arrière d'un champ cultivé, face à la rue du Marais.

Seul le lotissement de maisons solaires au pied de l'ancienne fosse confère un caractère un peu plus péri-urbain, typique des extensions urbaines des années 1970 à 1990.

Ce caractère rural exceptionnel dans cette région très urbanisée doit être préservé et mis en valeur.

Les besoins des "nouveaux habitants" et l'évolution des mentalités, tout comme le "vu ailleurs" peuvent entraîner et tirer le souci d'amélioration du cadre de vie vers des stéréotypes d'aménagements décevants en fin de compte.

...Le village n'est pas la ville...

LA VEGETATION

Le patrimoine végétal à Anhiers est peu fourni.

La route, colonne vertébrale n'est bordée d'aucun arbre remarquable, à l'exception d'un beau saule vers le Sud.

Quelques témoins de pratiques anciennes de plantations au bord des fossés et courants subsistent çà et là. Ainsi une ligne de saules têtards indique un fossé dans le marais. Dans le petit Anhiers deux vieux saules têtards bordent le Godion.

Quelques vieux beaux arbres marquent tout de même certains endroits, patrimoine à soigner :

- de beaux tilleuls dans une ferme, à l'entrée Nord

- quelques marronniers en arrière de l'église près du terrain de boule.

A l'entrée Sud d'Anhiers, une plantation de peupliers de rendement rappelle la fonction de rentable que peut avoir les espèces ligneuses.

Le site naturel de l'ancienne fosse a une capacité à devenir un espace végétal remarquable. A la place du terril exploité, une végétation naturelle a poussé, constituée en majorité de bouleaux verruqueux et de peupliers. Le propriétaire du lieu y a planté des arbres fruitiers tels que le noyer, le néflier.

Le site remis en valeur pourrait avoir un attrait non négligeable.

Les parcelles privées sont, elles aussi accompagnées par de la végétation. Il reste quelques beaux arbres fruitiers (pommiers, poiriers, noyers) dans les pâtures attenantes aux maisons, supplantés par les classiques haies de thuyas et les arbres horticoles tels que des saules pleureurs, des cèdres bleus, des sapins, etc... au caractère peu régional.

Dans certains endroits, les espaces qui séparent la rue des propriétés, ont été plantés de manière exemplaire de plantes tapissantes ou de fleurs, égayant le centre de la commune.

Le patrimoine végétal de la commune mériterait d'être renforcé et soigné de manière à améliorer l'image de son cadre de vie.





Image positive: un beau site le long de la route
une ligne de saignées entre mur et bêtula



Moins valorisant: à l'intérieur du village un champ
de peupliers banals; un terrain en fente, de sombres haies
de Thuya...





Détail décoratif



La fosse n°2 à ANHIEUX : un patrimoine industriel à préserver



Matériaux traditionnels de qualité : la panne flammande vernissée



Le charme de " l'éclectisme " du début du siècle.



La qualité architecturale du village, des fermes typiques en briques et tuiles s'organisent autour d'une cour, près des terres cultivées, en alternance avec des maisons villageoises souvent perpendiculaires à la rue. Ces constructions traditionnelles se situent en front à rue, contre le trottoir. Elles sont accompagnées la plupart du temps de hauts murs de briques séparant des jardins ou des cours. De nombreuses portes, quelquefois abandonnées, quelquefois fraîchement peintes de couleurs vives, confèrent un caractère soigné au village.



Les matériaux traditionnels des constructions sont la brique et la tuile rouge, tous deux en terres cuites.

Le parcellaire ancien

Anhiers présente un caractère de village rue. Le parcellaire se structure selon les axes parallèles au CD8, et de leurs voies perpendiculaires.



Avant tout son découpage résulte de l'implantation des fermes en "L" ou à cour carrée, et de leurs prairies attenantes.

L'habitat proprement dit vient occuper ici là des parcelles d'anciennes prairies redécoupées en bandes plus étroites.



Les anciennes fermes encore en exploitation ou non présentent souvent leurs façades peintes avec des couleurs vives qui font ressortir les menuiseries.





2. L'époque industrielle (Habitat Ouvrier – Friche Industrielle).

L'exploitation du charbon à partir de 1897 voit la construction à Anhiers de bâtiments industriels dont le chevalement de mine de la fosse N°2.



Anhiers porte aujourd'hui les traces de cette aire industrielle à travers quelques exemples d'habitat ouvrier typique du début du siècle (maison de briques en bandes composées d'un rez de chaussée simple et d'un comble aménagé.



Le chevalement actuel, reconstruit après la 1^{ère} guerre mondiale en béton armé, est un des derniers de la Région à subsister dans ce matériau et constitue à ce titre un témoignage important à sauvegarder.



De même, les bâtiments environnants le chevalement présentent des qualités architecturales indéniables de part la richesse des modénatures de brique employées et de part leurs formes imposantes qui constituent une présence forte dans le paysage.

Malheureusement, on regrettera l'état de conservation dans lesquels ils se trouvent actuellement malgré la bonne volonté de leur propriétaire actuel.



3. L'époque actuelle

Étant proche de DOUAI la commune génère une urbanisation à caractère de banlieue résidentielle, sans accroche au paysage existant.

Le bâti récent se distingue du bâti ancien par son implantation en milieu de parcelle, en retrait par rapport à la rue, niant un peu le pittoresque du village. Des clôtures très hétérogènes, quelquefois de petits murets, souvent des haies de toutes sortes, le séparent de la rue.

Par contre les constructions contemporaines viennent rompre l'harmonie installée au cours des âges et roublent par leurs implantations ou la nature des matériaux et référants architecturaux la perception traditionnelle du village d'antan.

"Une harmonie traditionnelle de l'ensemble bâti en voie de rupture"

Trop souvent, les maisons récentes sont implantées et construites sans référence aux traditions de la commune ; les crépis remplacent la brique, les grillages et plaques remplacent les murs maçonnés, la construction en milieu de parcelle où l'on est vu de toute part est préférée à l'alignement en mitoyenneté qui permet de ménager des espaces d'intimité...etc...

La convenance de beaucoup souhaitant habiter tranquillement une maison à la campagne, sans les nuisances urbaines, est-elle une réussite ? Ne devrait-on pas plutôt y retourner à souhait, la convivialité et l'intimité comme peuvent l'offrir les constructions anciennes.

Nous chercherons à travers notre étude à proposer des solutions de bâti respectant le caractère du village et de son pittoresque.





Le parcellaire récent

De l'ordre de 600 à 1200 m², il se caractérise essentiellement :

– en extension du bourg, le long du CD 8 ou de ses perpendiculaires, par un parcellaire étroit et perpendiculaire à la voirie.

Ce parcellaire est engendré par les règlements d'Urbanisme et par l'habitat individuel conçu pour être implanté en milieu de parcelle. Cette production banalise l'espace urbain par la monotonie qu'il développe au regard du caractère pittoresque qu'offre le vieux bourg.

Avec ces contraintes actuelles, il est nécessaire de rechercher d'autres attitudes pour l'implantation de futurs lotissements, en les attachants plus directement à l'image du vieux bourg, par une approche plus sensible des angles de vue, des harmonies avec les paysages, de la nature des liaisons avec le centre village.





1. Le village et son développement urbain.

L'étude historique d'Anhiers a illustré les étapes successives de son développement urbain. En résumé, le village s'est principalement développé le long des axes de circulation.

On distingue 2 entités bien distinctes, le grand Anhiers et le petit Anhiers.

– Le grand Anhiers se caractérise surtout par une urbanisation en parcelles bâties le long du CD.8 et des rues perpendiculaires : la rue des Poux Volants, la rue du Lotissement du Moulin rue d'Estiennes d'Orves, rue du Marais, et la rue des Maltotes.

Il regroupe l'ensemble des équipements publics du village : l'école, la mairie, la salle des fêtes, l'église, le cimetière et le stade.

– Le petit Anhiers, séparé physiquement de 500 mètres s'est développé principalement autour des fermes situées sur la rue du petit Anhiers et de la Route de Lallaing.

Si les opérations de type groupé ou individuel en mitage sont monnaie courante de nos jours dans l'évolution des villages analogues à la Commune d'Anhiers, il reste cependant que la construction d'un lotissement de 70 logements individuels concentré sur lui-même apparaît hors d'échelle au regard de l'image d'Anhiers en ce qu'elle vient rompre, au coeur du village, l'urbanisation traditionnelle de celui-ci.

On regrette cependant que l'implantation de ce lotissement n'ait pas respecté l'ancien tracé de la voie de chemin de fer qui porte le nom de rue des champs et qui reliait la fosse N°2 à la fosse Bernard.

2. Un habitat et une architecture adaptés

Le mode d'implantation du bâti est caractéristique du paysage urbain rencontré dans le Douaisis. Il se développe sur un parcellaire long et étroit vers la chaussée pour offrir le pignon de l'habitation à l'espace de la rue, modelée ainsi par un rythme régulier de constructions de briques rouge-orangées, de clôtures et portails divers.

Dans cet ensemble bâti, les fermes à cour carrée viennent bourgeonner l'espace des rues par des renflements minéraux perceptibles au travers de grandes portes en bois, qui souvent colorées, viennent égayer la rue.

Par contre les constructions contemporaines viennent rompre l'harmonie installée au cours des âges et roublent par leurs implantations ou la nature des matériaux et référants architecturaux la perception traditionnelle du village d'antan.

"Une harmonie traditionnelle de l'ensemble bâti en voie de rupture"

3. Le développement urbain et les trames structurantes

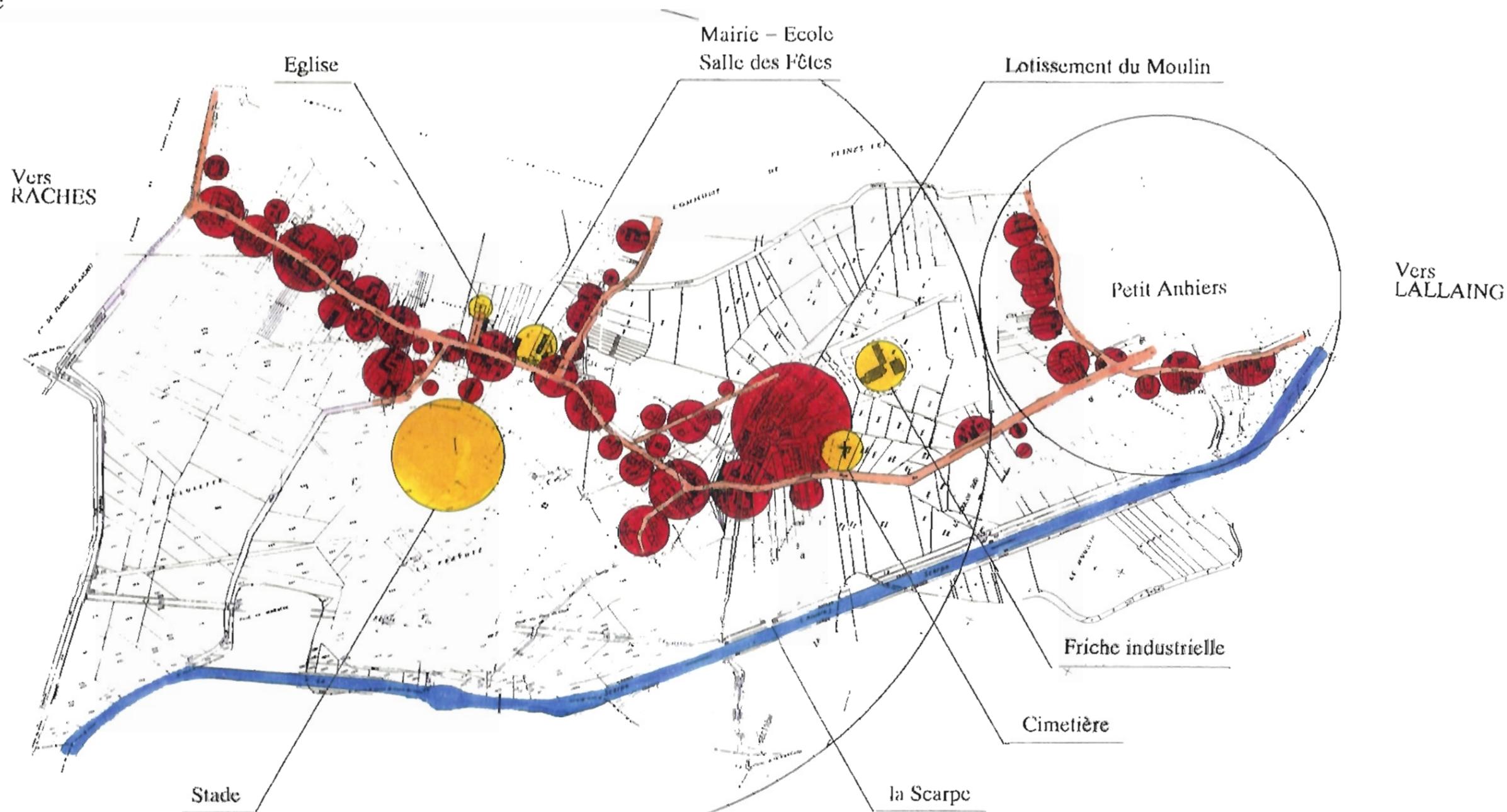
Le territoire de la Commune d'Anhiers est traversé par la CD 8 qui lie RACHES à LALLAING. Le reste du territoire est drainé par des chemins d'exploitations agricoles.

L'extension de la trame viaire de ce village s'est poursuivi par un maillage orthogonal de chemins et venelles dit "derrière les haies" devenues voies d'accès à des constructions neuves, et restées en impasse : elles offrent à Anhiers l'intimité de son "mode d'habiter".

Comme dans beaucoup de villages ruraux de la région cette trame viaire révèle un tracé non monotone avec une définition d'un domaine public aléatoire et déterminé par le découpage parcellaire privé, dégagant en limite privé/public des résidus fonciers entretenus avec simplicité par de multiples engazonnements.

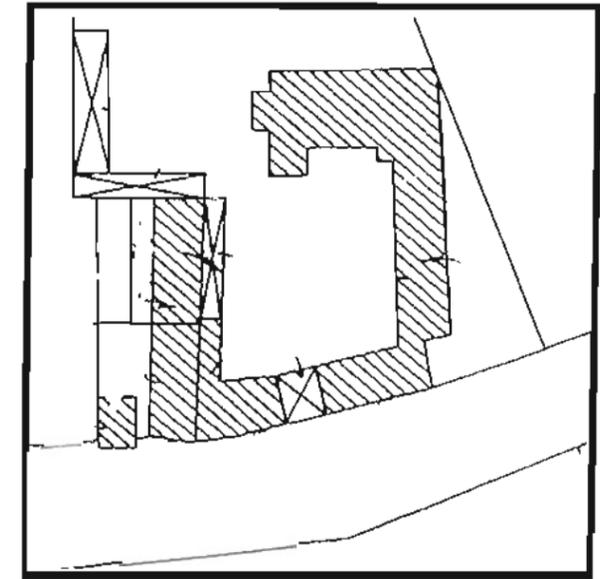
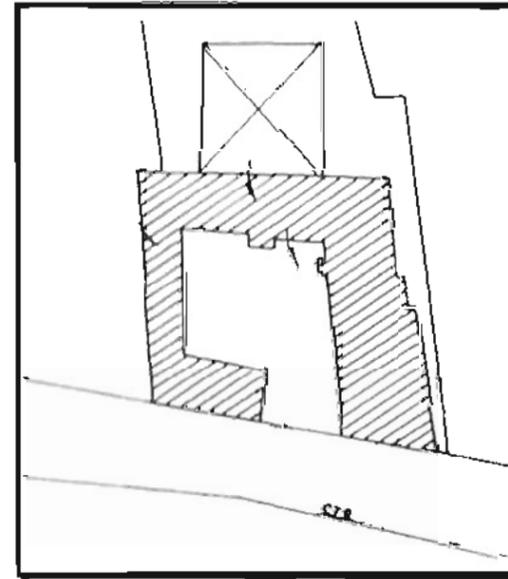
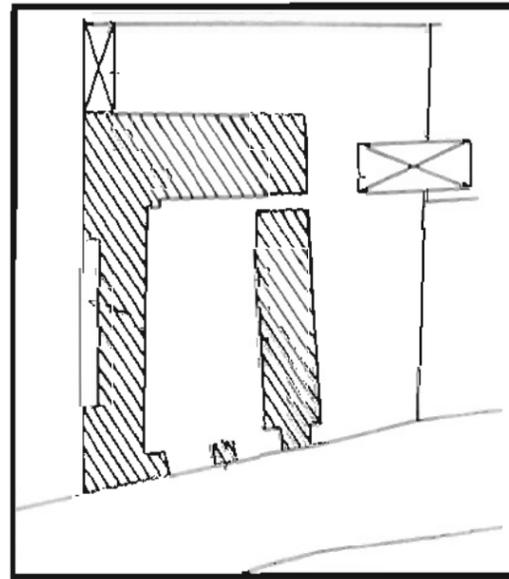
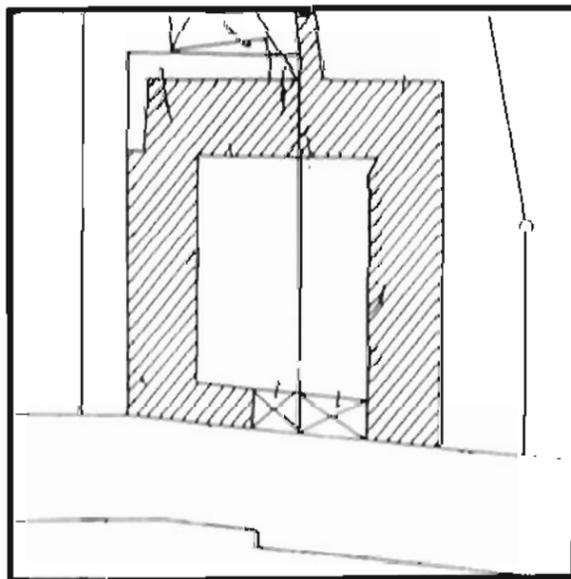
Quant à l'urbanisation récente qui a rompu avec cette trame viaire, il conviendrait de les faire entrer dans une réflexion plus globale d'installation en harmonie avec la structure du bourg ancien pour rester dans une démarche de préservation des qualités de vie du bourg ancien.

- Equipements publics
- Habitat
- Scarpe

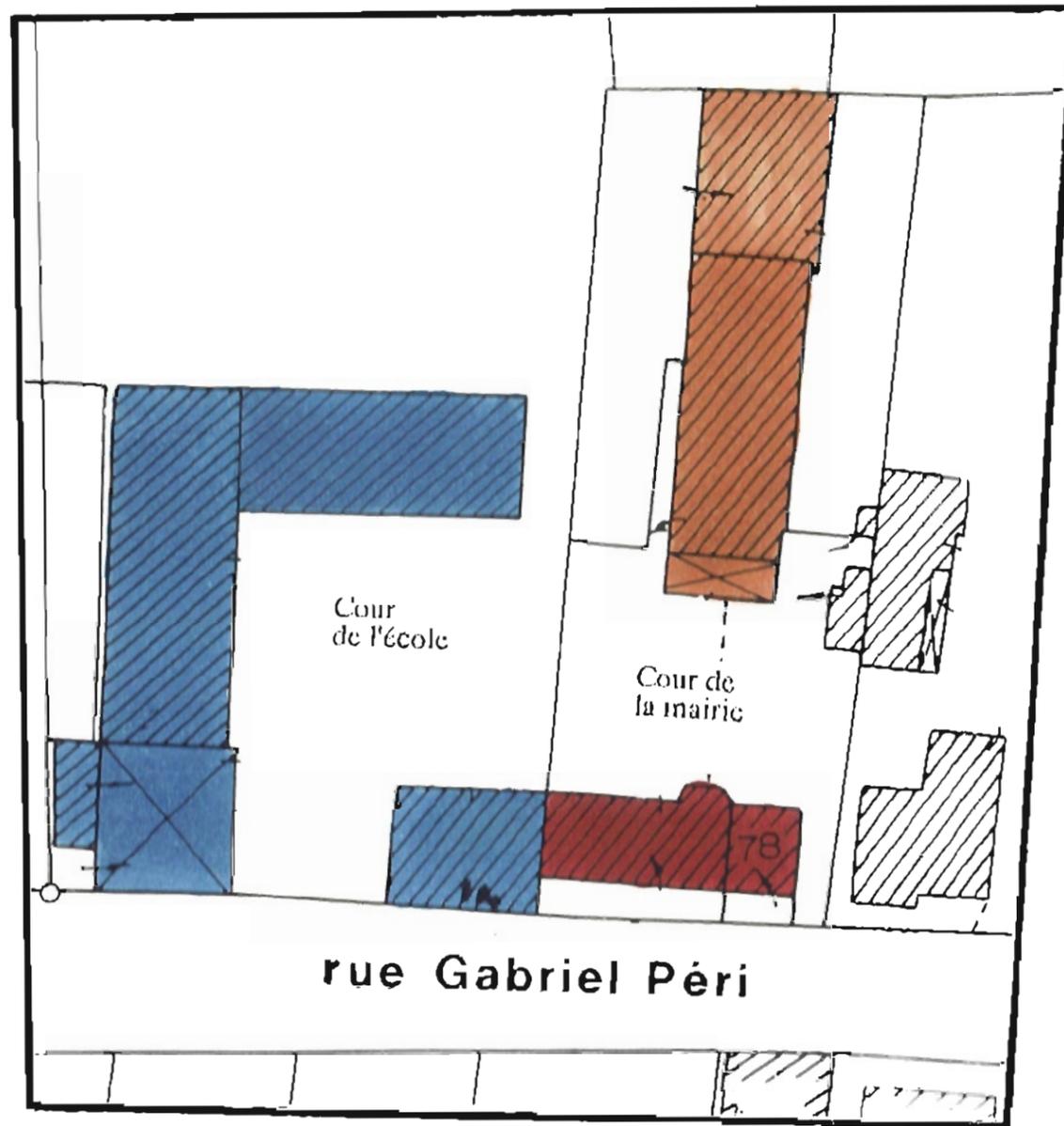


Le territoire de la Commune d'Anhiers est traversé par la CD 8 qui lie RACHES à LALLAING.
Le reste du territoire est drainé par des chemins d'exploitations agricoles.

les fermes à cour carrée viennent bourgeonner l'espace des rues par des renflements minéraux perceptibles au travers de grandes portes en bois, colorées qui viennent égayer la rue.



SITUATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS A ANHIERS



Echelle : 1/500ème

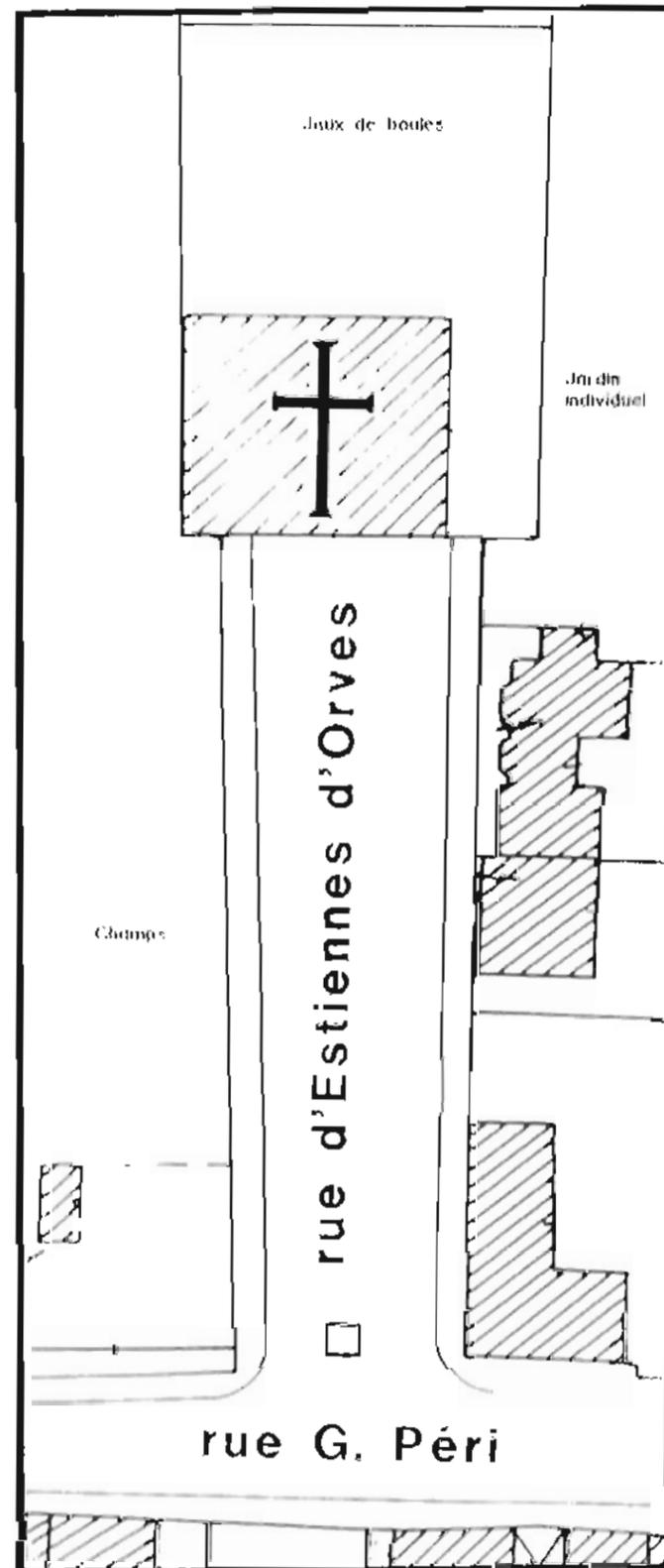
-  L'école
-  La mairie
-  La salle des fêtes



Mairie

Les équipements publics du village sont construits directement sur le CD 8 qui traverse Anhiers. Ils ne génèrent aucun espace public et ne constituent pas de centre urbain cohérent où les habitants d'Anhiers pourraient se retrouver.

Le parvis de l'église qui porte le nom de rue d'Estiennes d'Orves ne présente pas de réelle structure et apparaît plus comme un délaissé foncier.



PLAN DE MASSE Echelle : 1/500ème

L'EGLISE "ST JEAN-BAPTISTE" ET SON PARVIS



L'église St Jean Baptiste a été construite dans les années 1980 à l'emplacement de l'ancienne église.



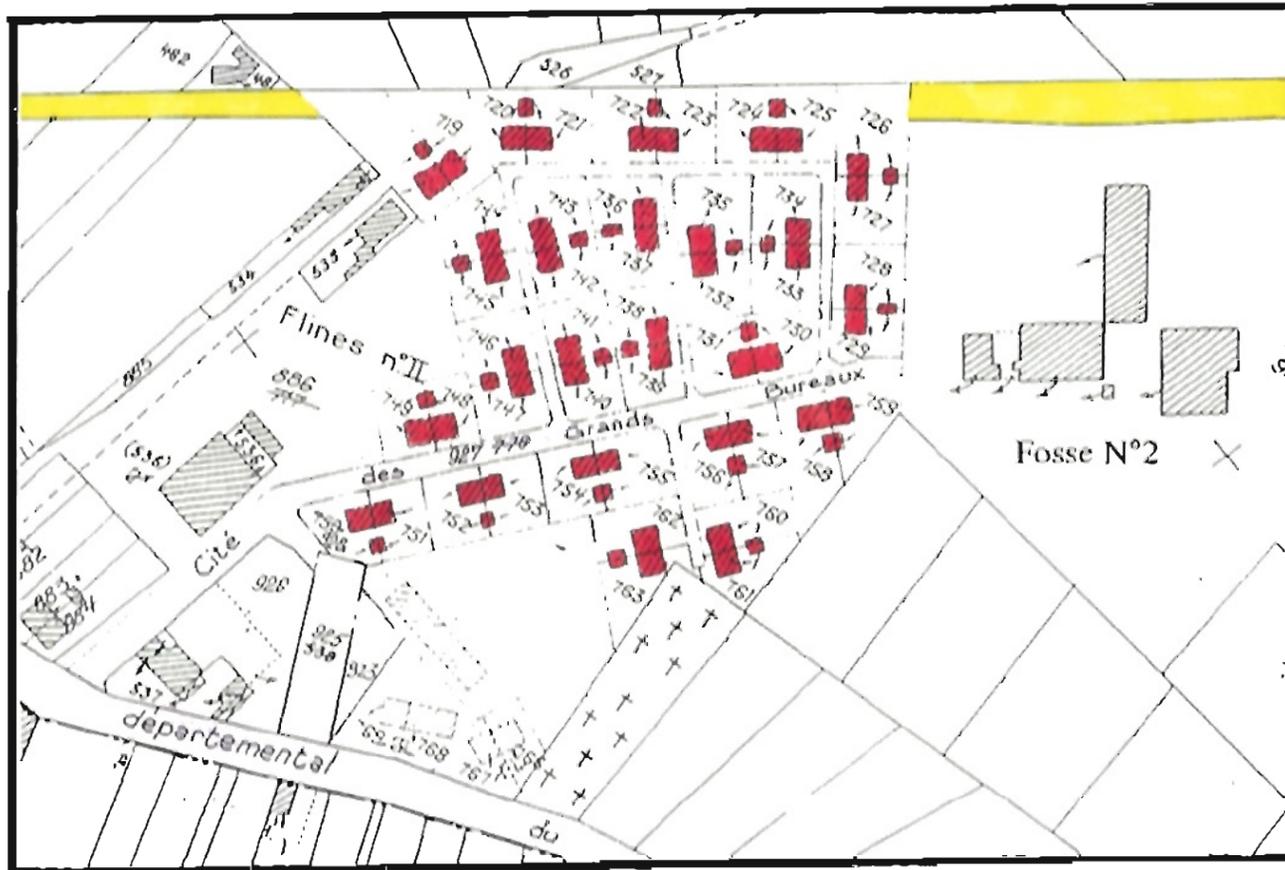
La création d'un lotissement de 70 logements à l'emplacement des anciens baraquements de mineurs datant de l'exploitation de la fosse.



Rupture de la rue des champs (en jaune sur le plan)



Cité minière



Extrait du plan de Cadastre dressé en 1908

Echelle 1/2000ème

Le lotissement du Moulin



Extrait du plan de cadastre mis à jour en 1987

Echelle 1/2000ème



Le retour animé de l'école



*on appelait les habitants d'Anhiers les "Ojoux", car ils
s'en allaient à la queue leu leu à l'église de Râchet...*

6. La spécificité des activités humaines

L'essentiel de l'activité du bourg est orienté autour de l'agriculture et un peu d'élevage ; l'espace de champs ouverts aux alentours vient refléter le rythme de travail des hommes.

Aujourd'hui cette activité connaît de sérieuses difficultés et voit sa population se restreindre. Une partie importante des habitants ont leurs activités à l'extérieur du village dans des centres plus actifs : "ils demeurent à Anhiers".

Ainsi tout projet d'aménagement doit tenir compte de ces deux paramètres pour ne pas gêner l'activité de base tout en offrant l'agrément à l'accueil des nouveaux types de population.

" De la fonction à l'agrément"

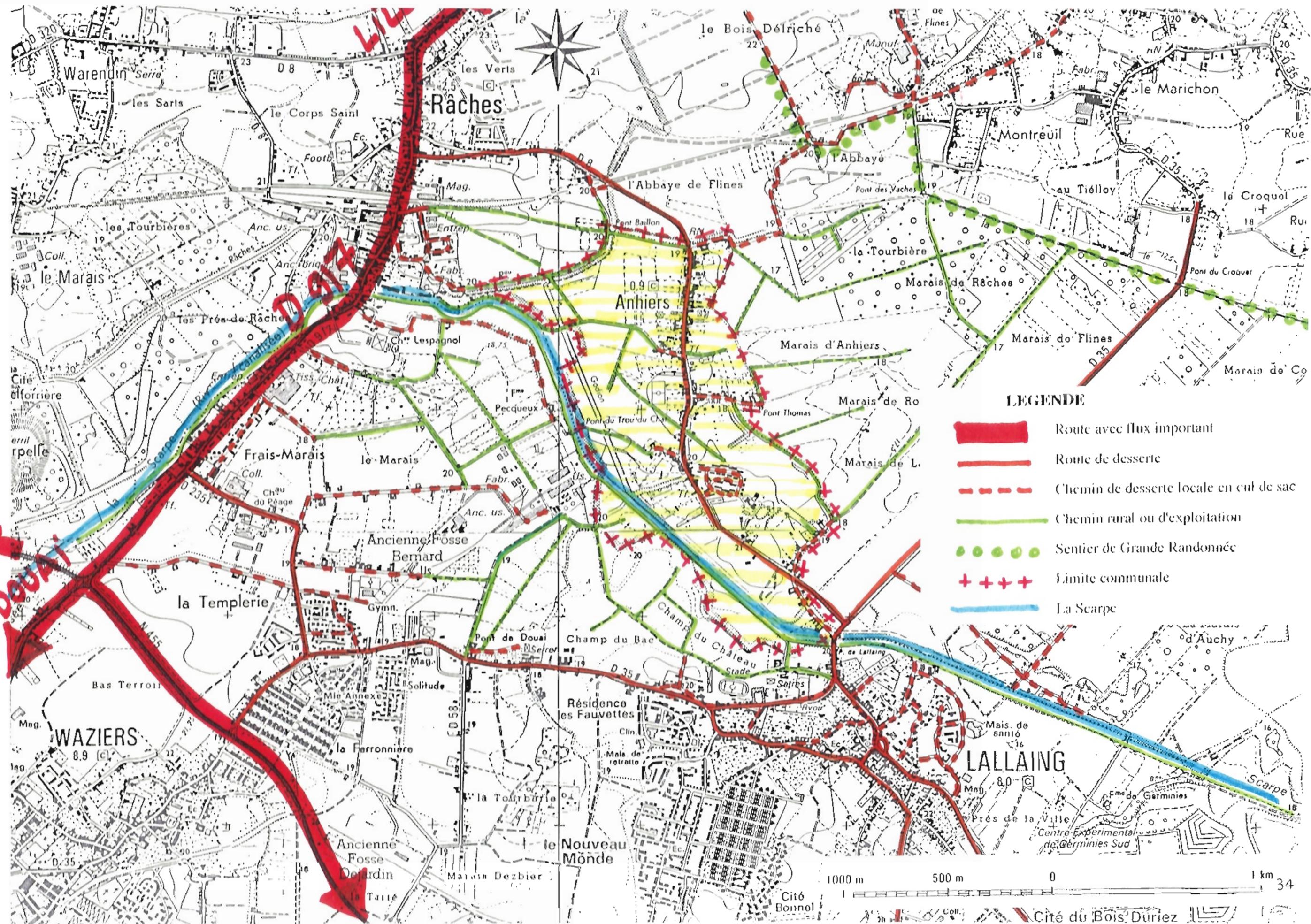
Le caractère rural et agricole du village a, aux cours des âges, enraciné un profond attachement au maintien des groupes humains installés sur ce territoire avec toutes les craintes liées à des évolutions brutales.

Les besoins des "nouveaux habitants" et l'évolution des mentalités, tout comme le "vu ailleurs" peuvent entraîner et tirer le souci d'amélioration du cadre de vie vers des stéréotypes d'aménagements décevants en fin de compte.

"Le village n'est pas la ville"

L'évolution du niveau de vie global a créé des nouveaux besoins, ainsi l'usage de l'automobile et la nécessité d'un abri ont multiplié des constructions souvent hétéroclites en limite du domaine public/privé.

Il ne faut pas nier les impératifs liés à la sécurité sur le domaine public qui imposent une série de réglementations de plus en plus précises et déterminantes sur les réels pouvoirs et responsabilités des communes.



- LEGENDE**
- Route avec flux important
 - Route de desserte
 - Chemin de desserte locale en cul de sac
 - Chemin rural ou d'exploitation
 - Sentier de Grande Randonnée
 - Limite communale
 - La Scarpe





Le C.D n°8 , défini par son ruban d'asphalte

Le territoire de la commune d'Anhiers est traversé par le chemin Départemental n°8 qui relie Râches à Lallaing.
Le C.D. n°8 est une voie passante sinueuse, bien définie par son ruban d'asphalte récemment refait. Ses trottoirs plus ou moins étroits sont généralement revêtus de schiste rouge, sauf devant la mairie et l'école où il est en bitume; ils servent souvent comme lieu de stationnement, gênant le passage des piétons.

L'entrée Nord, marquée par la glissière de sécurité du pont enjambant le courant de Râches, pourrait être améliorée.

L'entrée Sud se passe en 2 temps. D'abord la route traverse le Petit Anhiers, puis la véritable entrée se fait en arrière de la parcelle de peupliers, côté Est.

De petites ruelles transversales en cul de sac pour les véhicules, mènent à des chemins d'exploitation : la rue du Marais où a lieu la ducasse, la rue des Maltotes, la rue des Poux Volants etc...

Enfin, le lotissement du Moulin est desservi par une rue faisant boucle, qui mène aussi à l'ancien puits de mines.

Au Petit Anhiers, le chemin départemental parallèle à l'ancien a été refait sur la commune voisine, afin que le croisement avec le C.D. 35 se fasse un peu plus loin du pont de Lallaing. La circulation sur la voirie servant uniquement de desserte y est alors plus restreinte.

Les chemins d'exploitations sont plus ou moins en cul de sac, suite probable du remembrement ou d'un abandon de pratique. Deux d'entre eux mènent au canal de la Scarpe.

L'ancienne voie ferrée de la mine sert de chemin pouvant amener au terrain de foot-ball. Il est regrettable que celle-ci ait été coupée par le lotissement du Moulin, alors qu'elle aurait pu permettre de le relier au centre d'Anhiers.

Il serait judicieux de rétablir à long terme un maillage de ces chemins pour permettre des liaisons directes d'usage ou de promenade aux habitants.



Rue du Marais , "place" de la Ducasse



Entrée Nord



Entrée Sud

Comme dans de nombreuses communes, les réseaux aériens PTT et EDF sont très présents, ils encombrant les trottoirs de leur poteaux.

Le mobilier d'éclairage des rues du village est routier, sans qualité esthétique.

Il serait important de changer petit à petit, cet état de fait, en rendant les réseaux aériens plus discrets, et en trouvant un mobilier d'éclairage plus adapté au village.

Les transformateurs électriques pourraient être accompagnés de plantations les liant au paysage.

Les apports de la modernité et les progrès des techniques ont depuis plusieurs années entraîné des modifications dans l'image des villages du type d'Anhiers, tant sur le plan de l'assainissement que sur l'exclusive finalité du confort intérieur des habitations.

Il est devenu presque banal d'oublier, dans le regard porté sur les espaces publics, l'importance de l'impact mutilant pour l'harmonie du site, des implantations de lignes téléphoniques ou électriques, de transformateurs EDF ou de mobiliers urbains non adaptés.

Ce processus de dégradation visuelle reste aujourd'hui encore difficile à interrompre bien que des techniques de mise en fourreau souterrain existent mais restent onéreuses et ne peuvent se concevoir que dans une perspective d'interventions à long terme.



La fée électricité...

-  Traitement du CD.8
-  Création d'une place
-  Les voies d'eau
-  Les petits chemins
-  La friche industrielle

A travers l'analyse, il apparait clairement que la commune est structurée autour de son axe de circulation, le CD 8. Le traitement de celui-ci est donc un enjeu important. Actuellement sa chaussée de voirie est en bon état, mais les trottoirs et leur liaison à l'habitat n'ont jamais réellement fait l'objet de projet global.

L'entrée Nord de la commune pourrait être lisible, les entrées Sud du petit Anhiers et d'Anhiers sont à redéfinir avec plus de cohérence.

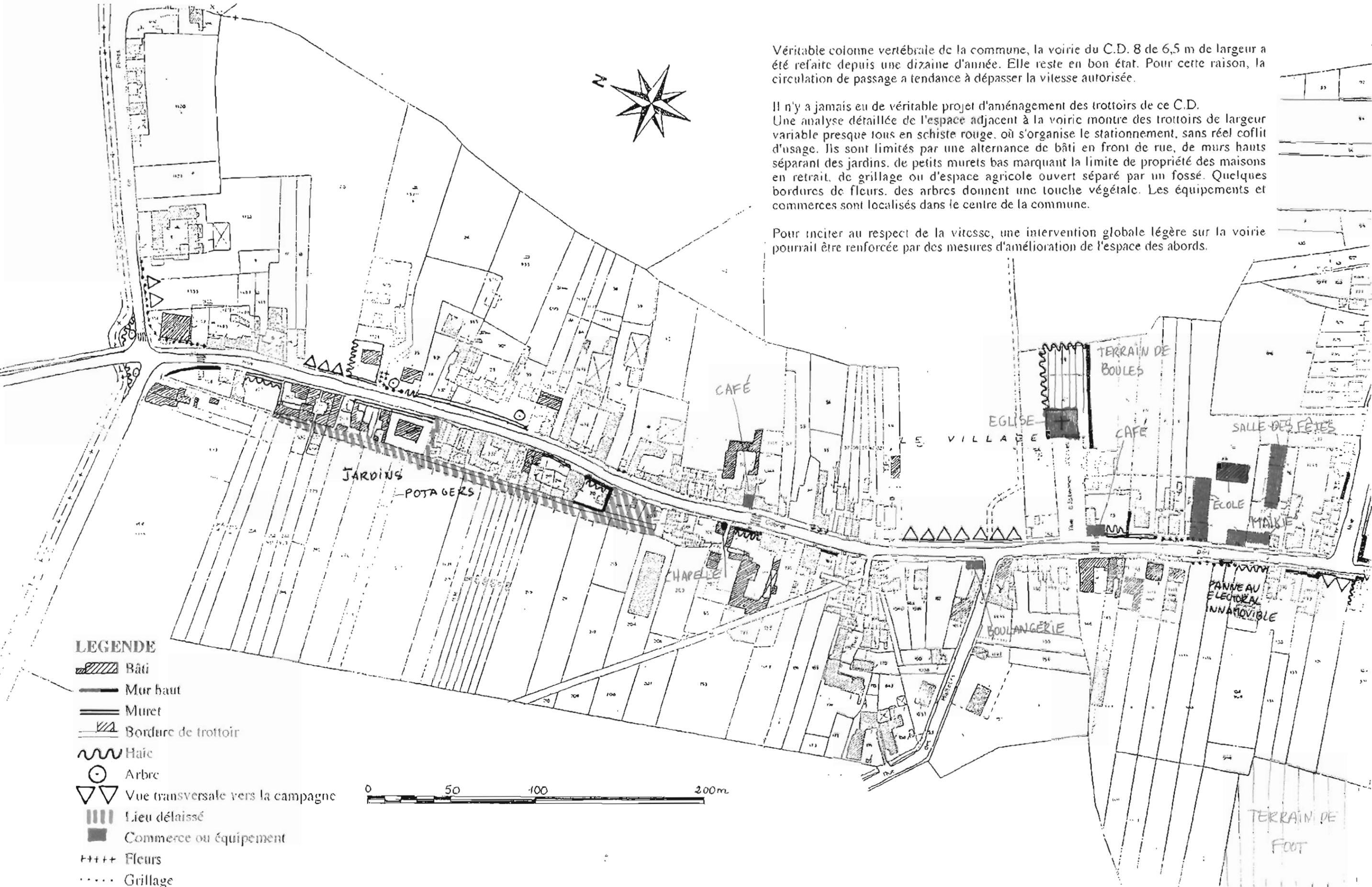
Il n'existe pas vraiment de place dans Anhiers, même si la rue du Marais sert pour la ducasse. Le premier objectif de la Commune étant la création d'une place, nous avons d'abord réfléchi sur la situation de celle-ci. Suite à l'analyse, il semble que l'aménagement de plusieurs placettes réparties dans les différentes séquences du CD seraient plus appropriées, ce qui n'empêcherait pas la création d'une grande pâture communale, sorte de place verte accessible le jour de la ducasse.

Il serait judicieux de faire redécouvrir la pratique à pied des chemins d'exploitation qui prolongent souvent les voies perpendiculaires au C.D. 8.

Il serait souhaitable de tirer parti de l'atout de l'eau à Anhiers : remise en valeur des berges de la Scarpe, curage et épuration des courants.

Enfin, il faudrait trouver des solutions pour que le patrimoine industriel exemplaire d'Anhiers perdure harmonieusement.





Véritable colonne vertébrale de la commune, la voirie du C.D. 8 de 6,5 m de largeur a été refaite depuis une dizaine d'année. Elle reste en bon état. Pour cette raison, la circulation de passage a tendance à dépasser la vitesse autorisée.

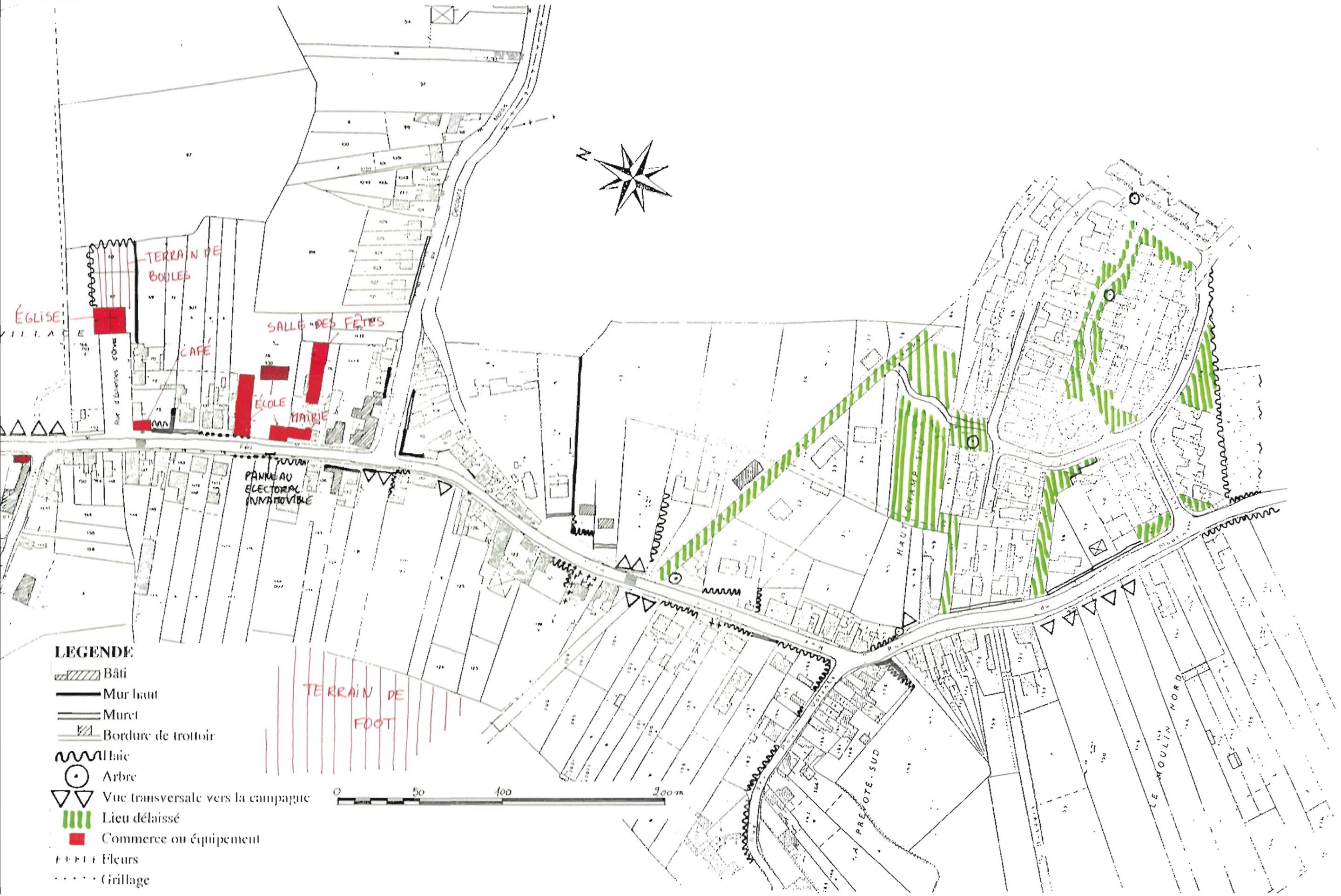
Il n'y a jamais eu de véritable projet d'aménagement des trottoirs de ce C.D. Une analyse détaillée de l'espace adjacent à la voirie montre des trottoirs de largeur variable presque tous en schiste rouge, où s'organise le stationnement, sans réel conflit d'usage. Ils sont limités par une alternance de bâti en front de rue, de murs hauts séparant des jardins, de petits murets bas marquant la limite de propriété des maisons en retrait, de grillage ou d'espace agricole ouvert séparé par un fossé. Quelques bordures de fleurs, des arbres donnent une touche végétale. Les équipements et commerces sont localisés dans le centre de la commune.

Pour inciter au respect de la vitesse, une intervention globale légère sur la voirie pourrait être renforcée par des mesures d'amélioration de l'espace des abords.

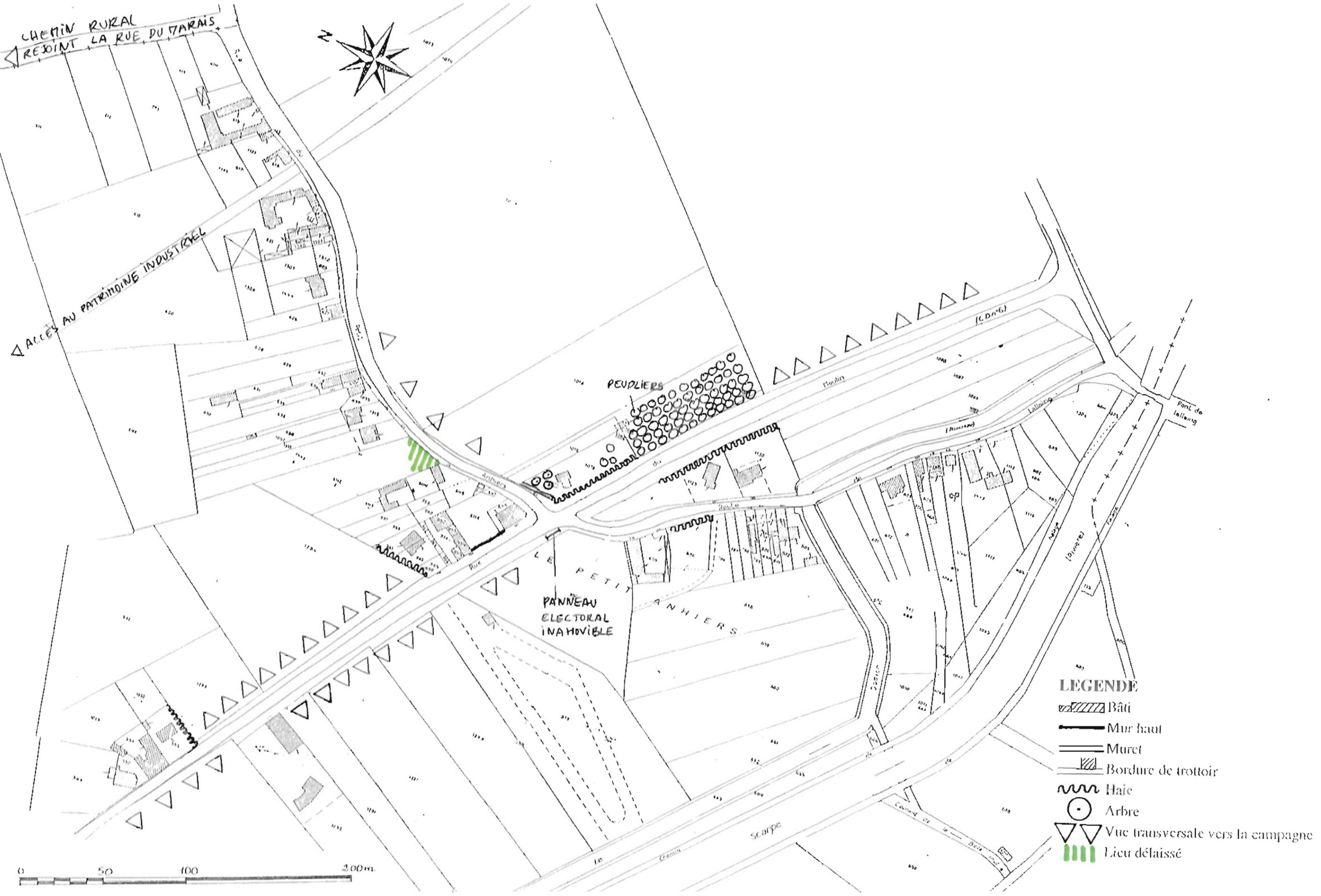
LEGENDE

- Bâti
- Mur haut
- Muret
- Bordure de trottoir
- Haie
- Arbre
- Vue transversale vers la campagne
- Lieu délaissé
- Commerce ou équipement
- Fleurs
- Grillage

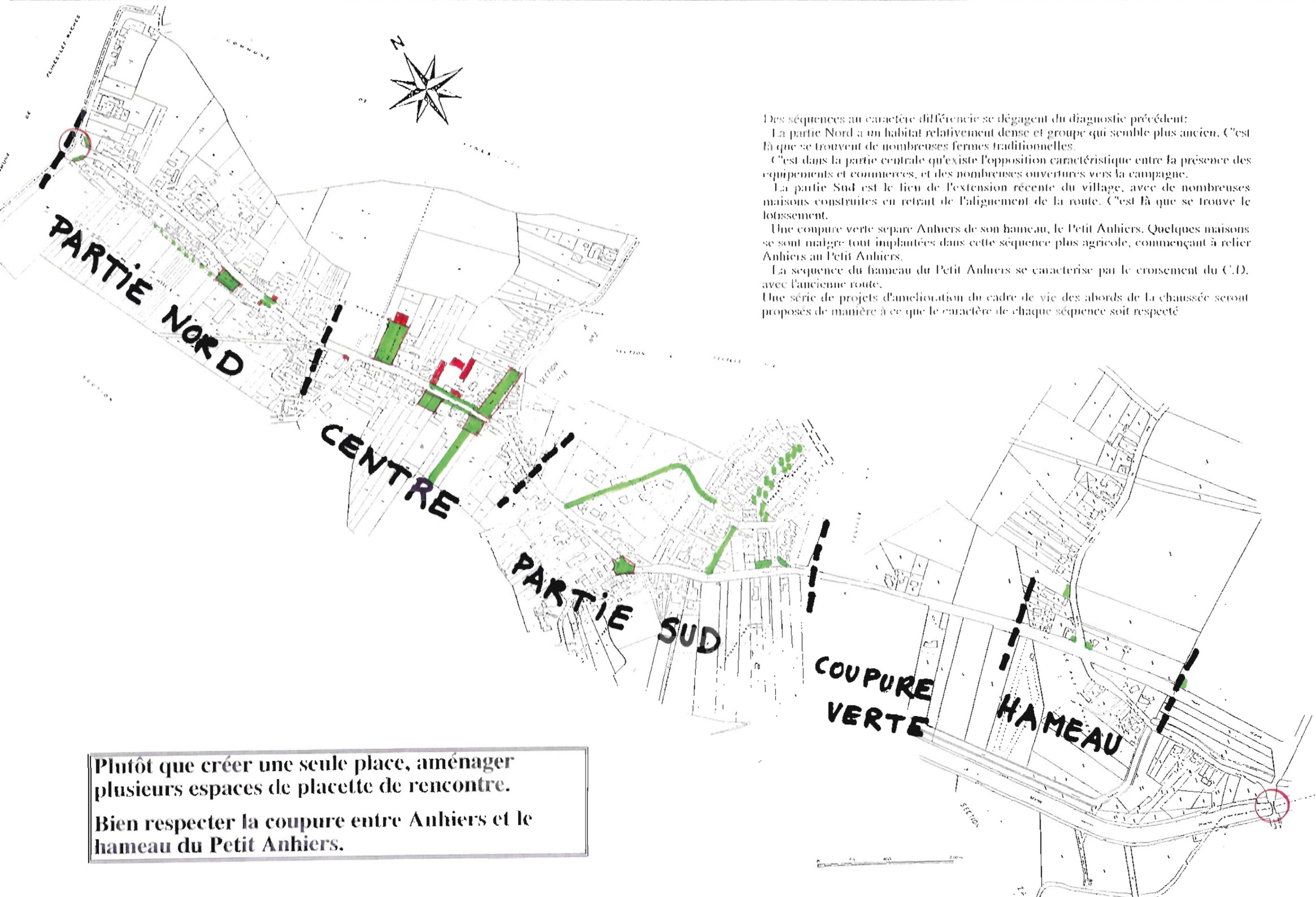




- LEGENDE**
- Bâti
 - Mur haut
 - Muret
 - Bordure de trottoir
 - Haie
 - Arbre
 - Vue transversale vers la campagne
 - Lieu délaissé
 - Commerce ou équipement
 - Fleurs
 - Grillage



- LEGENDE**
- Bâti
 - Mur haut
 - Muret
 - Bordure de trottoir
 - Haie
 - Arbre
 - Vue transversale vers la campagne
 - Lieu délaissé



Des séquences au caractère différent se dégagent du diagnostic précédent:

La partie Nord a un habitat relativement dense et groupe qui semble plus ancien. C'est là que se trouvent de nombreuses fermes traditionnelles.

C'est dans la partie centrale qu'existe l'opposition caractéristique entre la présence des équipements et commerces, et des nombreuses ouvertures vers la campagne.

La partie Sud est le lieu de l'extension récente du village, avec de nombreuses maisons construites en retrait de l'alignement de la route. C'est là que se trouve le lotissement.

Une coupure verte sépare Anhiers de son hameau, le Petit Anhiers. Quelques maisons se sont malgré tout implantées dans cette séquence plus agricole, commençant à relier Anhiers au Petit Anhiers.

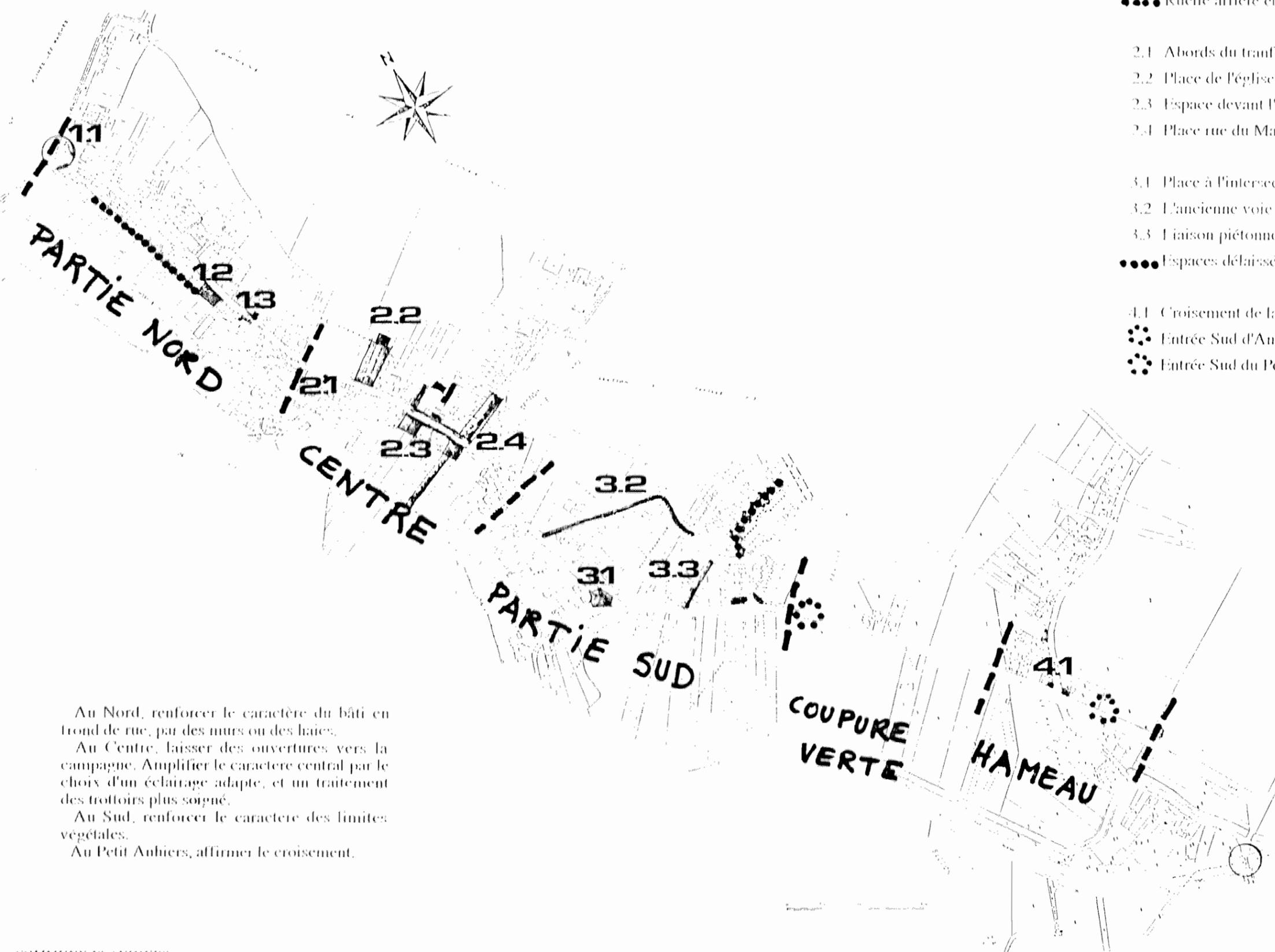
La séquence du hameau du Petit Anhiers se caractérise par le croisement du C.D. avec l'ancienne route.

Une série de projets d'amélioration du cadre de vie des abords de la chaussée seront proposés de manière à ce que le caractère de chaque séquence soit respecté

Plutôt que créer une seule place, aménager plusieurs espaces de placette de rencontre.

Bien respecter la coupure entre Anhiers et le hameau du Petit Anhiers.

Nous déterminons ainsi pour chaque séquence, une série de lieux à investir ainsi que quelques préconisations de gestion qui permettront l'amélioration du cadre de vie d'Anhiers et inciteront à réduire la vitesse sur le C.D.



1.1 Entrée Nord

1.2 Placette

1.3 Trottoir devant la chapelle et le café

●●● Ruelle arrière et ses accès

2.1 Abords du transformateur

2.2 Place de l'église

2.3 Espace devant l'école et trottoirs vers la rue du Marais

2.4 Place rue du Marais et liaison avec le terrain de foot

3.1 Place à l'intersection de la rue des Poux Volants

3.2 L'ancienne voie ferrée comme liaison avec le lotissement

3.3 Liaison piétonne au lotissement

●●● Espaces délaissés dans le lotissement

4.1 Croisement de la rue du Petit Anhiers

●●● Entrée Sud d'Anhiers

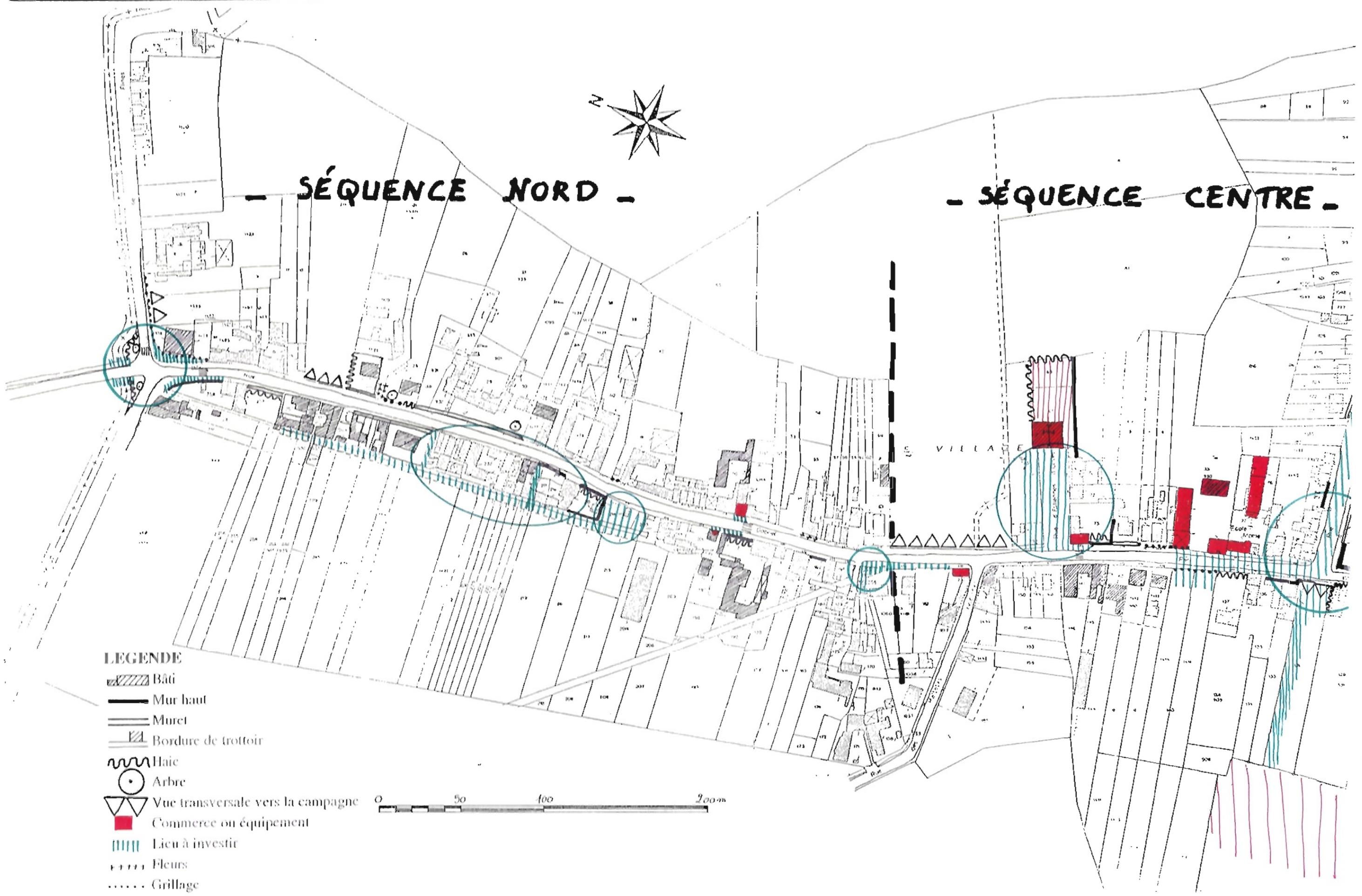
●●● Entrée Sud du Petit Anhiers

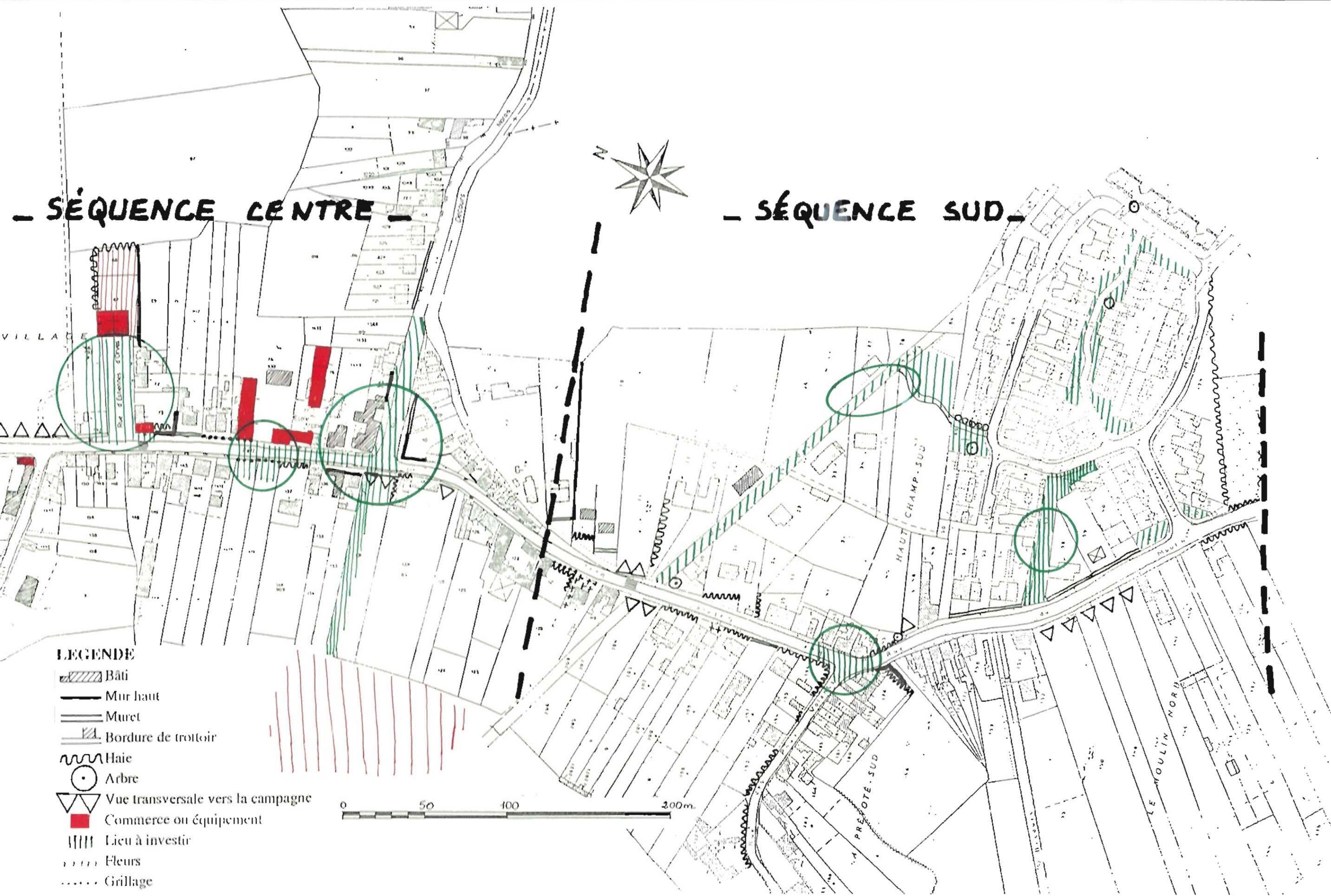
Au Nord, renforcer le caractère dit bâti en fond de rue, par des murs ou des haies.

Au Centre, laisser des ouvertures vers la campagne. Amplifier le caractère central par le choix d'un éclairage adapté, et un traitement des trottoirs plus soigné.

Au Sud, renforcer le caractère des limites végétales.

Au Petit Anhiers, affirmer le croisement.

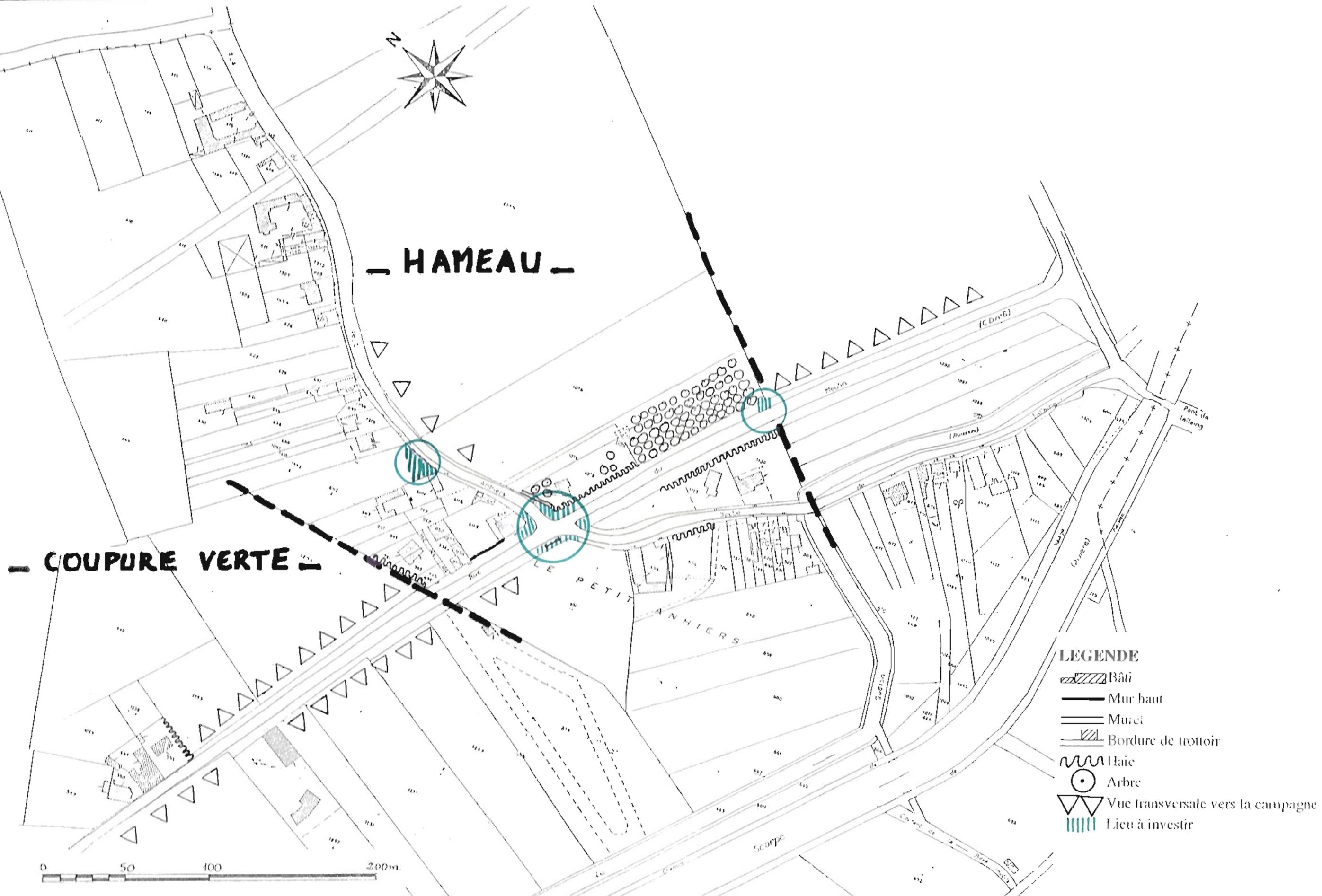




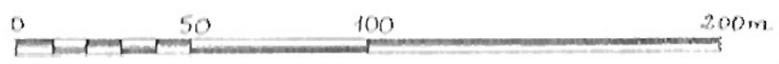
LEGENDE

-  Bâti
-  Mur haut
-  Muret
-  Bordure de trottoir
-  Haie
-  Arbre
-  Vue transversale vers la campagne
-  Commerce ou équipement
-  Lieu à investir
-  Fleurs
-  Grillage

0 50 100 200m

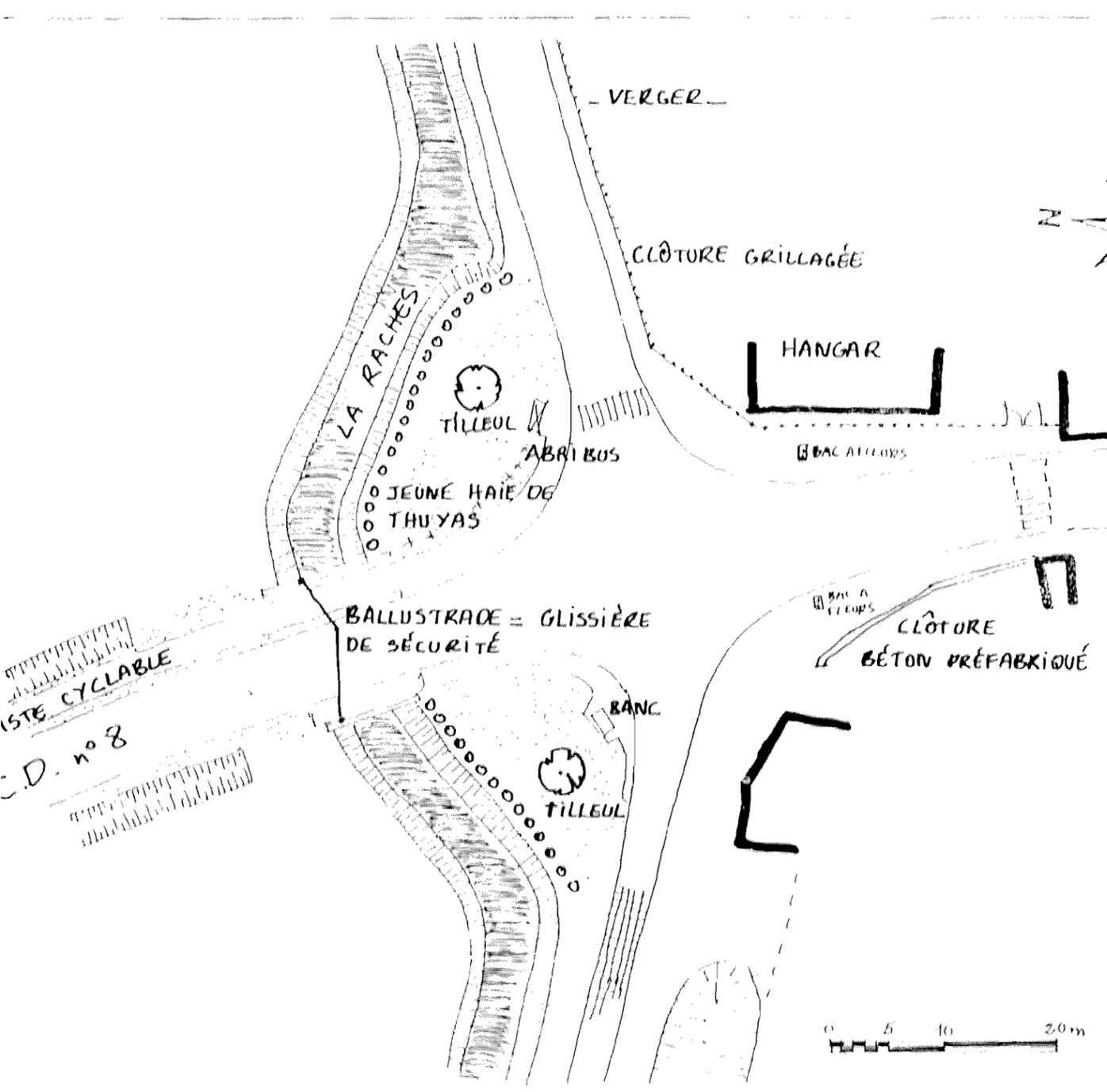


- LEGENDE**
- Bâti
 - Mur haut
 - Murex
 - Bordure de trottoir
 - Haie
 - Arbre
 - Vue transversale vers la campagne
 - Lieu à investir

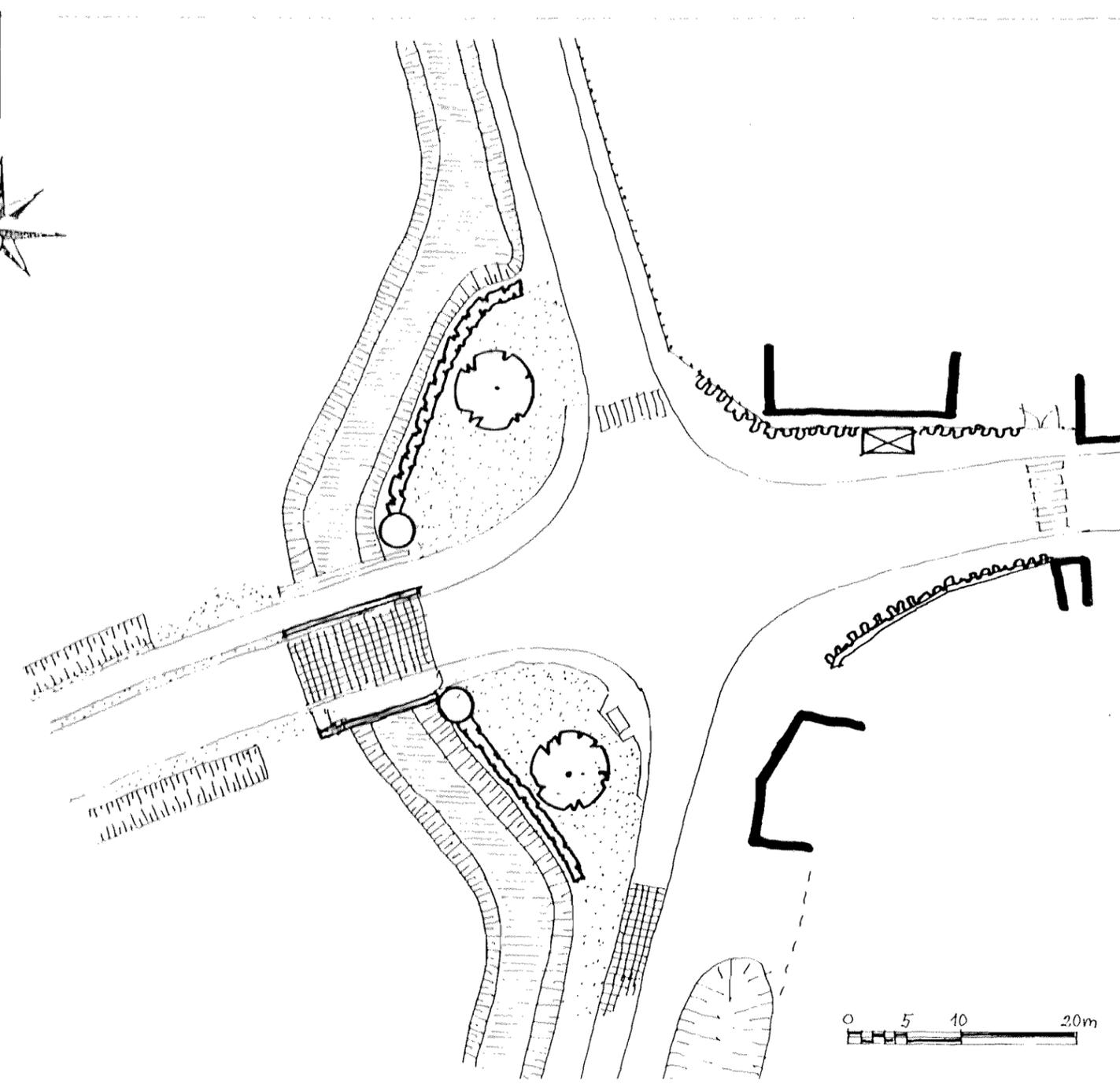


I.1 ENTREE NORD: LE PONT DE LA RACHES

ETAT DES LIEUX

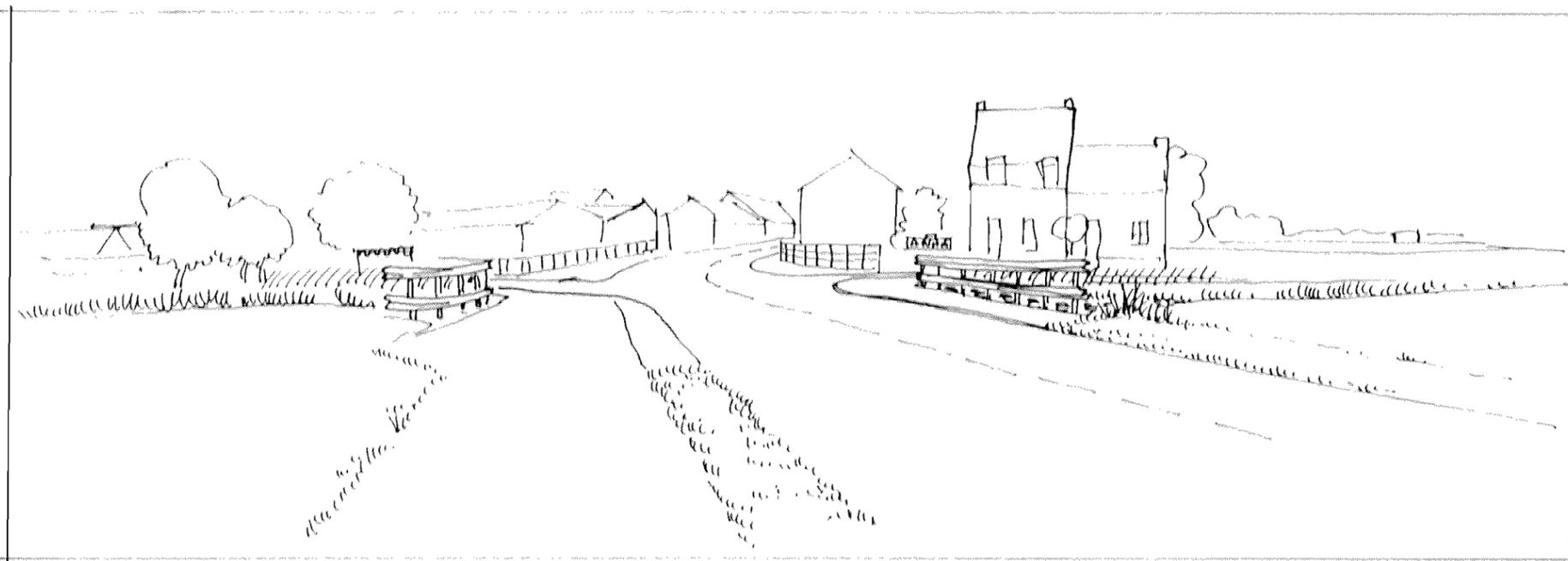


PROPOSITION

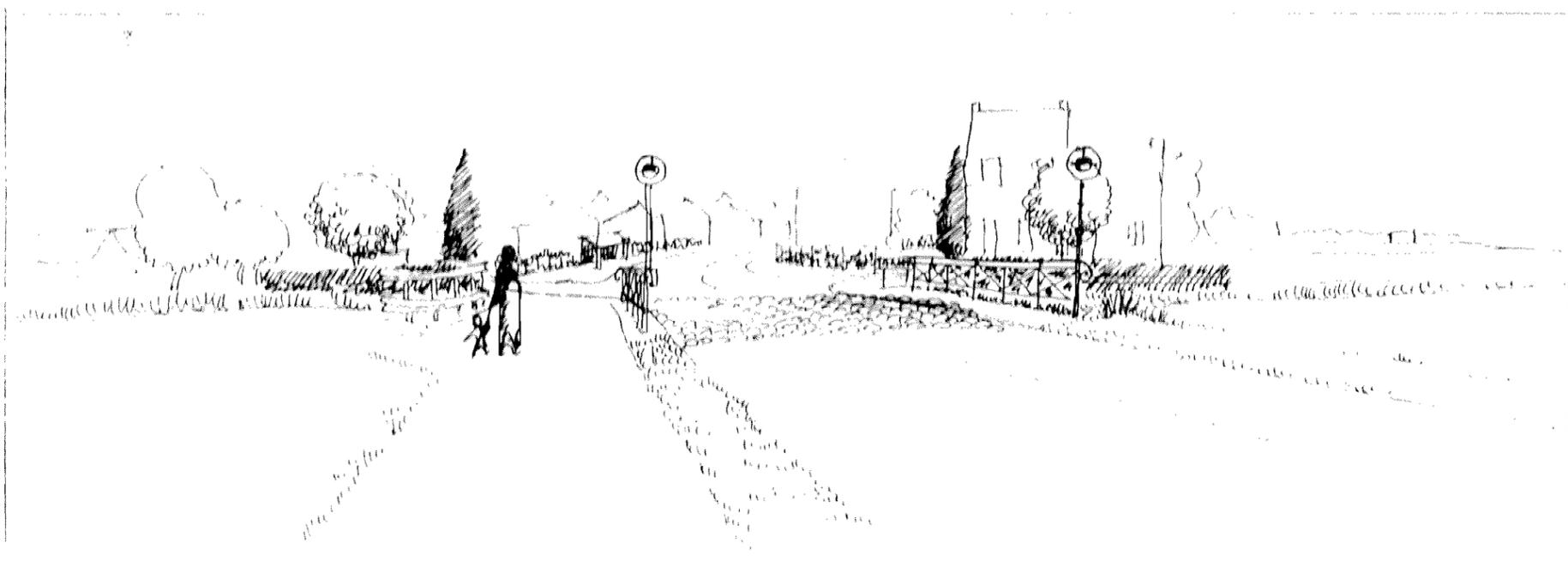


Deux nouvelles balustrades marquent l'entrée. Deux candélabres y sont intégrés.
 Une balustrade à l'Est est conservée.
 Un dos d'âne en pavés de grès souligne le passage de la Râche.
 La haie de thuyas est taillée à 1,20 m de hauteur pour ne pas faire écran. De chaque côté, un thuya laisse en forme libre marque l'entrée.
 Un nouvel abri bus est placé devant le hangar, l'ancien est supprimé.
 La clôture devant le hangar et le mur de béton préfabriqué sont plantés de lierre grimpant.
 Les bacs à fleurs, hors d'échelle sont supprimés.

ETAT DES LIEUX

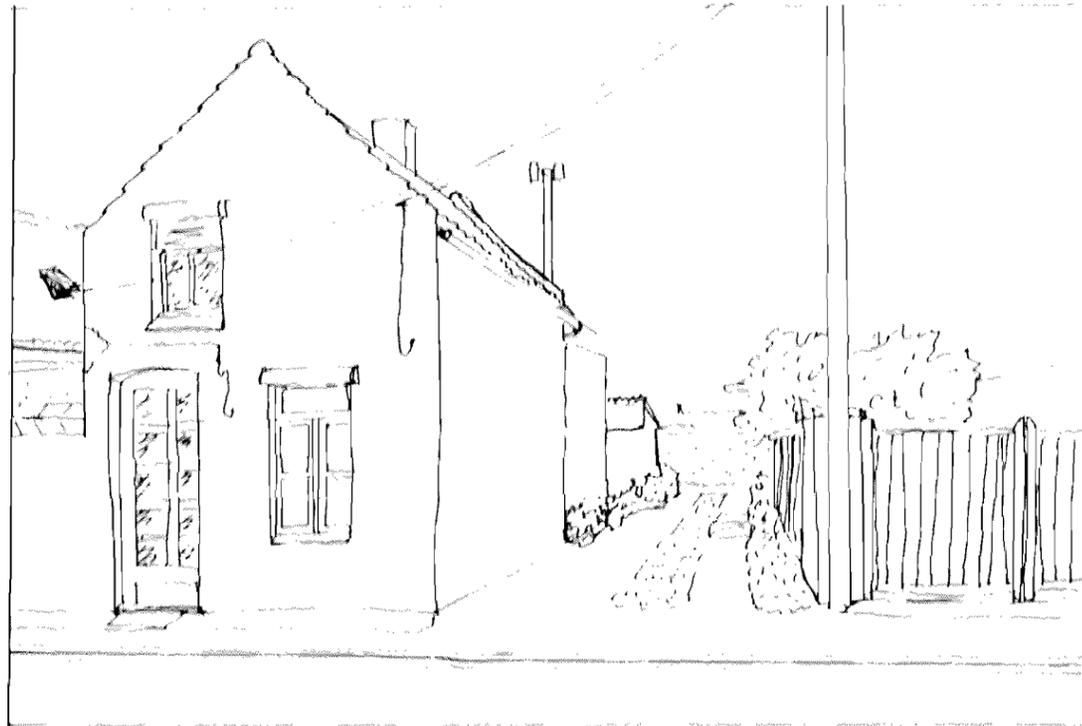


PROPOSITION



1.2 RUELLE ARRIERE ET SES ACCES

ETAT DES LIEUX



Une ruelle située parallèlement au CD longe, sur une portion uniquement le village d'ANHIERS. Nous avons pensé que cette ruelle pourrait être réutilisée comme lieu de promenade et donc réaménagée en tant que telle de façon accueillante et ordonnée.

Accès plus accueillant

- . Un signal par massifs végétaux ornementaux placés sur le CD pour indiquer un accès à la ruelle (type Leucanthemum ou Rudbeckia)
- . Bordures fleuries le long des habitations selon recommandations jointes dans le chapitre "Sensibilisation : Palette végétale".
- . Plantes grimpantes sur les murs de jardin

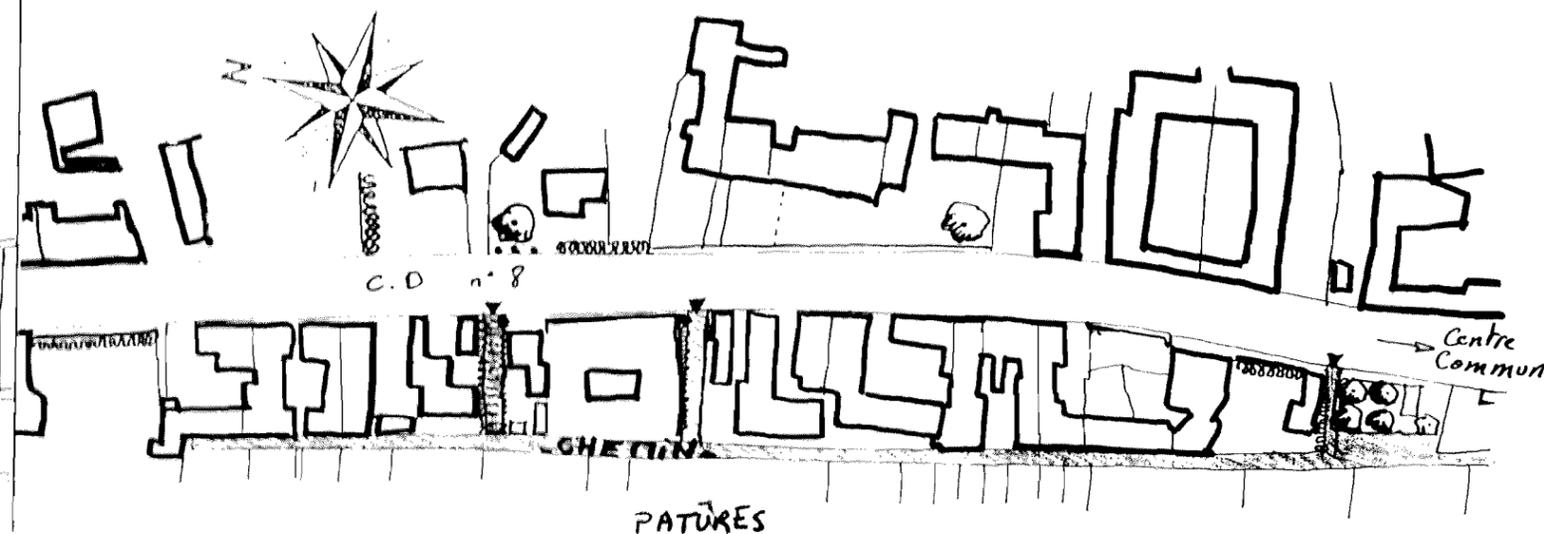
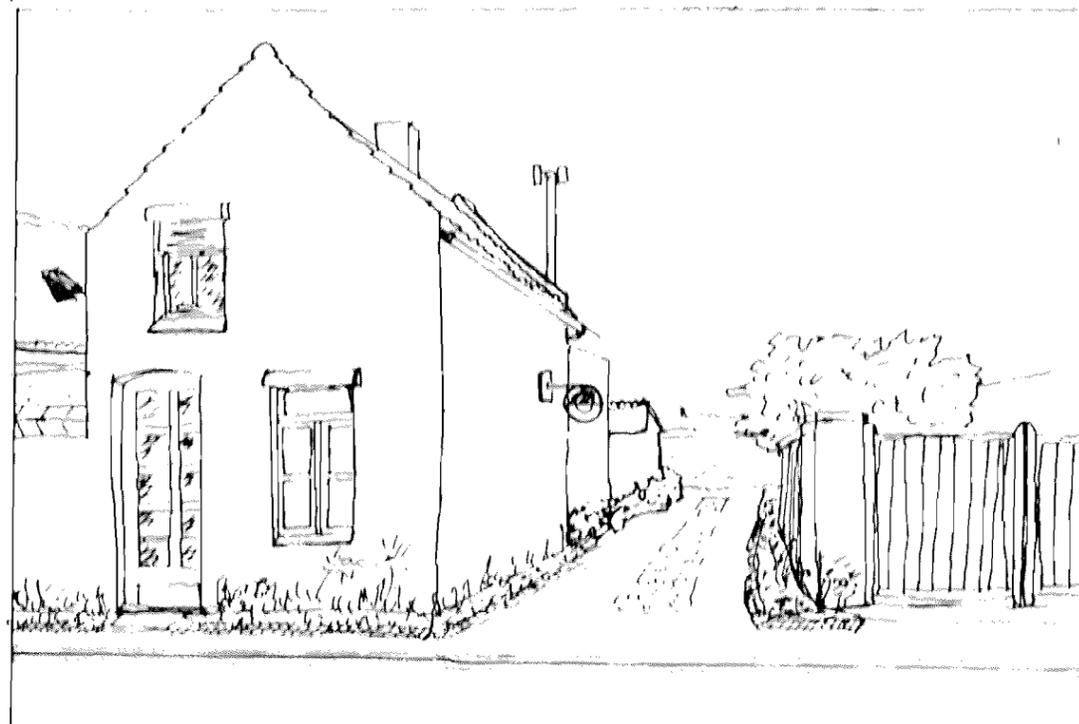
La ruelle à proprement parler :

- . Reprise des clôtures abîmées des pâtures
- . "Nettoyage" des arrières des habitations et de leurs extensions selon volonté d'embellir de chacun des riverains.
- . Éclairage peu agressif des accès et de la ruelle arrière par mats ou bornes choisis dans la gamme proposée.

Le village d'Anhiers, par son caractère rural doit trouver à cet endroit en particulier un charme résultant d'une homogénéité au travers du choix de certains éléments : le mobilier urbain, le système d'éclairage des points clés du CD, le traitement des plates bandes devant les habitations, y contribueront ainsi que le traitement des clôtures des prairies :

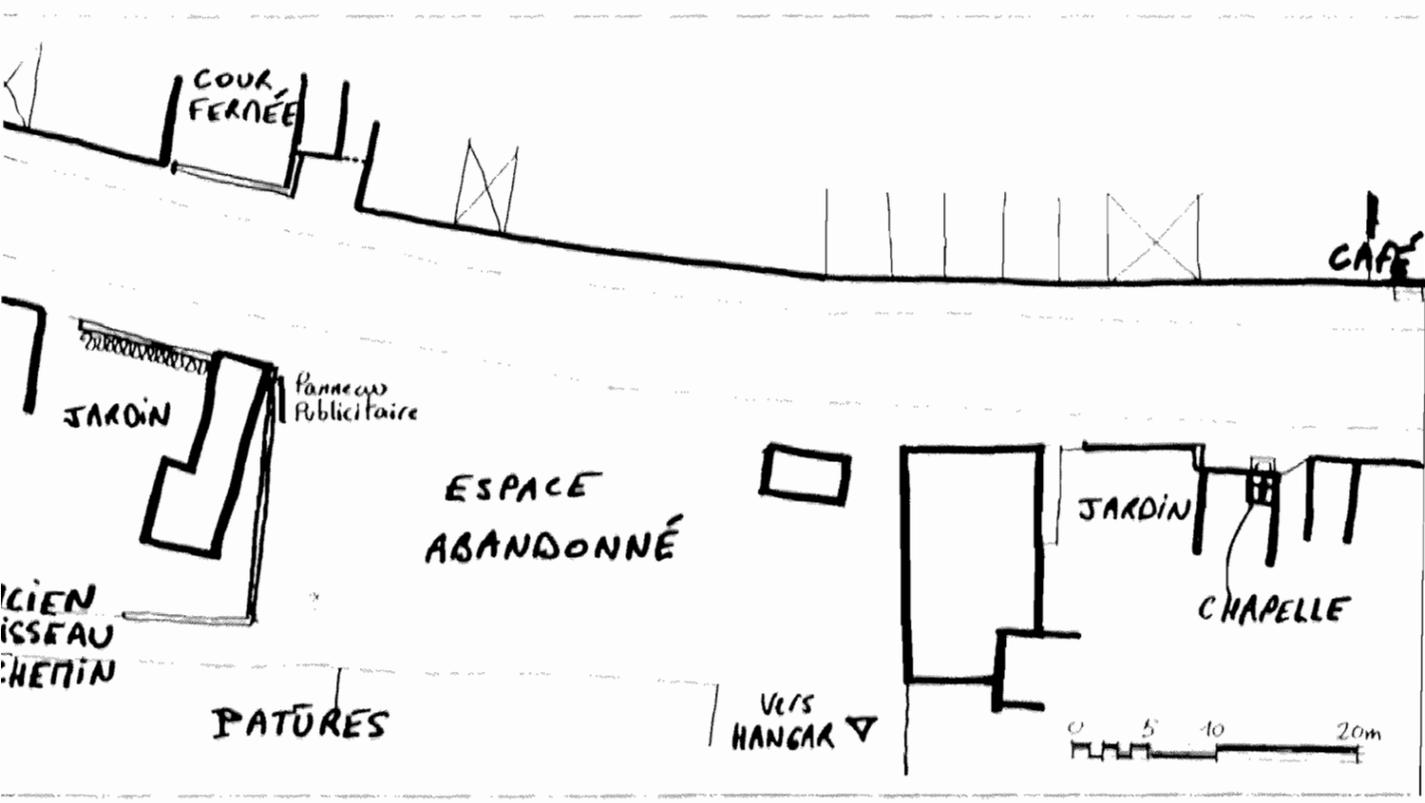
Toujours métalliques, peintes en vert et installées dans la continuité des haies végétales, elles démontreront une volonté décorative .

PROPOSITION

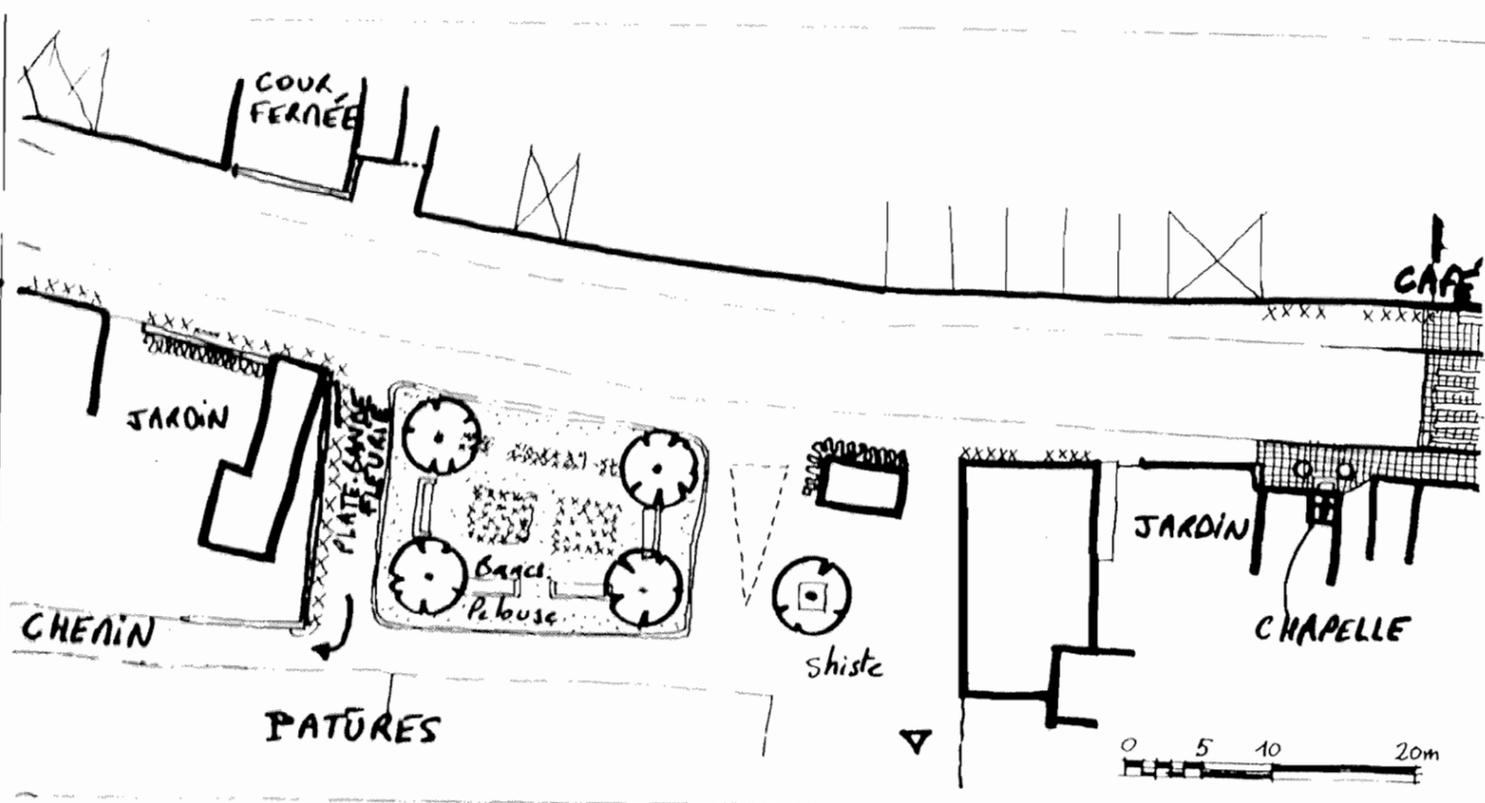


1.3 PLACETTE SUR C.D.

ETAT DES LIEUX



PROPOSITION



Cette zone résiduelle située sur le CD est la première placette qui ponctue le village d'ANHIERES en arrivant de Flines lez Raches. Cette placette est aménagée par un grand carré de pelouse, cadré par quatre arbres fruitiers et offrant une possibilité de rassembler quelques habitants d'Anhiers, grâce à l'implantation de quelques bancs.

Placette :

- . Signal par Arbres fruitiers placés sur le CD et marquant un point clé dans le site
- . Placette engazonnée avec plate-bandes et bordures fleuries, les couleurs des plantations se déclinant au rythme des saisons
- . Plantes grimpantes et bordure fleurie sur le mur du jardin mitoyen à la placette
- . Stationnement de véhicule sur emplacement en shiste rouge

Mobilier urbain :

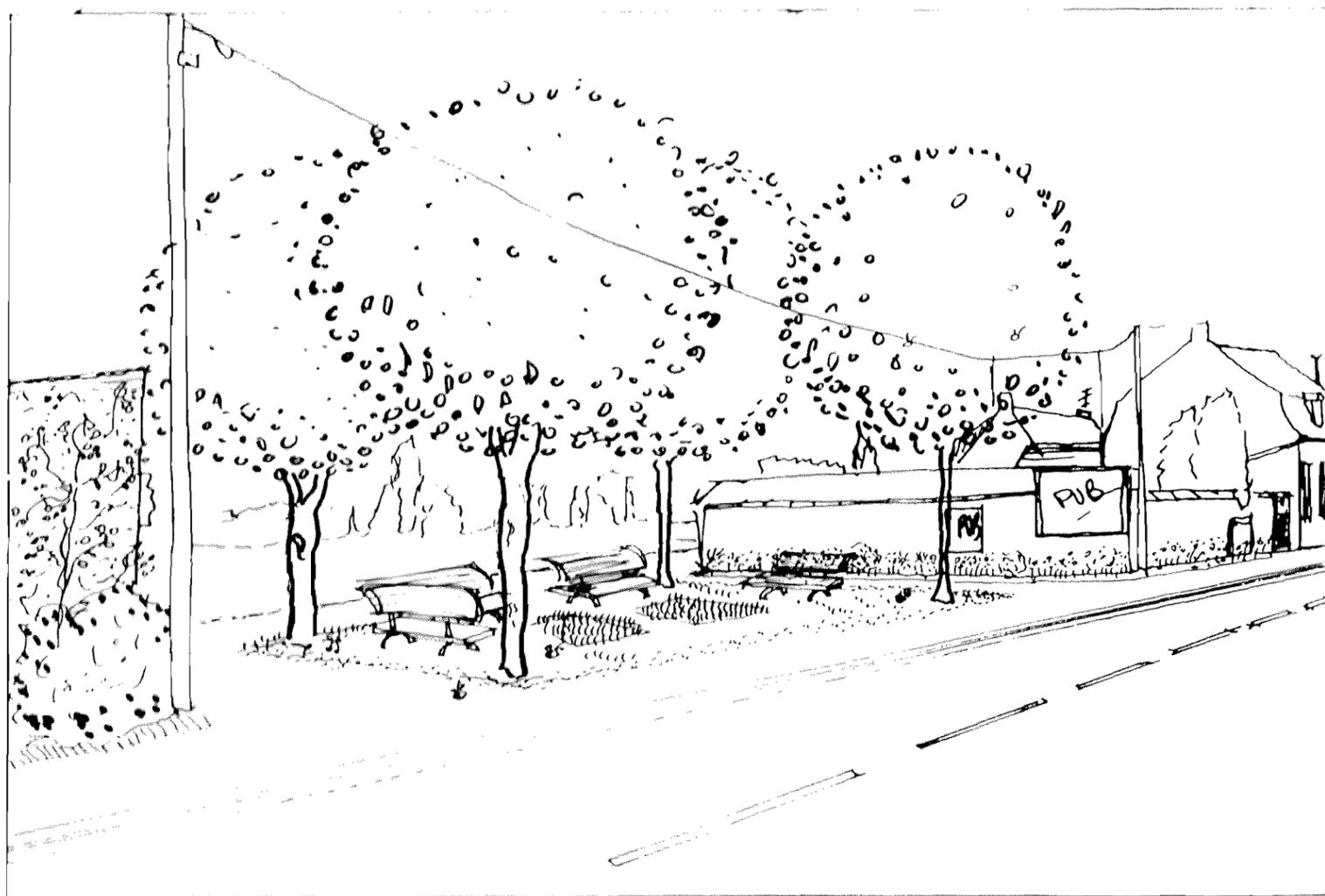
- . Implantation de bancs trois places
- . Pose de poubelles sur pieds
- . Eclairage de la placette par bornes lumineuses (selon matériel recommandé dans le chapitre "Sensibilisation : Mobilier urbain")

Cette placette peut apporter une notion du temps (les arbres fruitiers pourraient rendre l'esprit des petits vergers, très fleuris au printemps, et offrant cerises, mirabelles, Pêches ou pommes au début de l'automne), de l'espace, avec son ouverture sur les pâtures. Le charme de ces traditions champêtres serait alors mis en valeur.



ETAT DES LIEUX

I.3 PLACETTE SUR C.D.



PROPOSITION

1.3 PLACETTE SUR C.D.

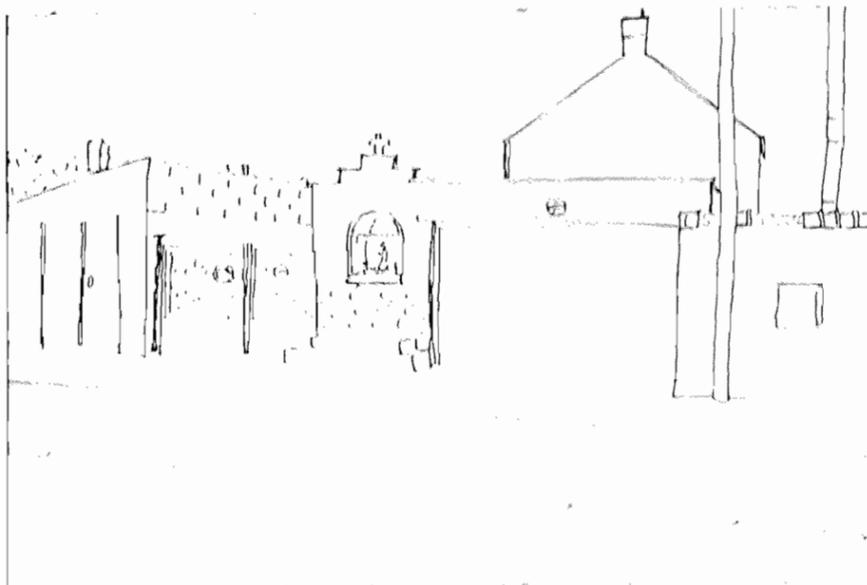


INSERTION DANS LE SITE

1.4 ABORDS CHAPELLE ET CAFE

Une chapelle privée se trouve sur le CD. Nous avons pensé que cette chapelle pourrait être remise en valeur comme lieu de ponctuation du CD et créé un point d'appel particulier sur la route, provoquant aussi un ralentissement des véhicules.

ETAT DES LIEUX



Chapelle:

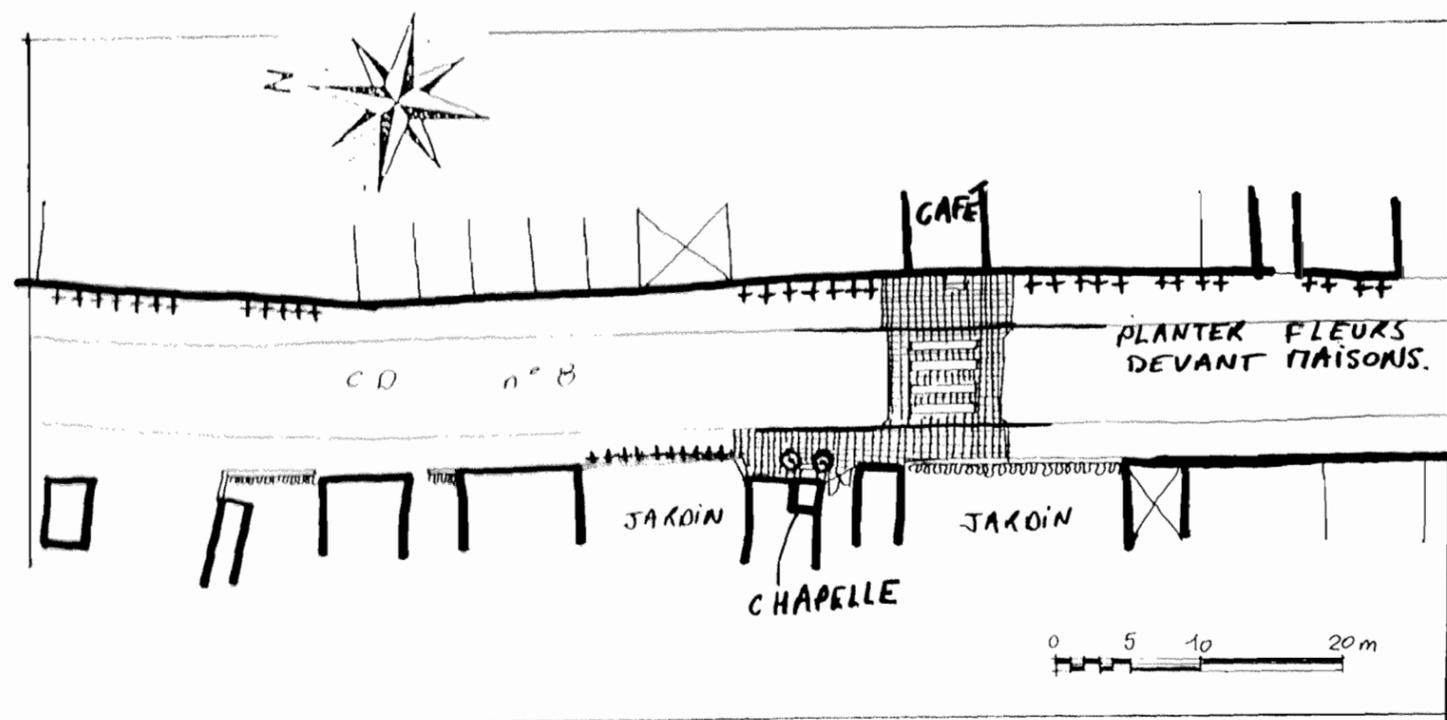
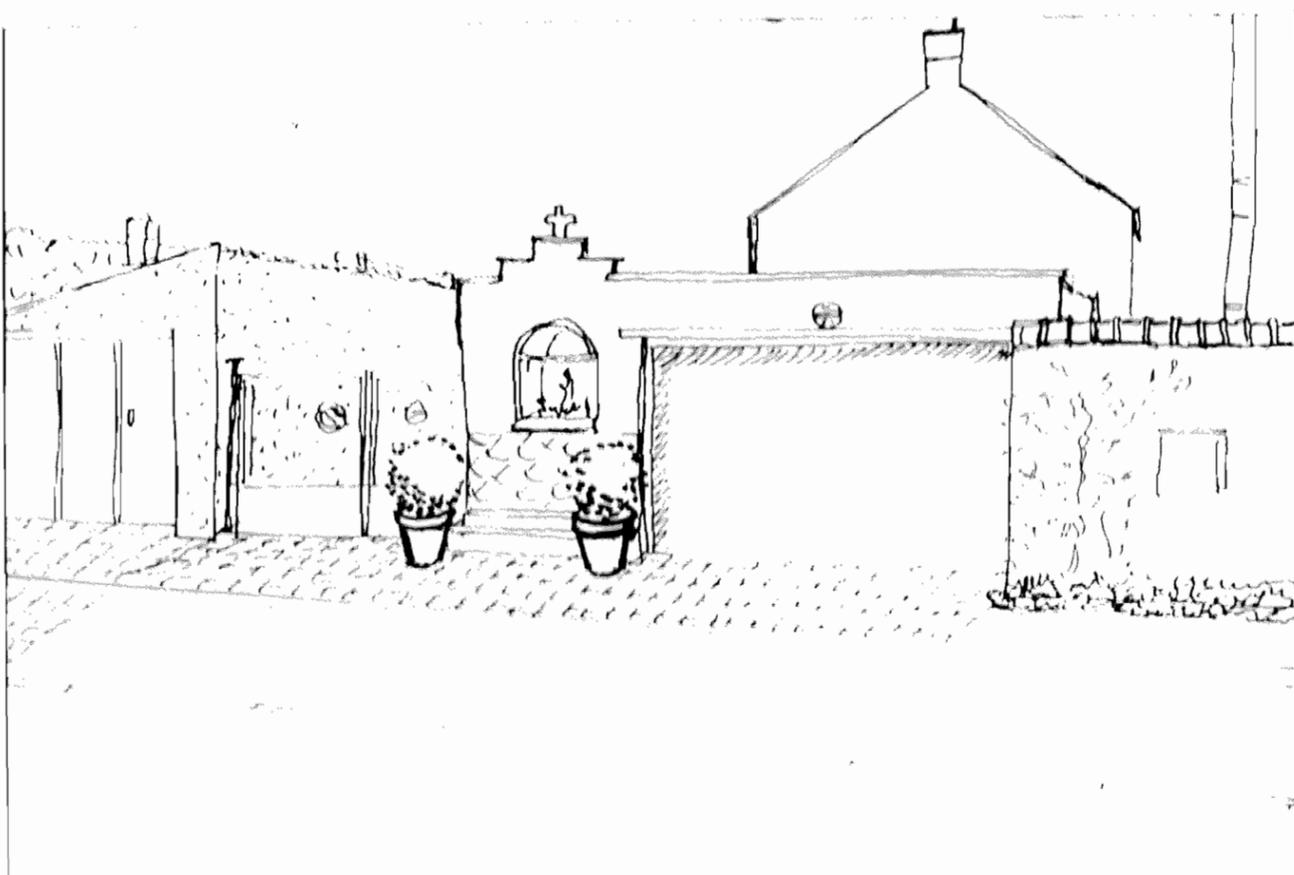
- . Signal par élément décoratif de type Buis en pot de terre cuite
- . Pose sur le trottoir de pavés anciens devant la chapelle ainsi qu'au niveau du passage piéton
- . plate bandes et bordures fleuries dès que la largeur du trottoir le permet. (voir chapitre "Sensibilisation : Bordures des maisons et Palette végétale")
- . Éclairage de la chapelle par spots basse tension installés dans la niche(après accord du propriétaire).
- . Proposition au propriétaire de refaire le soubassement avec enduit plastène, et les peintures de la niche.

Café :

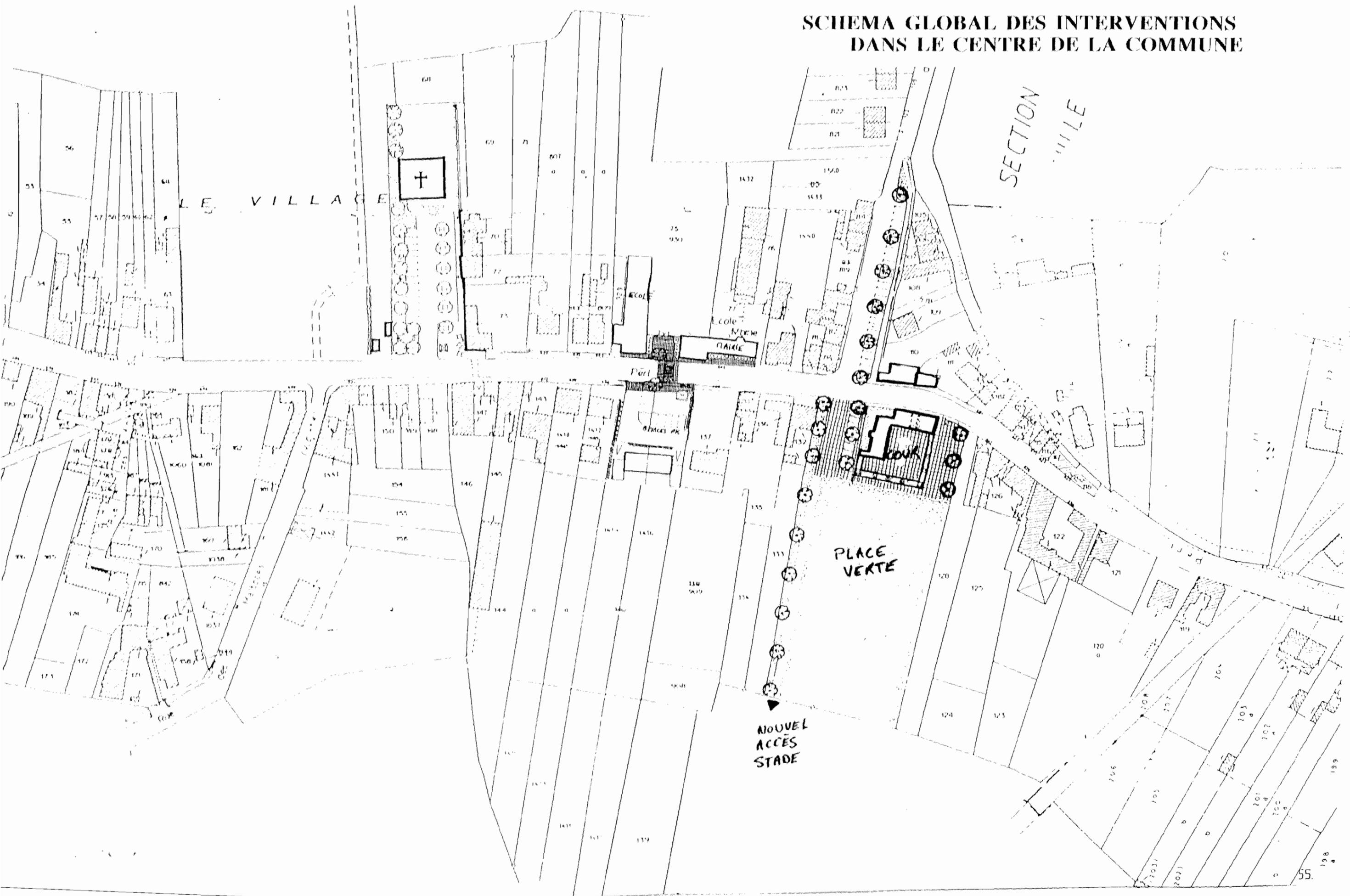
- . Pose sur le trottoir de pavés anciens devant le café

Les extensions réalisées par les habitants d'Anhiers n'ont pas toujours tenues compte des prescriptions du règlement de POS de la Commune, à savoir par exemple que les matériaux destinés à être recouverts, tels que les parpaings, etc, doivent l'être obligatoirement. Il semble que le moment où la Commune pense à son image de marque, et fait des efforts pour s'embellir, soit propice à une mobilisation de tous les habitants pour entreprendre chacun à son niveau sa contribution.

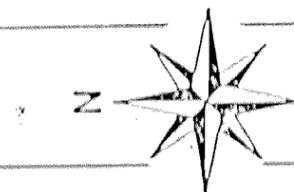
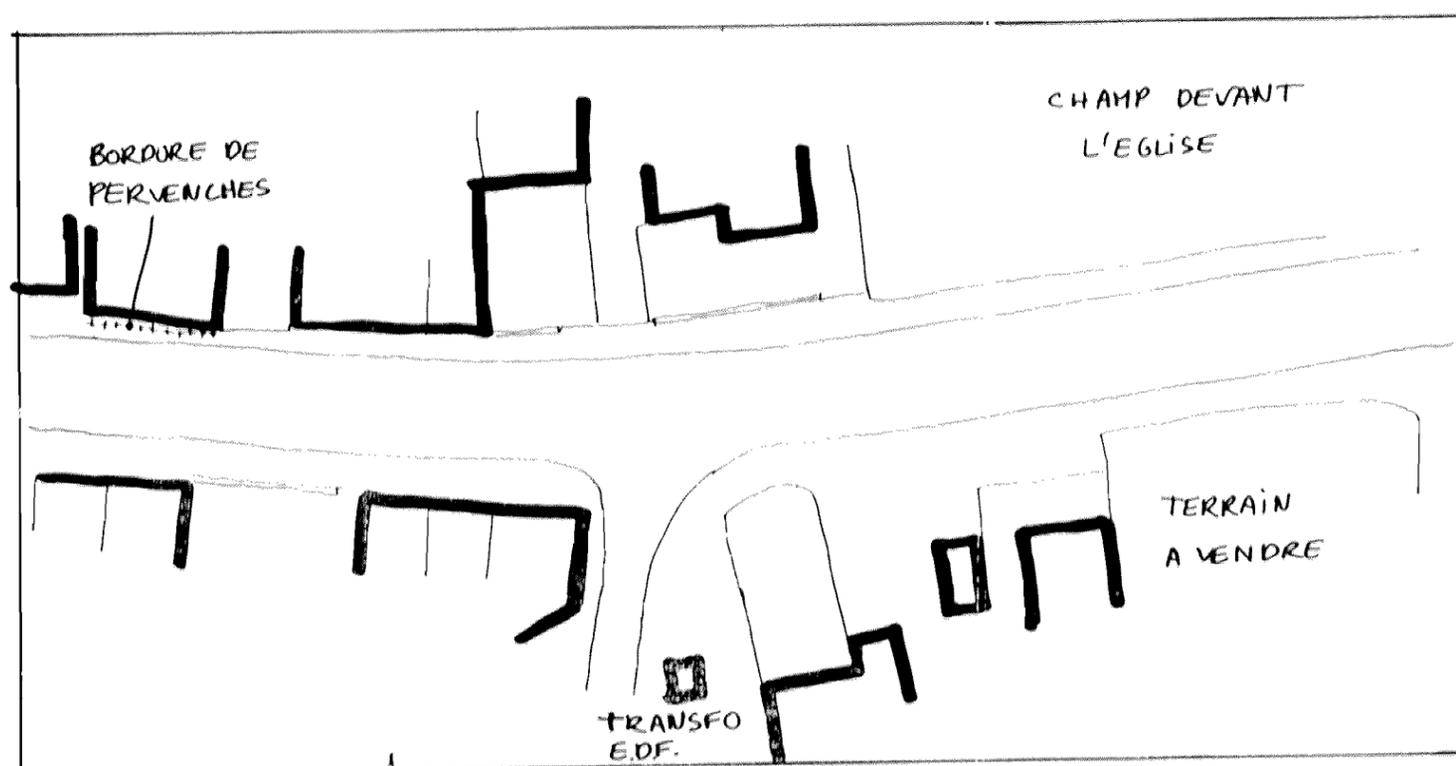
PROPOSITION



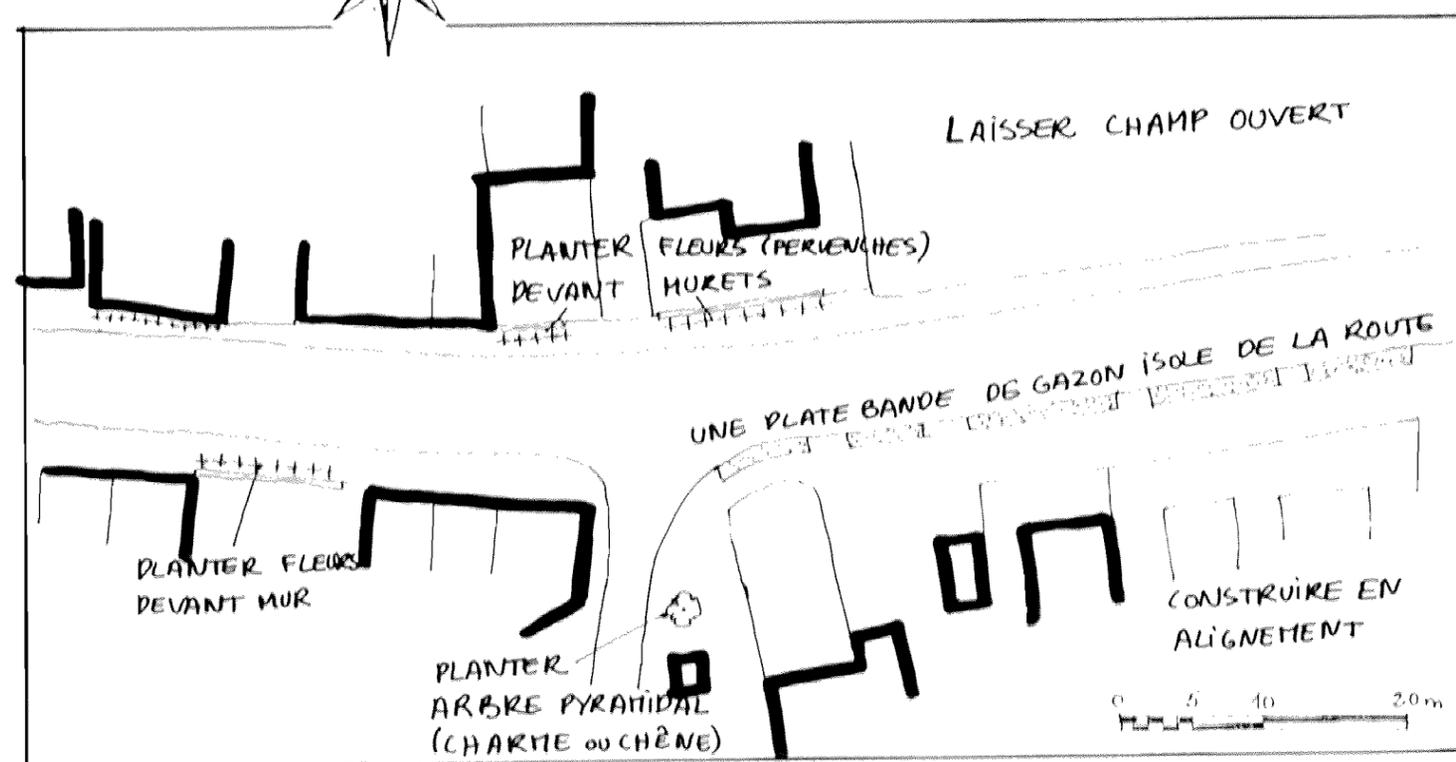
**SCHEMA GLOBAL DES INTERVENTIONS
DANS LE CENTRE DE LA COMMUNE**



ETAT DES LIEUX

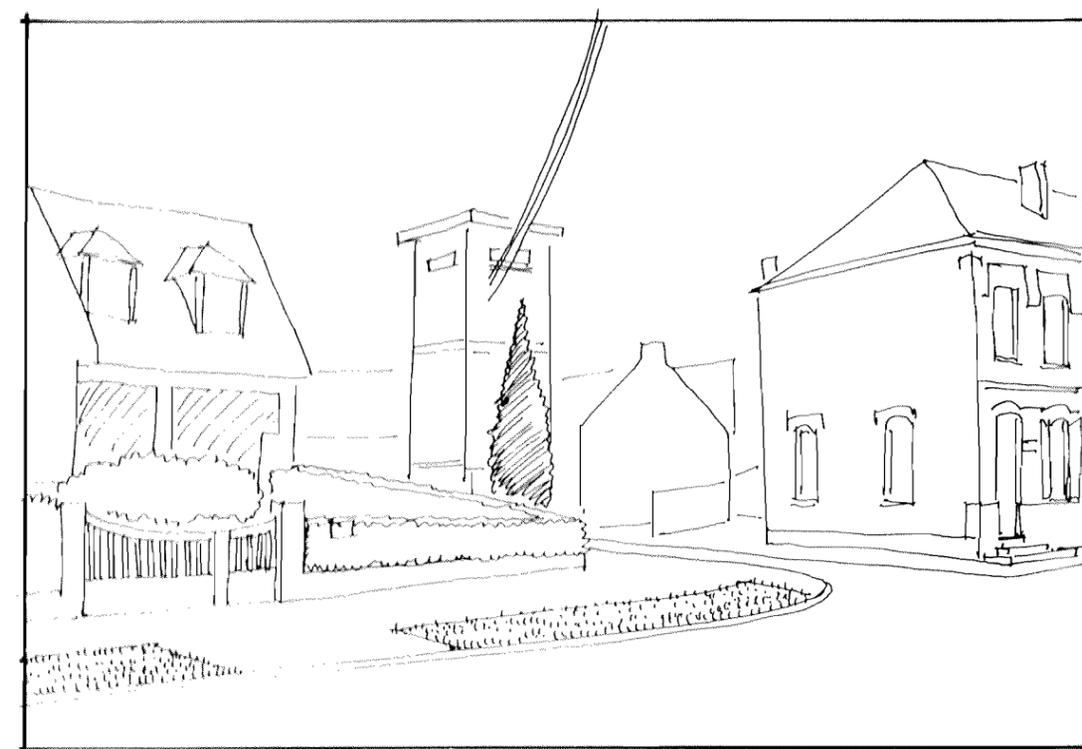


PROPOSITION



2.1 LES ABORDS DU TRANSFORMATEUR

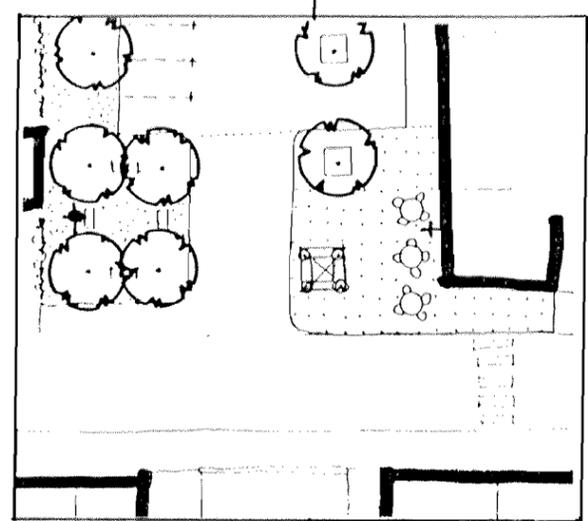
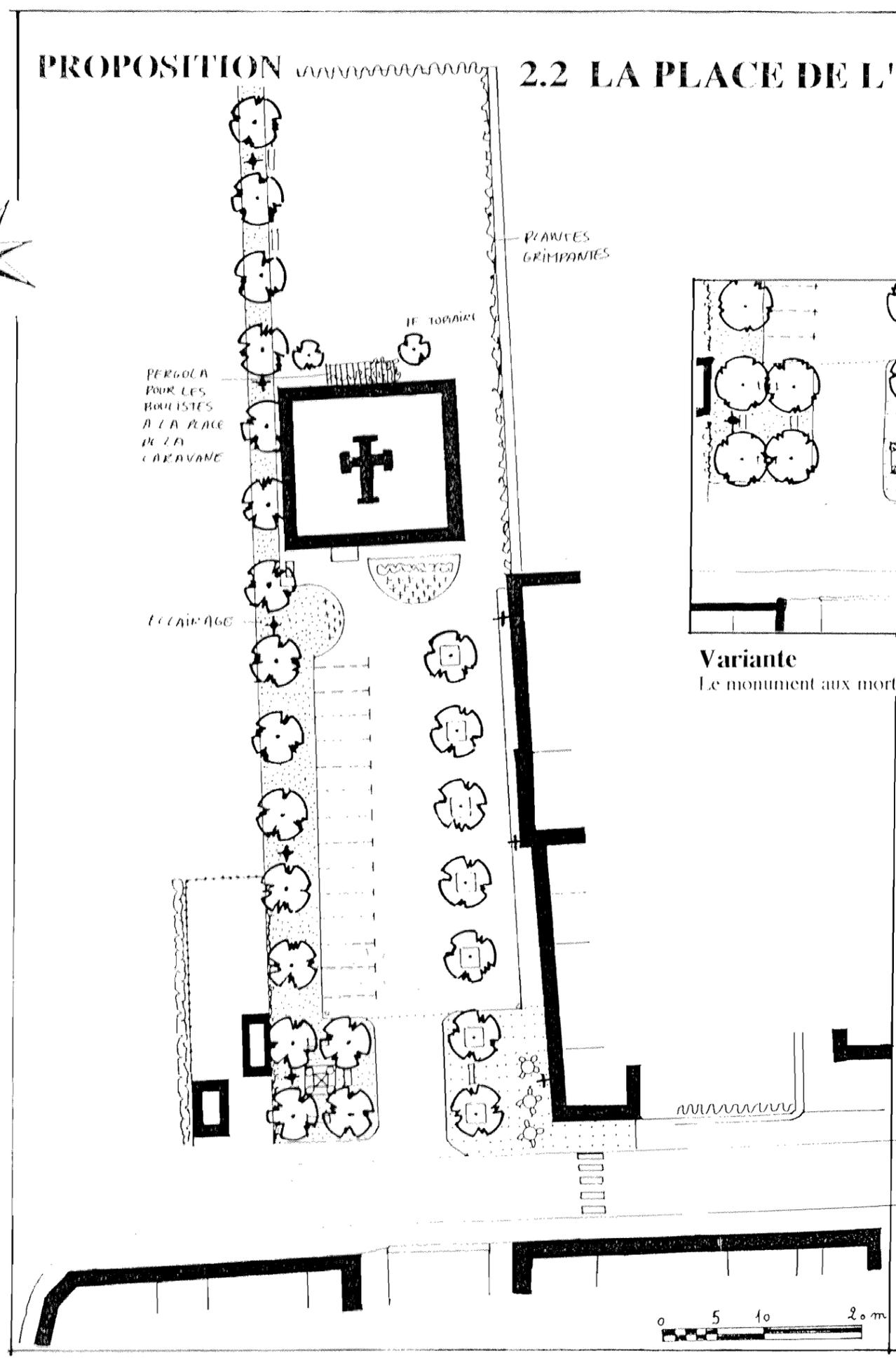
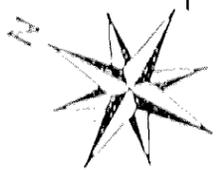
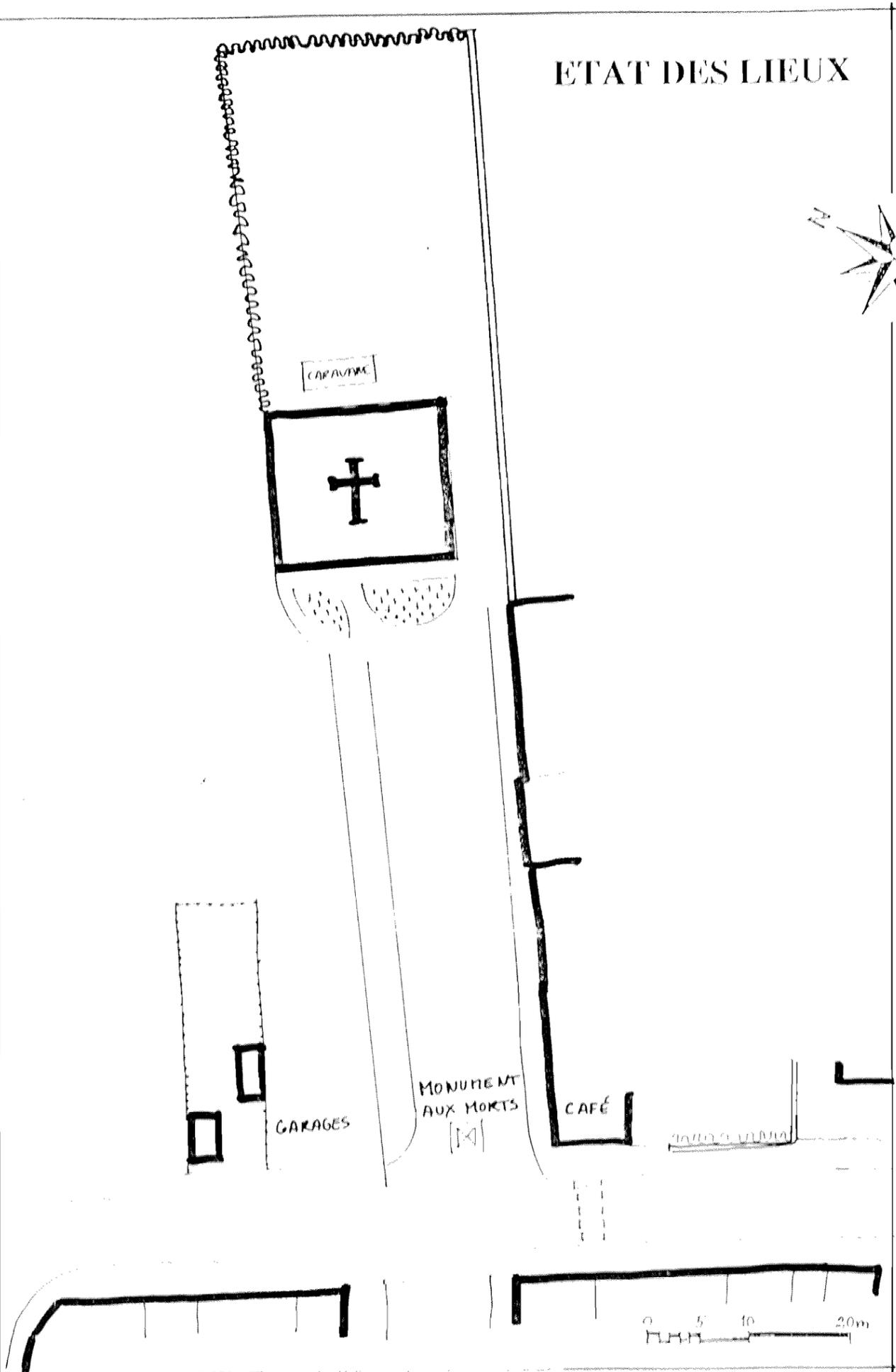
Sur le trottoir face au champ ouvert près de l'église, nous proposons de réaliser une bande de gazon séparant le trottoir de la chaussée pour accentuer l'effet végétal.
 Un arbre au port pyramidal, type charme fastigié, pourrait être planté en avant du transformateur, permettant par son statut de premier plan de faire oublier celui-ci.



ETAT DES LIEUX

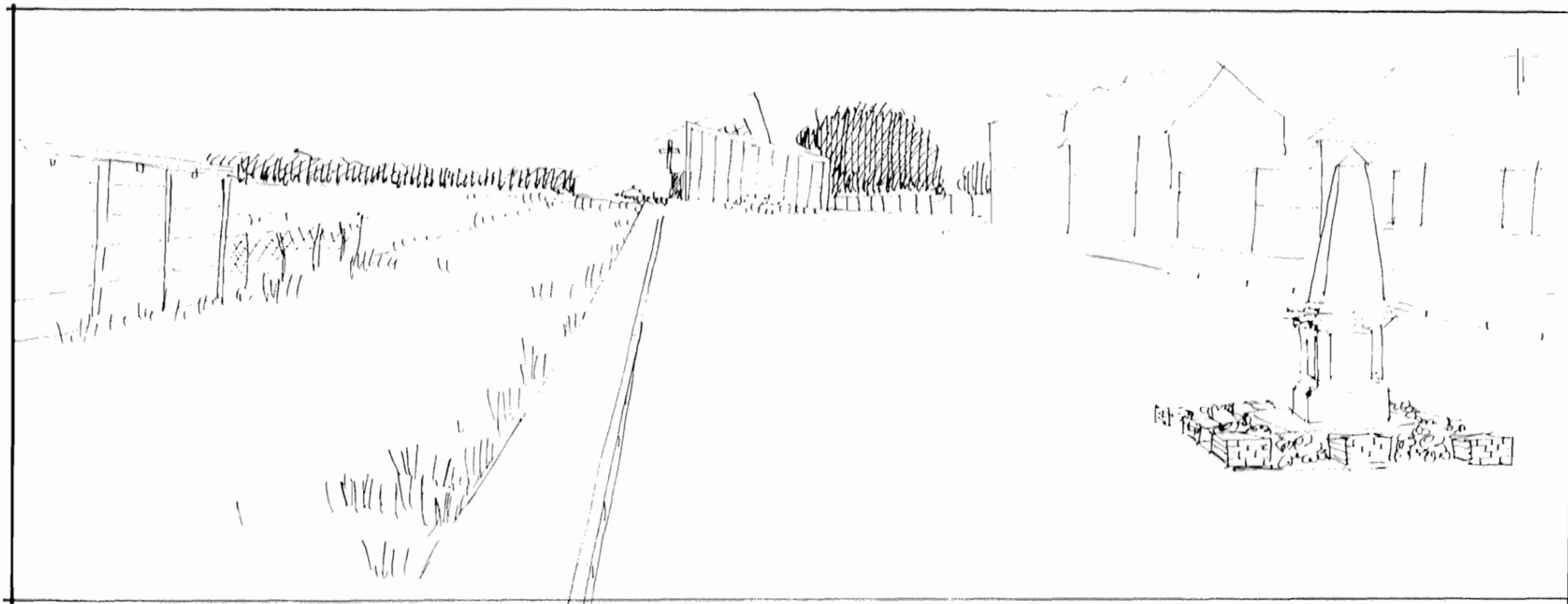
PROPOSITION

2.2 LA PLACE DE L'EGLISE

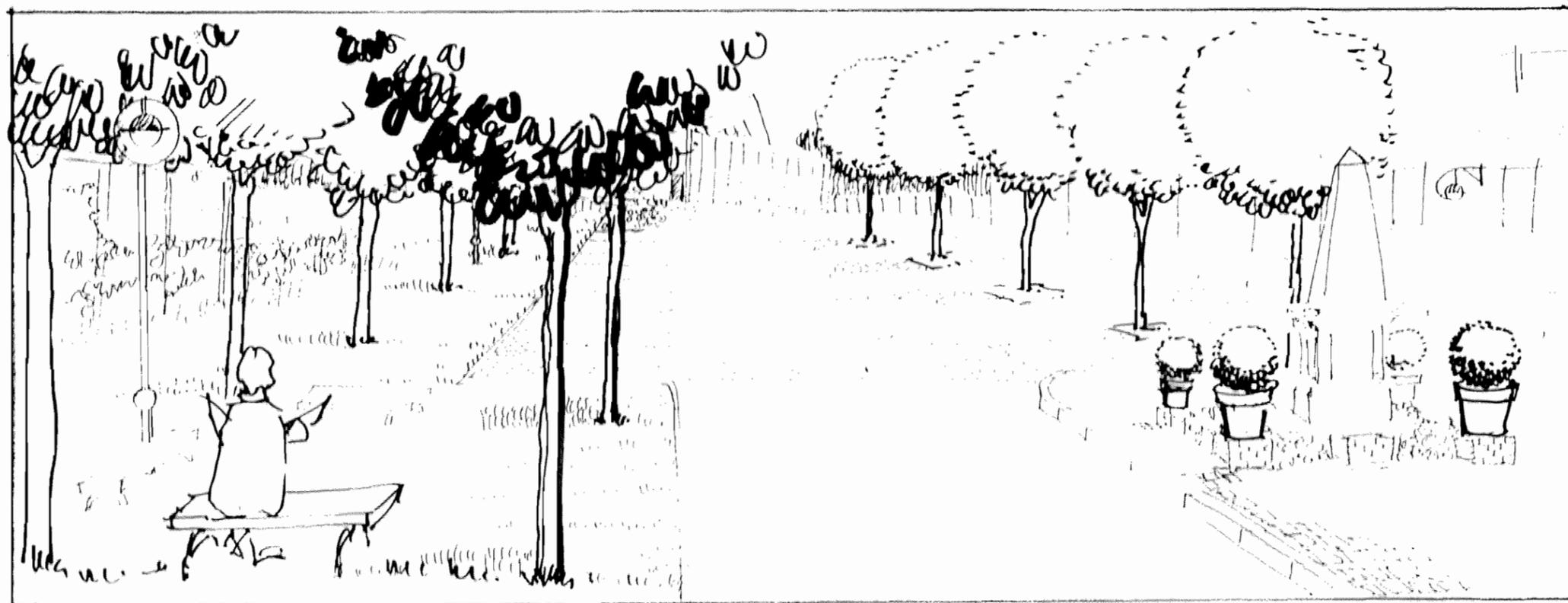


Variante
Le monument aux morts reste en place

ETAT DES LIEUX



PROPOSITION VARIANTE

**Place de l'église**

- Élargir un peu la parcelle depuis l'angle de l'église jusqu'au niveau des garages.

- L'église apparaît dans un écrin de verdure

- Planter une rangée d'arbres côté maison.

- Créer un effet de pincement à l'entrée de la place, créant une terrasse de café pavée, et déplacer le monument aux morts sous les arbres côté Nord pavée incluant le monument aux morts, côté sud, et un élargissement de la plate bande en gazon, côté Nord.

- Orner le monument aux morts de pots avec des buis en boule.

- Fleurir les abords de l'église.

- Planter le mur du terrain de boules de plantes grimpantes.

- Intégrer éclairage et mobilier urbain (banes, poubelles)

Variante

Le monument aux morts reste en place

Effet de pincement à l'entrée de la place, créant une terrasse de café pavée, incluant le monument aux morts, côté sud, et un élargissement de la plate bande en gazon, côté Nord.

Matériaux

schiste rouge

pavé sur la terrasse de café

bitume à l'entrée.

accès actuel à l'école s'effectue par l'arrière pour des raisons de commodités et de sécurité. L'espace existant devant l'école est pratiquement inexistant, aussi, les circulations, entrées et sorties s'effectuent par l'arrière de la Mairie. Notre projet consiste à revaloriser l'entrée sur rue de l'École, en récupérant une surface sur la cour, et en prolongeant l'espace d'attente, de l'autre côté de la route. De cette façon, une zone plus conséquente peut être aménagée en continuité avec la Mairie. La cabine téléphonique est déplacée, ainsi que l'abri de bus (le recuit et les points de ramassage et de dépôt des élèves doivent être repris en compte par la compagnie des autobus de ce secteur). L'abri de bus est identique à celui de l'entrée du village d'Anhiers (depuis Haches), repérable et accueillant de sorte qu'il serve éventuellement de zone d'attente pour les parents faisant alors office de petit kiosque.

Cet espace très particulier du village, puisqu'il est central et desservant les points-clés comme la Mairie et l'École, est renforcé par l'implantation d'arbres ornementaux. Des barrières de protection sont installées au bord de la route, sur les parvis de l'École et de la Mairie traités en pavés autobloquants. La façade de l'École, ouverte sur la Rue et vitrée actuellement sera préservée par des plates-bandes végétales.

Un stationnement pour quelques voitures sera aménagé de l'autre côté de la route. En fond de la placette aménagée, on peut envisager la construction d'une ou deux maisons individuelles en alignement avec le bâti existant.

Mobilier urbain :

- . Banc trois places
- . Poubelle en applique
- . Eclairage de l'abri et du plan du réseau
- . Barrières de protection sur linéaire École - Mairie

Intervention végétale :

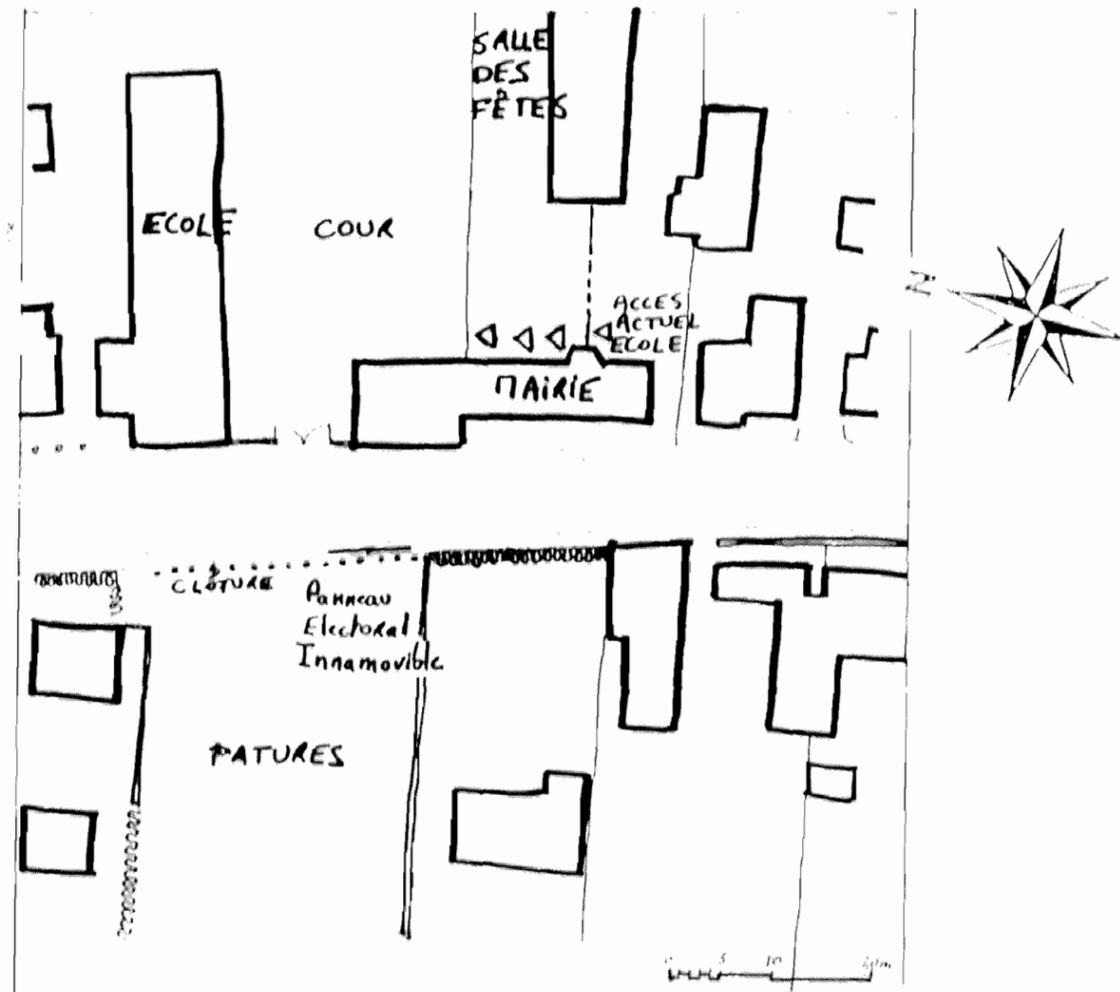
- . Plantation d'arbres haute tige
- . Création de plates-bandes sur linéaire Mairie et École

Autre :

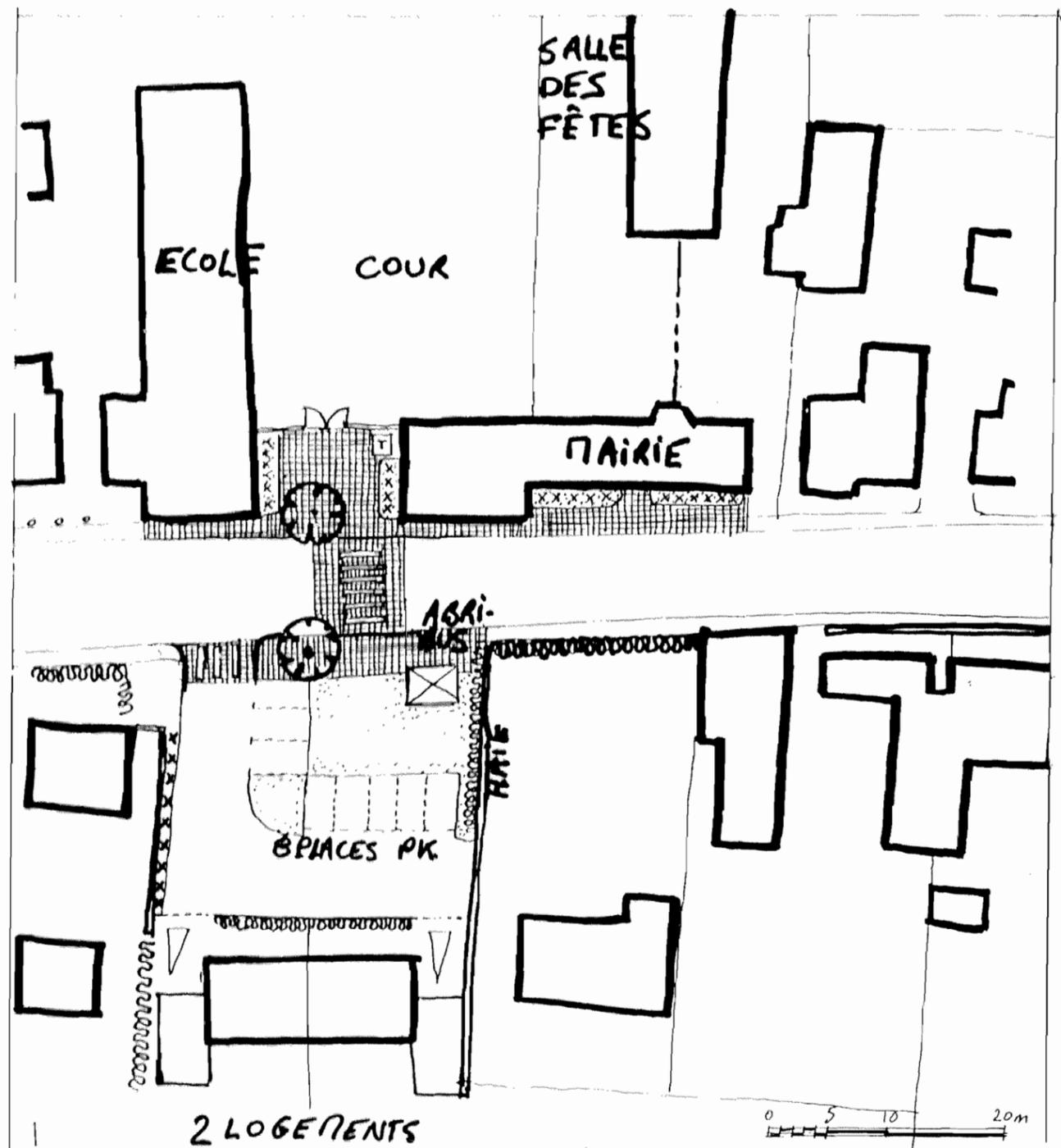
- . Déplacement de la cabine téléphonique
- . Déplacement de l'abri bus

2.3 ESPACE DEVANT L'ECOLE ET TROTTOIRS VERS RUE DU MARAIS

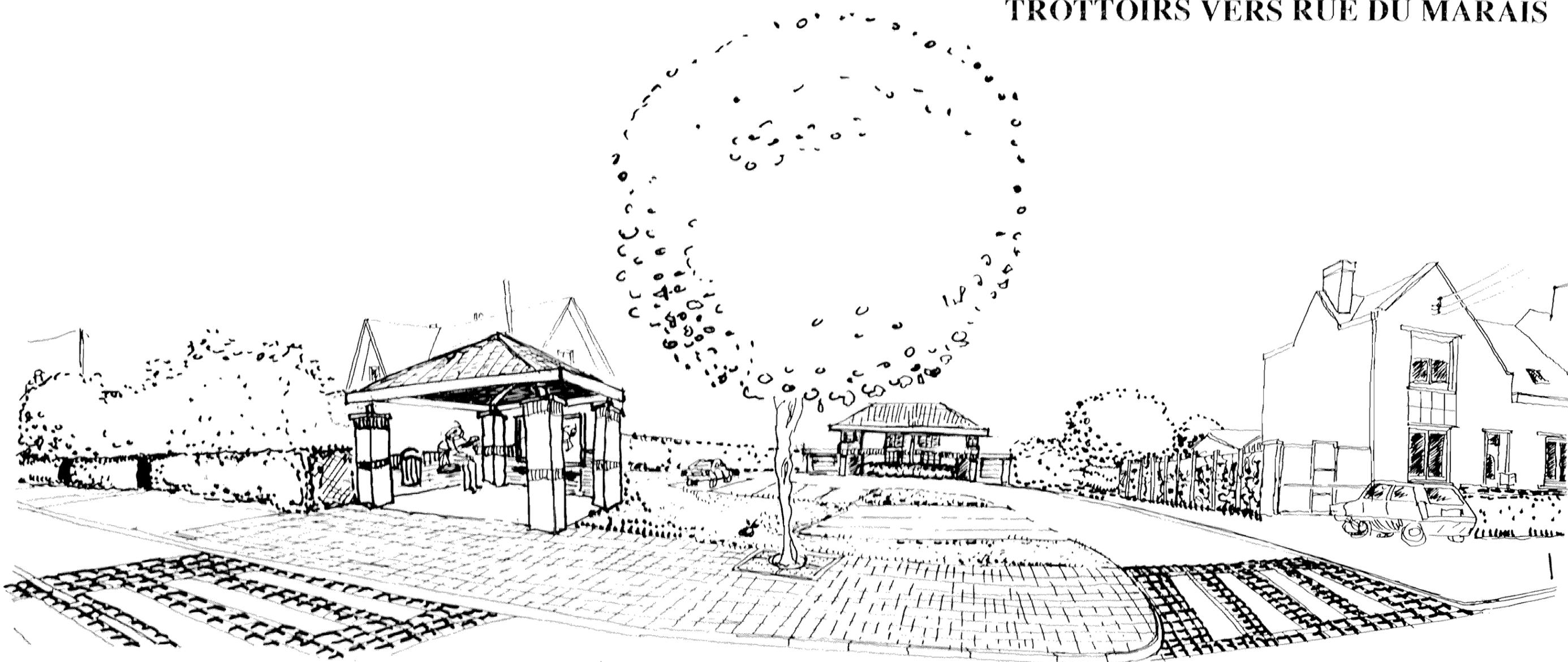
ETAT DES LIEUX



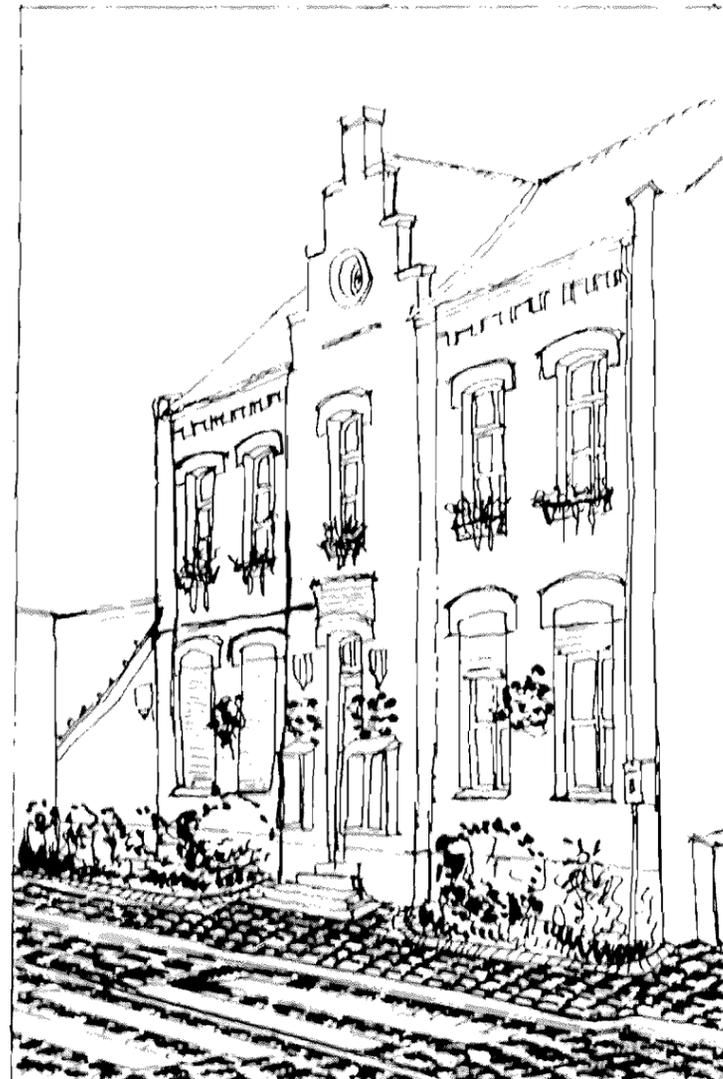
PROPOSITION



2.3 ESPACE DEVANT L'ECOLE ET TROTTOIRS VERS RUE DU MARAIS



FACADE DE LA MAIRIE



La Mairie, représentative de la Commune doit servir d'exemple aux habitants d'ANIIERS et donner des solutions de revalorisation par des aménagements simples et efficaces.

Façade:

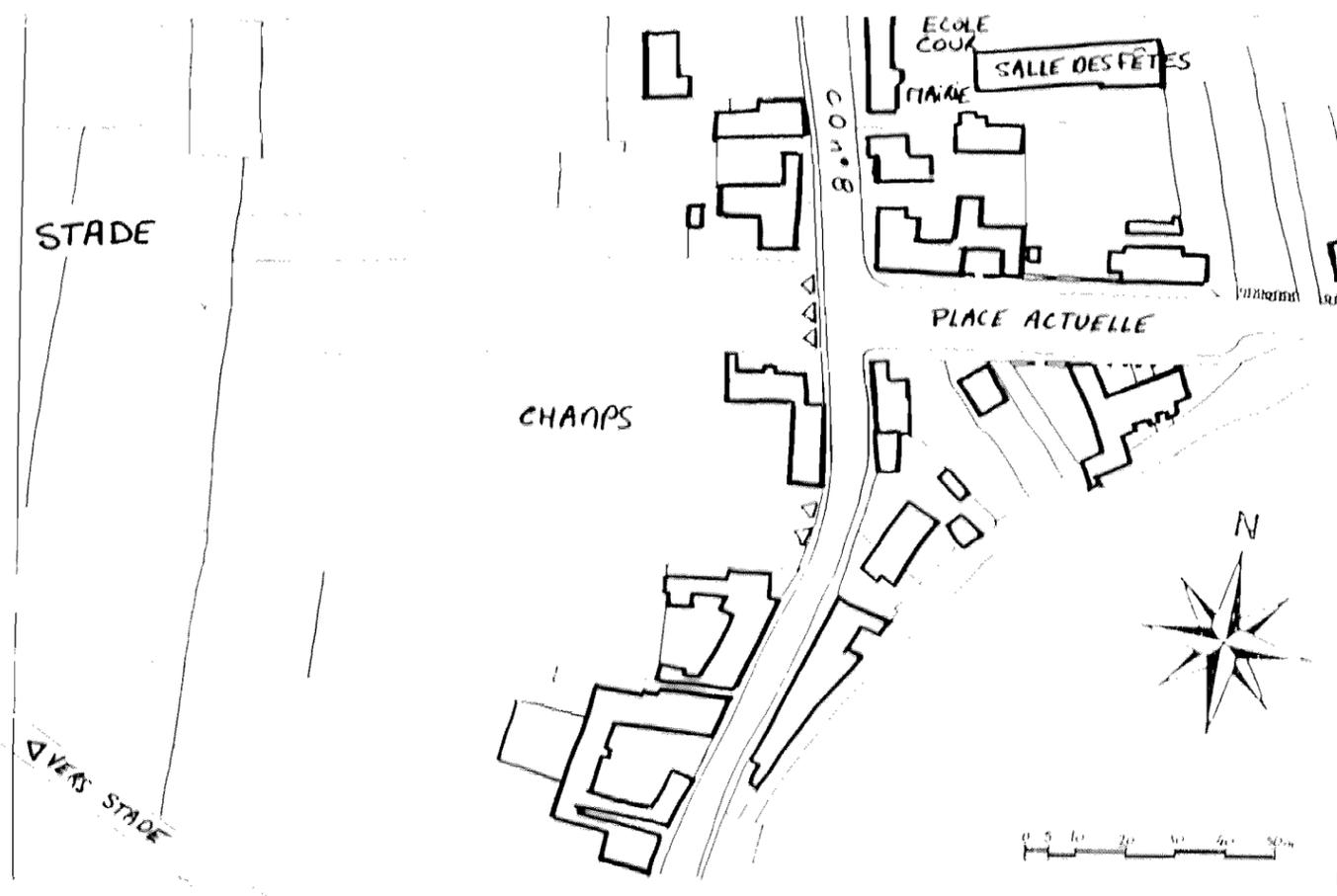
- . Nettoyage de la façade par sablage
- . Peinture des menuiseries (portes d'entrée et fenêtres) (suivant la Palette coloristique du chapitre "Sensibilisation"
- . Créations de jardinières fleuries au pied de la façade, avec entourage de briques
- . Encastrement des boîtes à lettres inesthétiques dans la porte d'entrée.
- . Eclairage de la façade par spots dissimulés dans les balconnières ou sur les appuis de fenêtres.

Autres aménagements :

- . Suppression et déplacement de l'abri-bus
- . Déplacement de la cabine téléphonique
- . A long terme : suppression des fils électriques.

2.4 PLACE RUE DU MARAIS ET LIAISON AVEC TERRAIN DE FOOT

ETAT DES LIEUX



La Place actuelle d'Anhiers nécessite des travaux de refection. Le macadam est très abimé. D'autre part, la surface de cette place n'est pas suffisante lorsqu'il s'agit d'accueillir des casses ou marchés.

Nous proposons d'investir le terrain situé dans le prolongement de la place actuelle afin de traiter un unique espace, conçu avec une certaine continuité, grâce à l'élément végétal, les arbres haute tige, mais ayant un double langage et un double objectif de fonctionnalité. Nous proposons que la ville rachète la ferme et la maison isolées afin de maîtriser et gérer le devenir de cette future place.

La Place en macadam, "Place Bleue" :

- . refection du revêtement de la place
 - . création d'un alignement d'arbres : poiriers à fleurs "Chantecler"
 - . création de places de Stationnement (27 Places)
- Cette place reçoit des casses, fêtes foraines et marchés

La Ferme :

- . Sièges d'associations multiples (Inter Ages, Echev, Ass. sportive, ...)
- . Possibilité de création d'une halte garderie
- . Lieu d'exposition temporaire
- . Vente de produits locaux et régionaux
- . création d'une mini ferme pédagogique
- . Installation d'un café, avec terrasse en coeur d'îlot

Nous proposons de refermer l'espace visuellement par une galerie ouverte, préservant la cour accessible d'autre part par le porche donnant sur le CD n°8

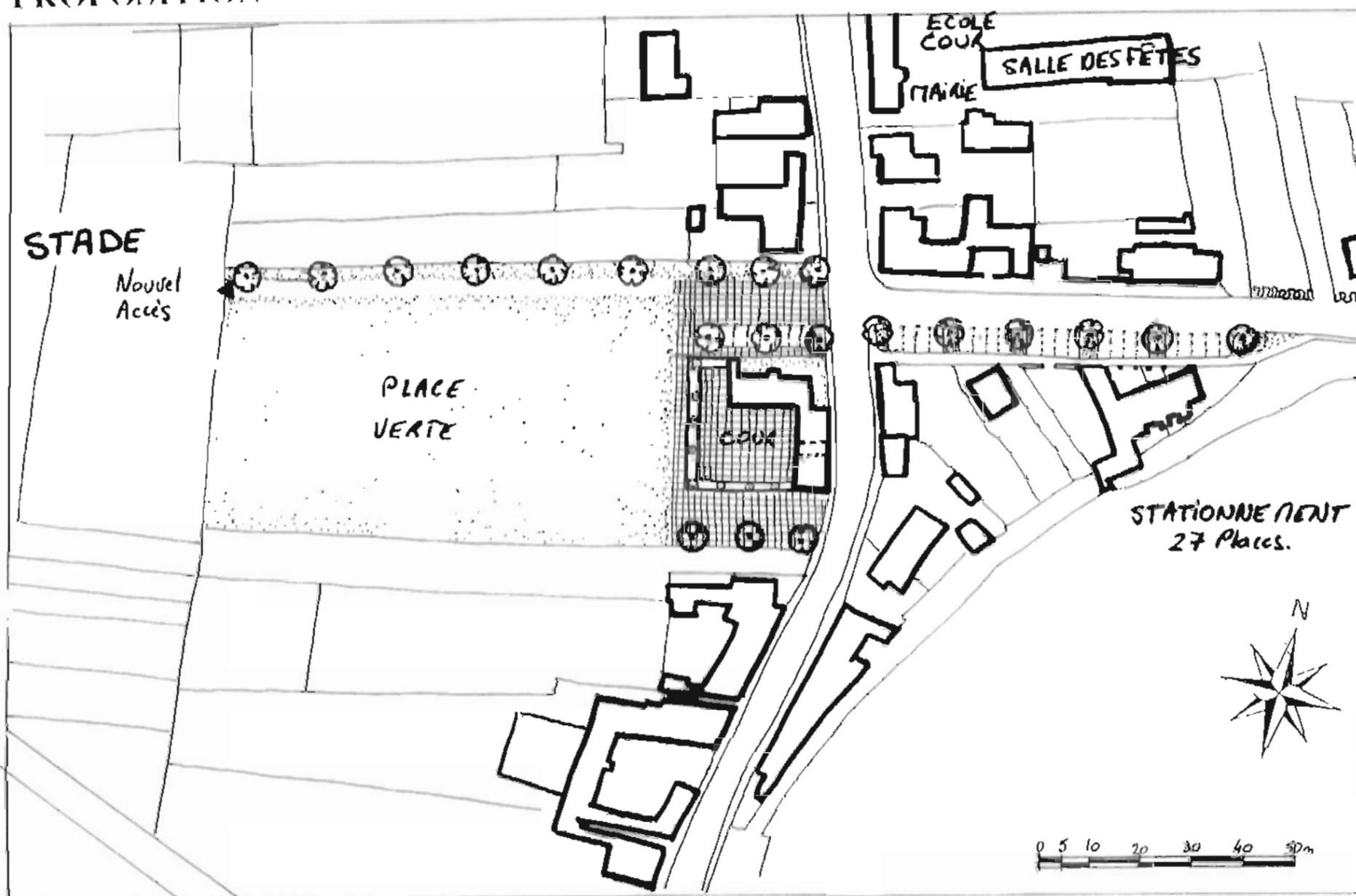
La Place Verte :

Cette place est longée par une allée piétonne allant jusqu'au terrain de sport et bordée d'arbres haute tige. Elle offre une surface importante occasionnellement, (lors d'une casse par exemple), et nécessite une remise en état après une utilisation de ce type.

De cette façon on trouve un compromis entre la " mer de macadam", ou le fait de ne pas traiter du tout cette liaison possible avec le stade. D'autre part, on garde une très large transparence sur l'environnement et la vue sur les champs, qui fait le charme de la Commune d'Anhiers

2.4 PLACE RUE DU MARAIS ET LIAISON AVEC TERRAIN DE FOOT

PROPOSITION



INSERTION DANS LE SITE



**EXEMPLE DE PLACE VERTE
(Querenaing, près de Valenciennes)**

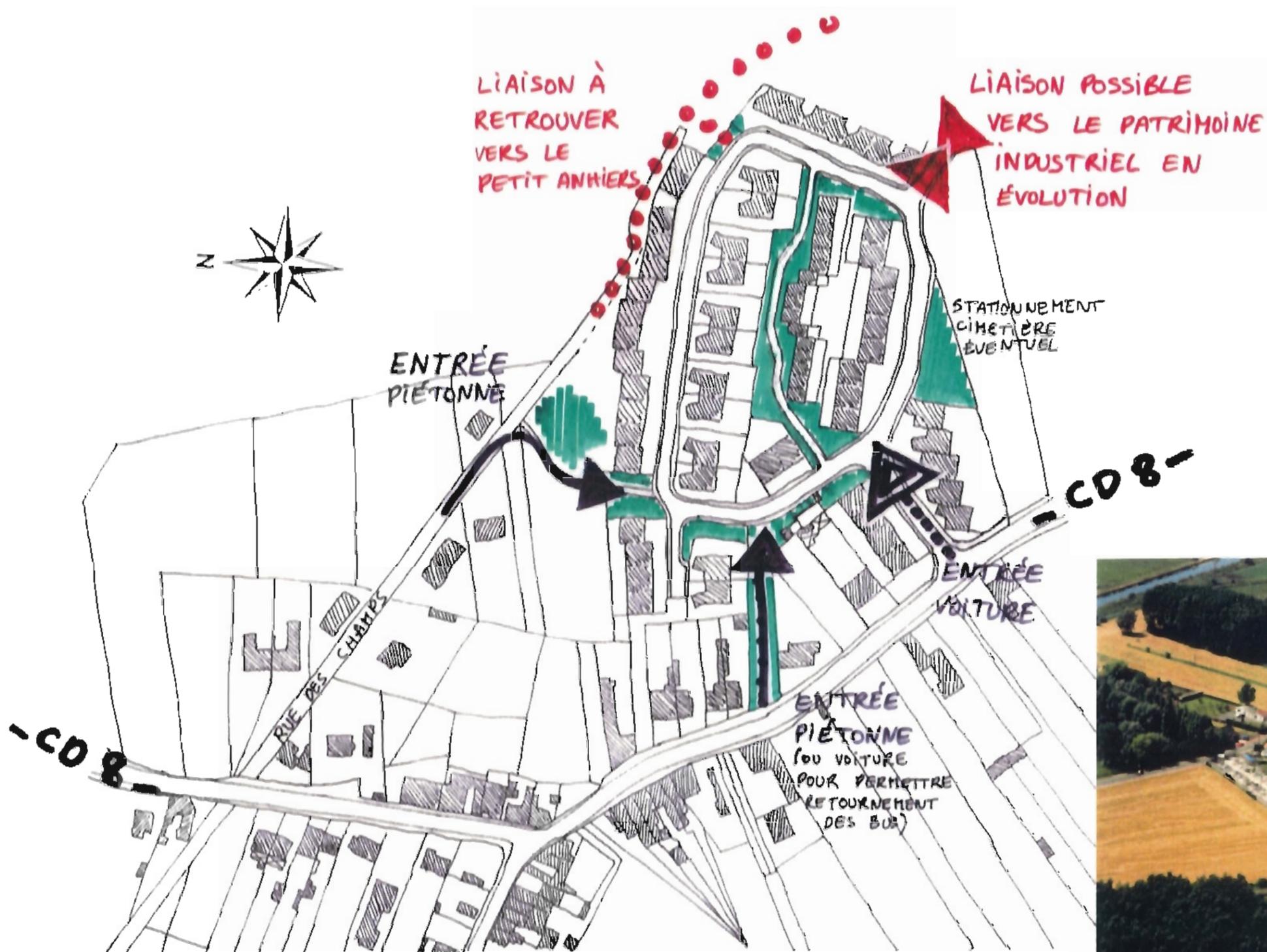
3.1 PLACE A L'INTERSECTION DE LA RUE DES POUX VOLANTS



Supprimer le feu tricolore.

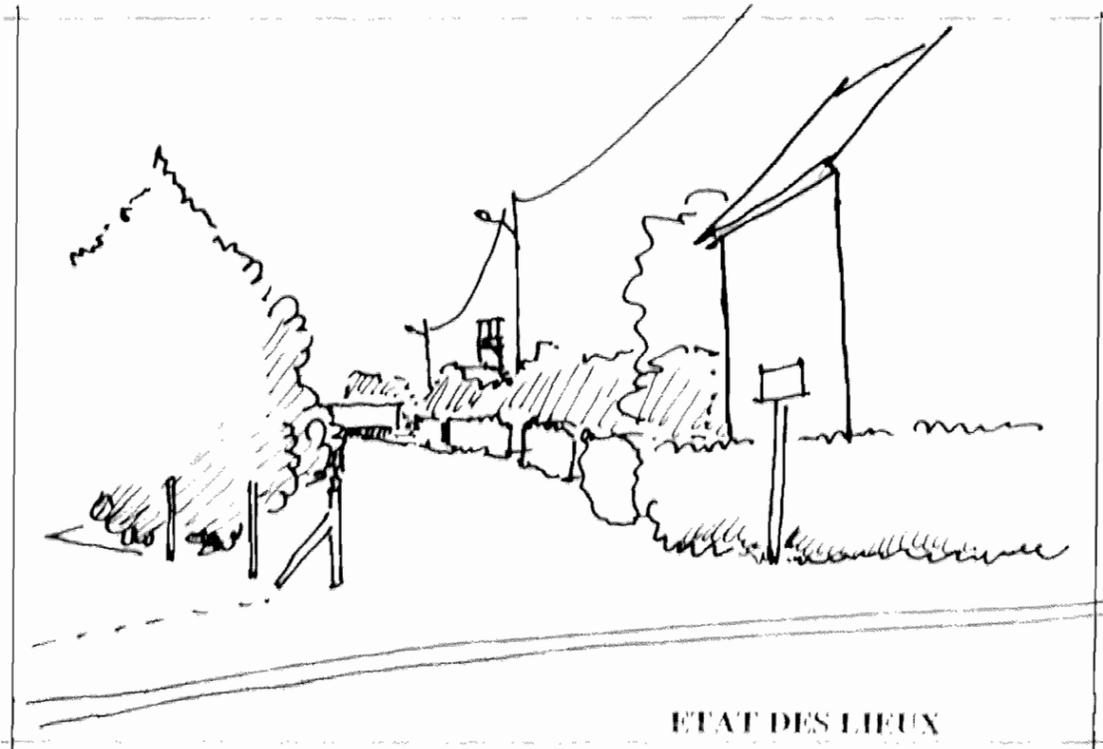
Marquer la place par un revêtement de sol (briques sur chant).

3.2 L'ANCIENNE VOIE FERREE COMME LIAISON AVEC LE LOTISSEMENT

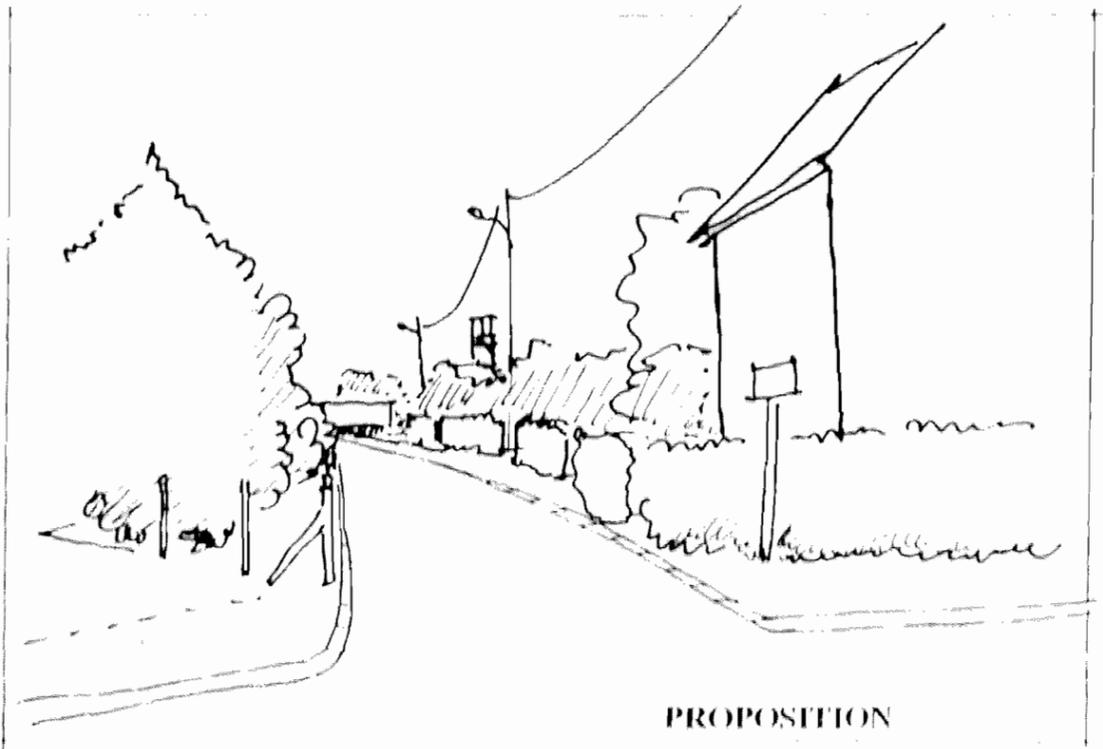


Favoriser les liaisons piétonnes et les aménager.
 Retrouver la liaison de la rue des champs vers le Petit Anhiers.
 Permettre la liaison future vers le patrimoine industriel en évolution dont le devenir peut être valorisant.
 Gérer les espaces délaissés dans le lotissement:
 évacuer les arbres morts; en replanter.
 tondre et entretenir plus régulièrement le gazon.
 disposer de nouvelles boîtes aux lettres mieux intégrées.
 offrir aux habitants l'envie de jardiner: concours de jardin fleuri.





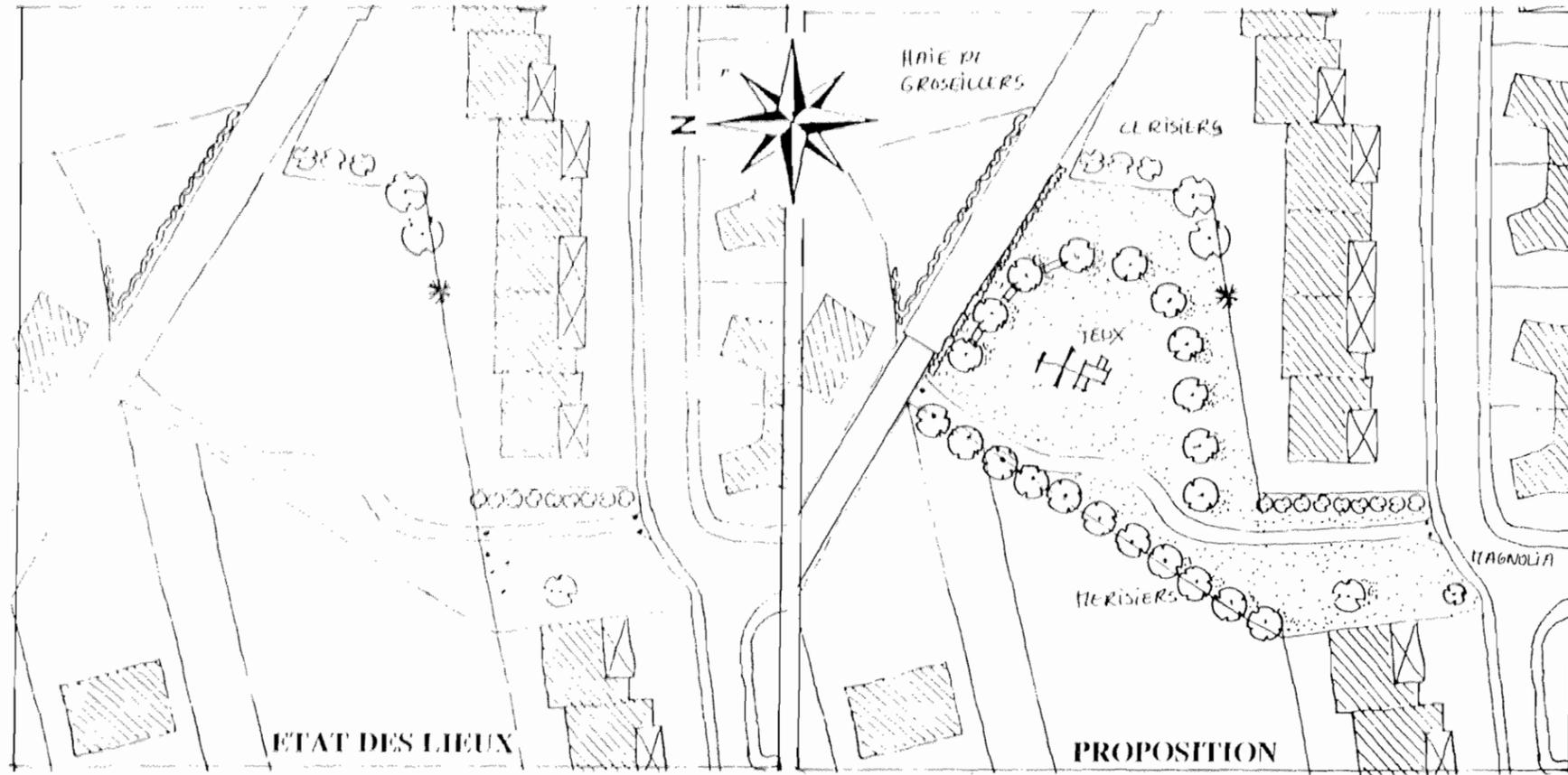
ETAT DES LIEUX



PROPOSITION

Rue des champs

Créer une bordure de briques recuites.
Faire un revêtement d'enrobé.

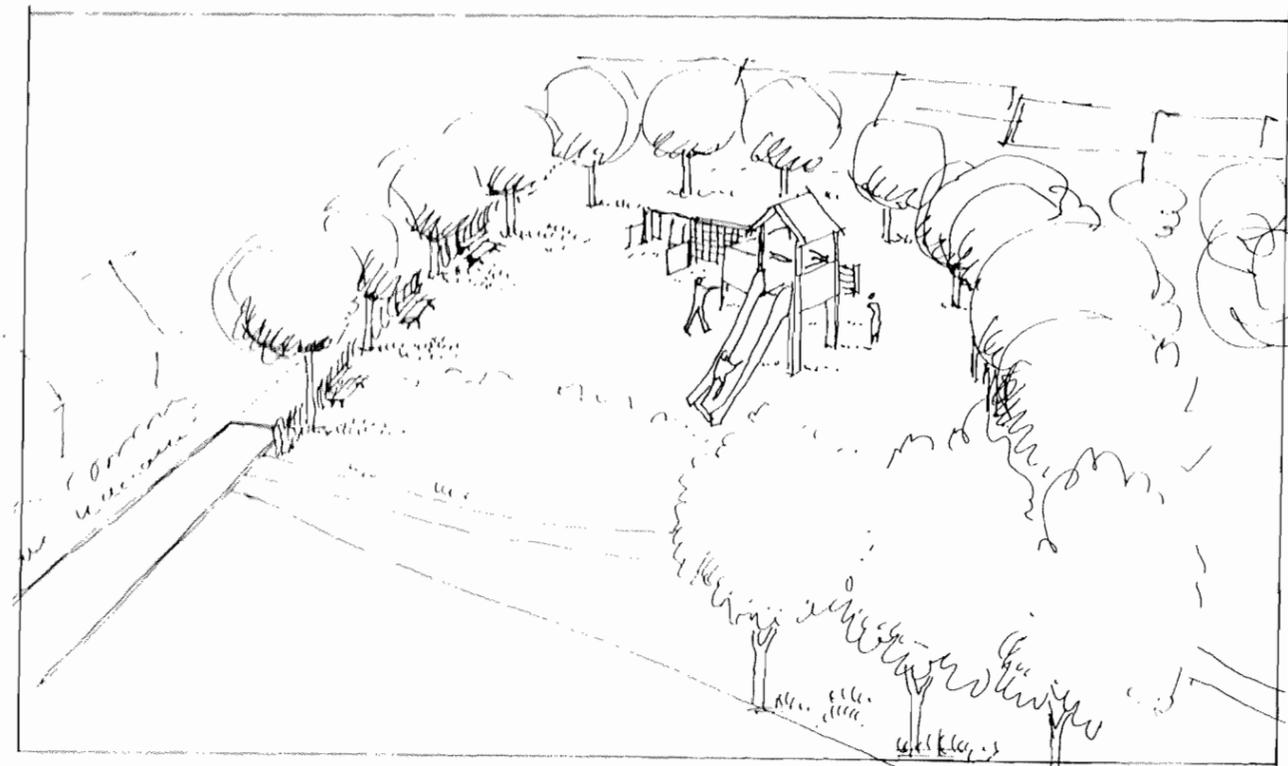


ETAT DES LIEUX

PROPOSITION

Liaison de la rue des champs au lotissement:

- Nettoyage du terrain
- Création d'un petit square de jeux.
- Plantation de cerisiers en arc de cercle.
- Plantation de merisier en alignement.
- Plantation d'un magnolia côté lotissement.
- Plantation d'une haie de groseillers.
- Mise en place d'un jeu et de bancs.



3.3 LIAISON PIETONNE AU LOTISSEMENT

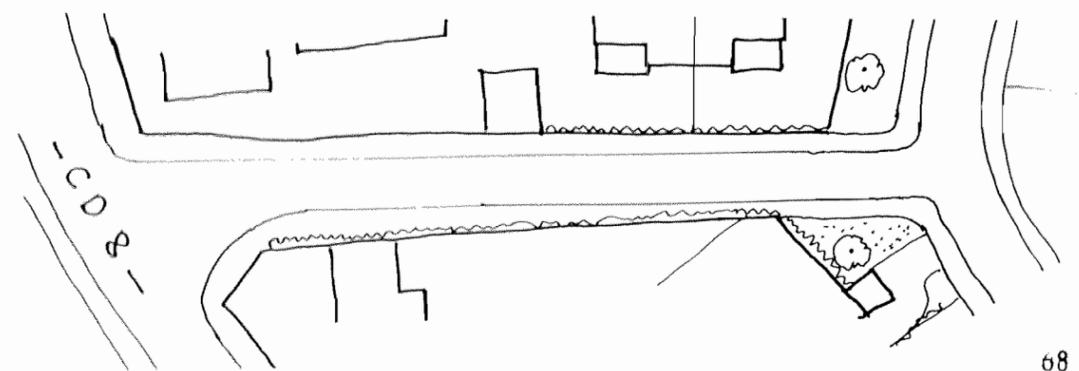
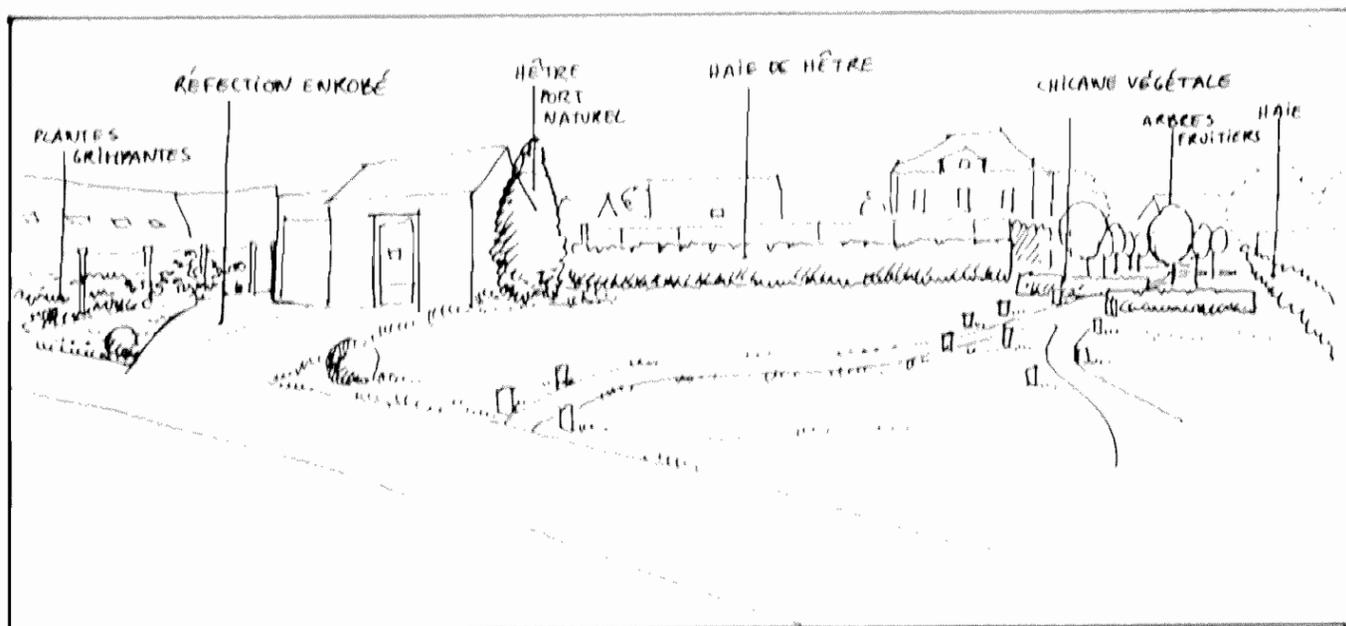


Une parcelle permet de relier à pied le C.D. n°8 au lotissement pour aller vers le centre. Aucun aménagement n'y a été réalisé. Seule, une glissière de sécurité peu esthétique transversale près de la route empêche la circulation de voiture.

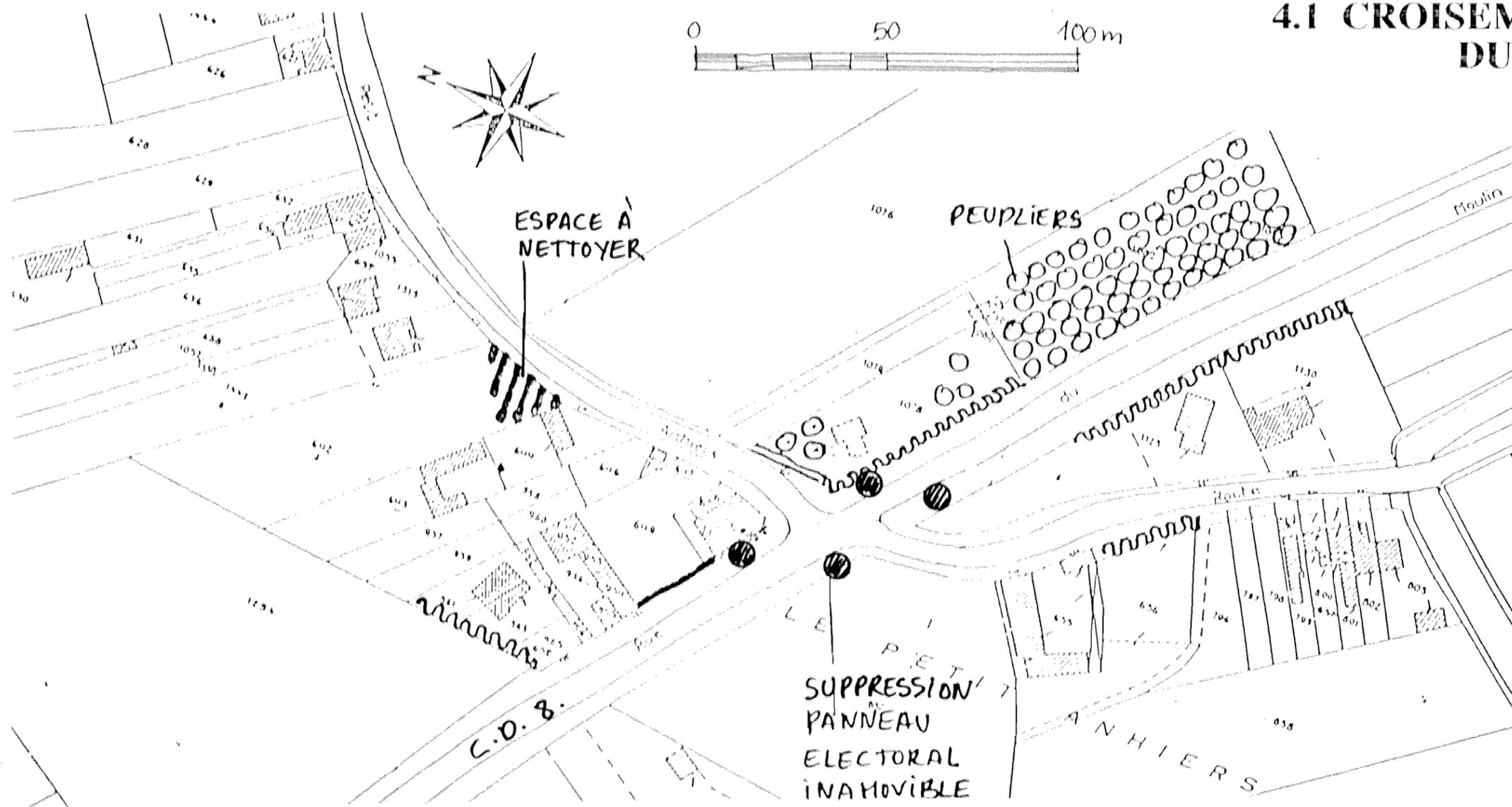
Nous proposons :

- de planter des haies ou des plantes grimpantes le long des murs ou grillages de clôture de cet espace.
- de faire la réfection en enrobé et la mise à niveau d'un regard devant le transformateur.
- de créer des chicanes végétales dissuadant les voitures d'emprunter ce cheminement, en supprimant le dispositif de glissière de sécurité.
- de reprendre les cheminements naturels existants en schiste.
- de planter des arbres fruitiers type pommier, dans la parcelle de passage, et deux hêtres de chaque côté du terrain côté lotissement.

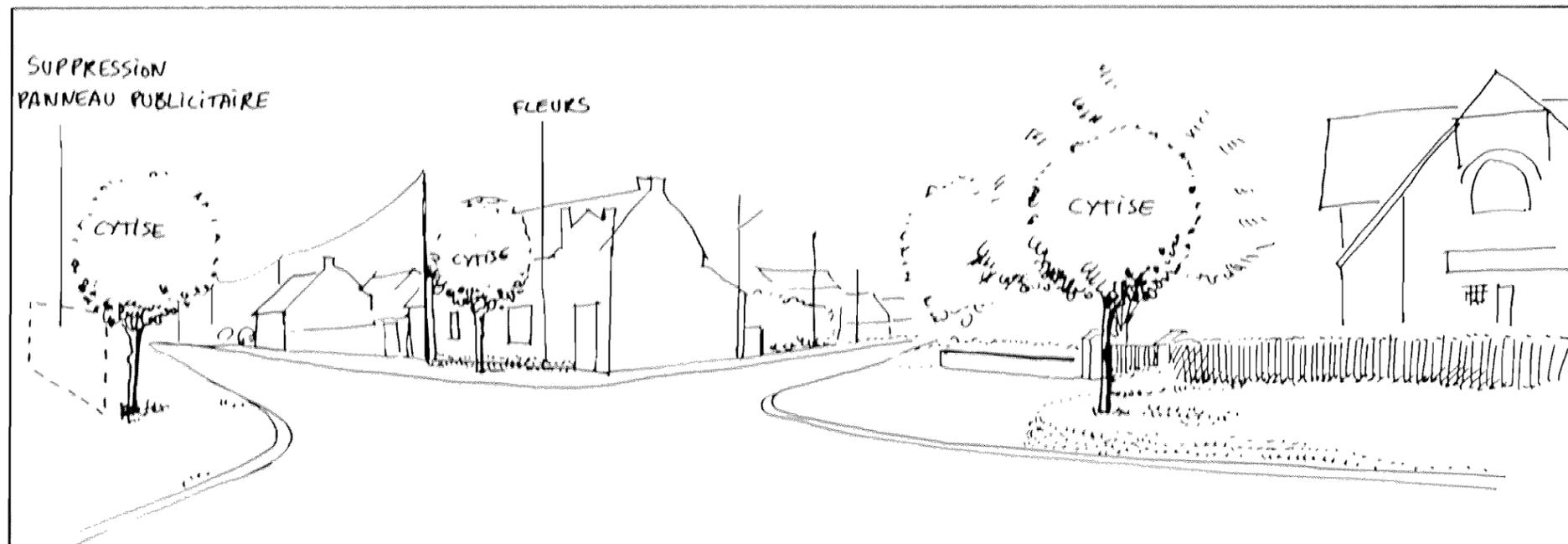
Il est envisagé de rendre ce chemin piéton pour la circulation des voitures, afin de permettre la possibilité de demi-tour des bus. L'aménagement se ferait alors sur le principe suivant:



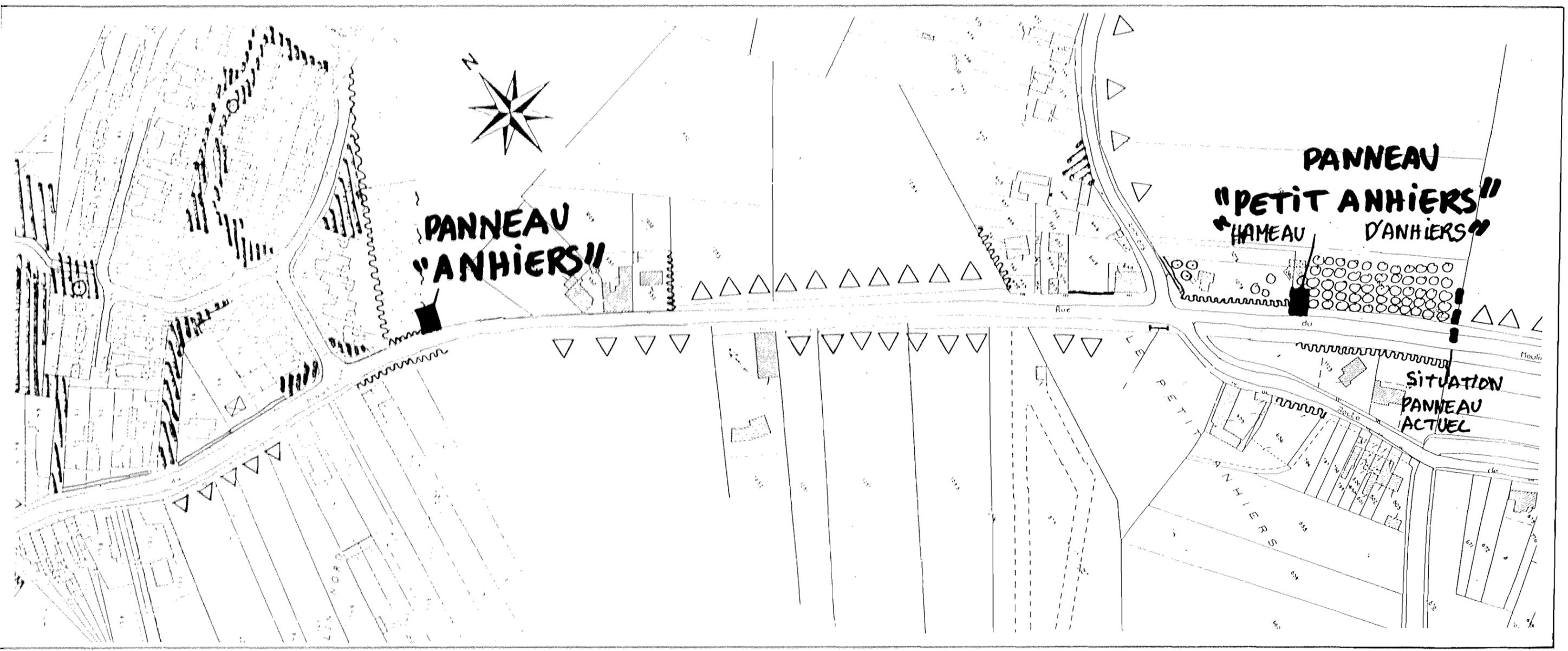
4.1 CROISEMENT DE LA RUE DU PETIT ANHIERS



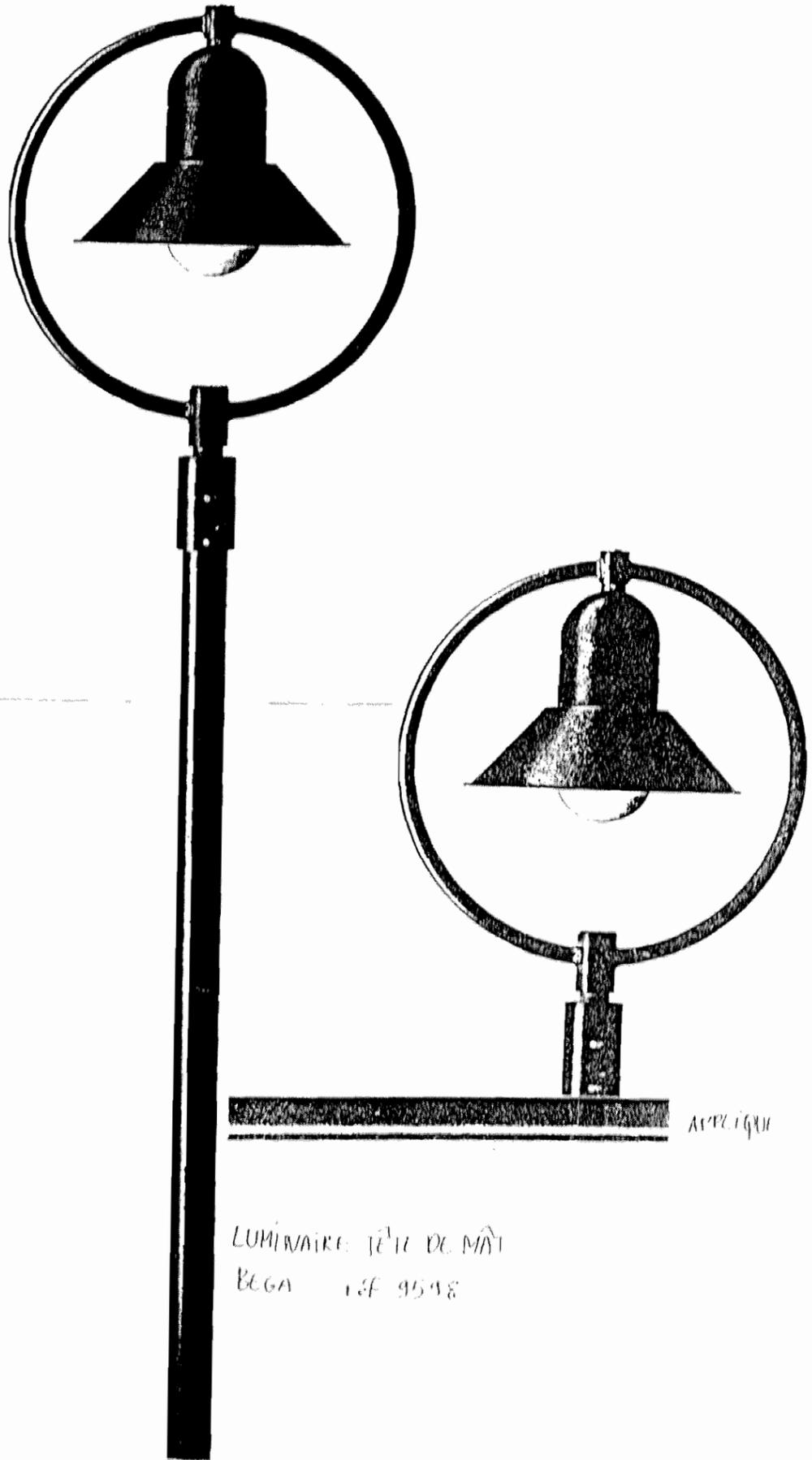
Croisement Est situé dans un milieu rural bâti d'un seul côté du C.D.
 Côté champ ouvert, un panneau préfabriqué fixe, sert de support de publicité.
 Nous proposons le marquage de ce croisement par la plantation de 4 petits arbres tels que des cytises sur tige à la floraison remarquable fin Mai.
 Une incitation à planter des fleurs devant les maisons serait à mettre en oeuvre.
 Le panneau publicitaire peu ornemental mériterait d'être supprimé.



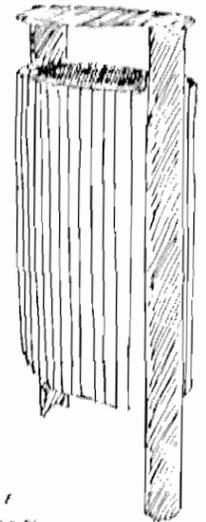
PANNEAU D'ENTREE AU SUD
 Le panneau routier Anhiers est aujourd'hui situé devant la plantation de peupliers du Petit Anhiers. Il nous semble plus judicieux de changer sa place à l'entrée du cimetière d'Anhiers, qui représente la véritable entrée dans le village. Un panneau "Petit Anhiers, hameau d'Anhiers" pourrait être placé après cette plantation de peupliers, avant le croisement du Petit Anhiers.



Il serait souhaitable de développer dans la commune un mobilier urbain homogène et de qualité.



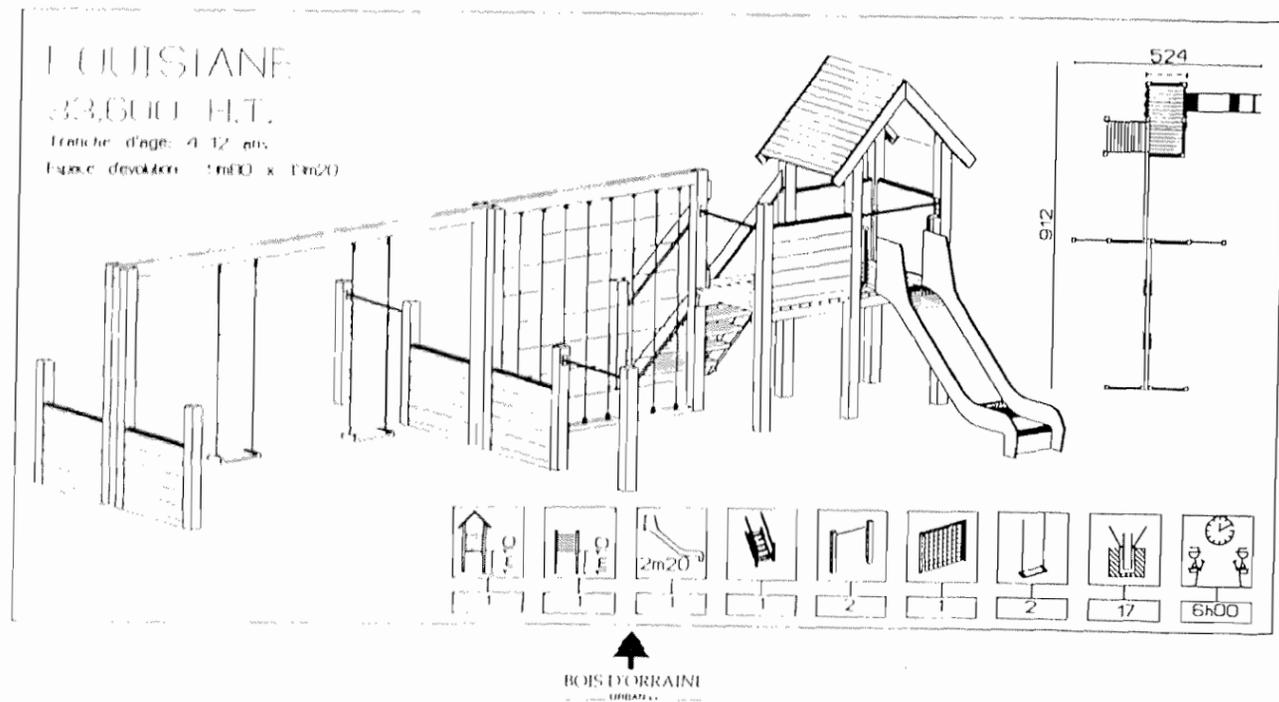
LUMINAIRE: TÊTE DE MÂT
BEGA REF 9598

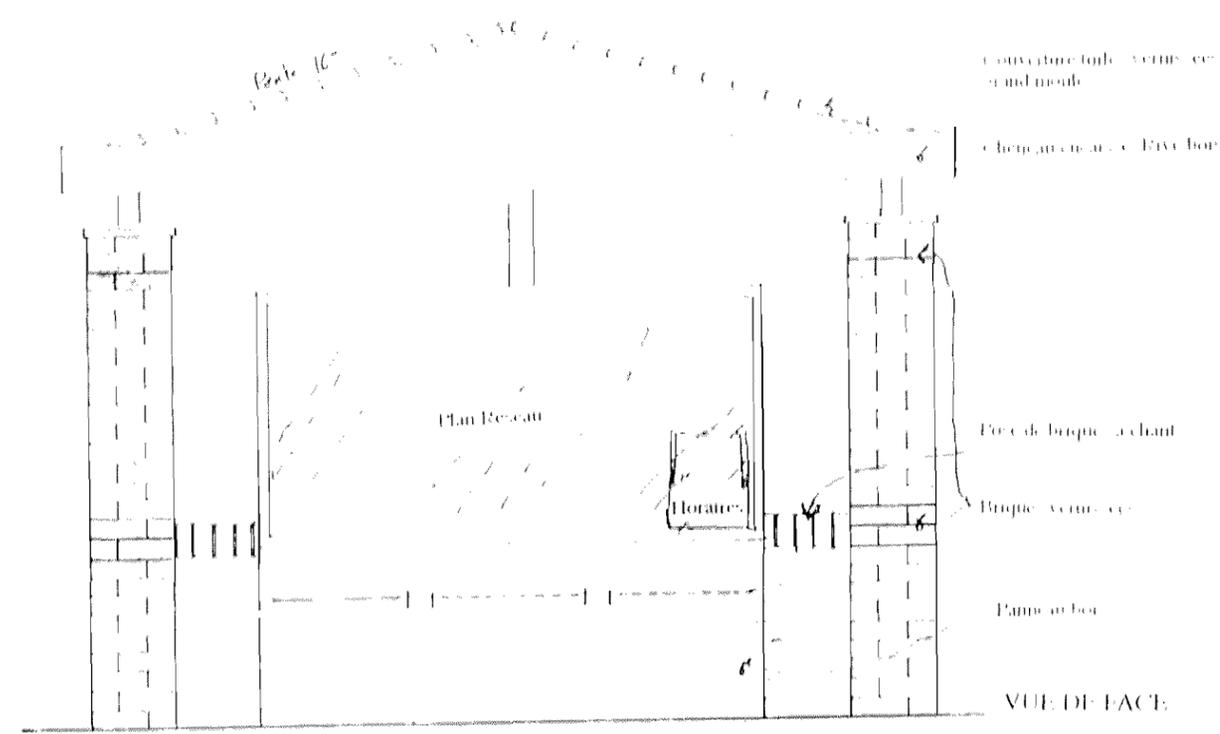
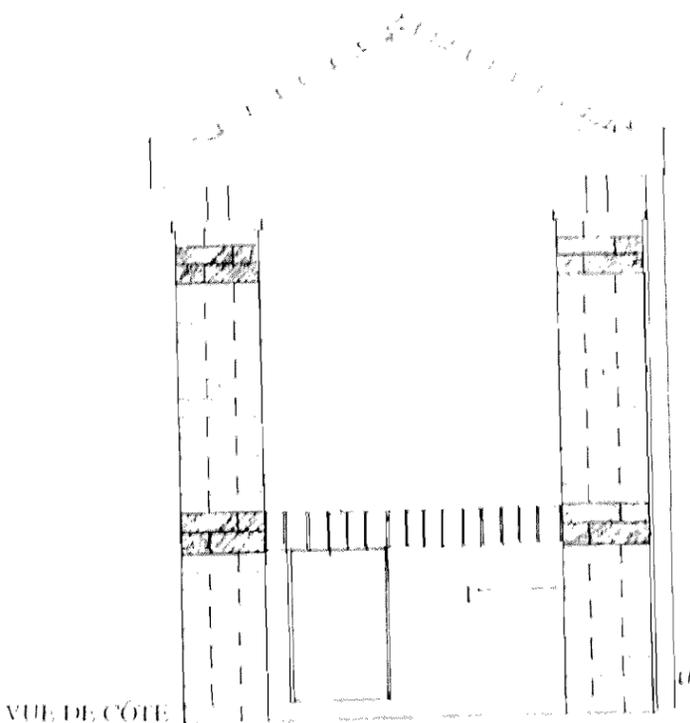


CORBEILLE
SINEU GRAY
REF 598 avec sac extérieur 30 litres



BANC ROYAL
SINEU GRAY
REF 50



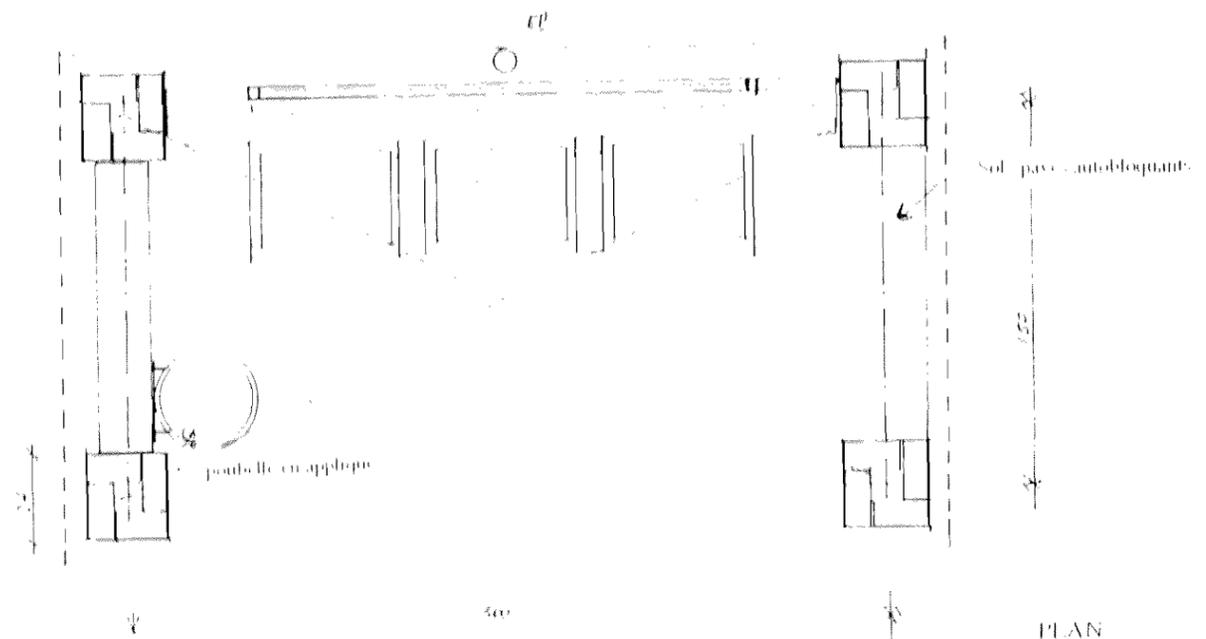
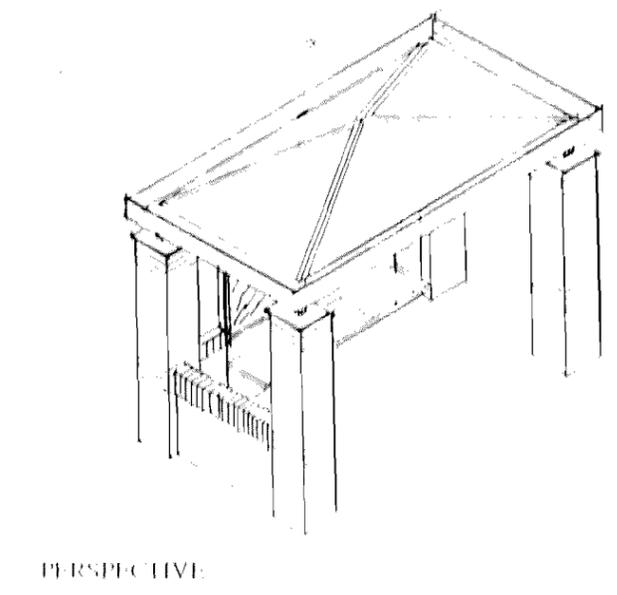


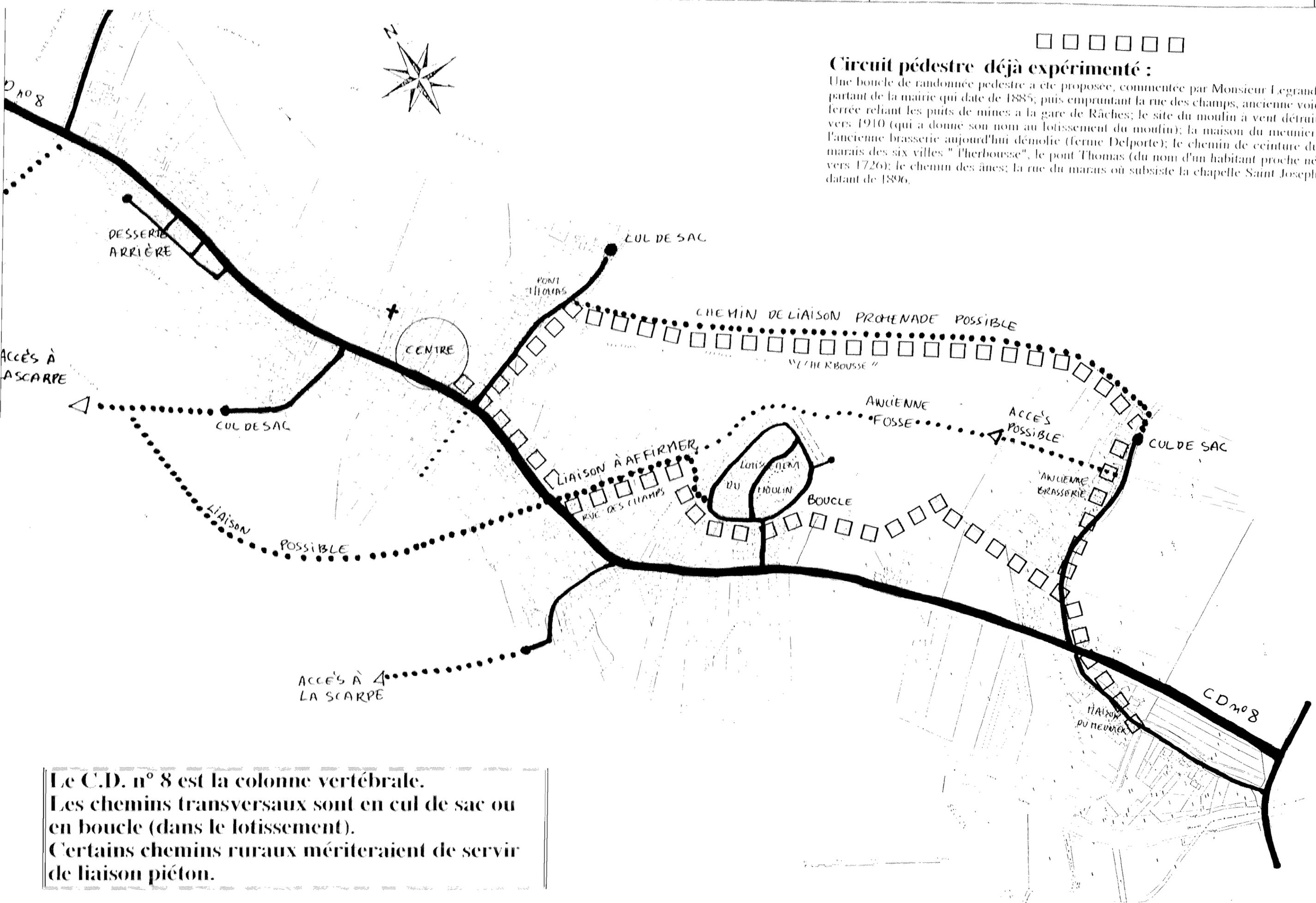
Une ligne de bus sillonne le village de ANHIERS. Nous avons pensé traiter les abris nécessaires de façon homogène, repérable et accueillant de sorte qu'ils servent éventuellement de zone d'attente pour les parents, lorsqu'ils se situent près de l'école. (tel des petits kiosques).

- Réalisé par
- . Poteaux briques compris briques vernissées de couleur
 - . Charpente bois et couverture tuiles vernissées de couleur
 - . Pavés autobloquants au sol délimitant la zone abri bus

- Mobilier urbain :
- . Banc trois places
 - . Poubelle en applique
 - . Eclairage de l'abri et du plan du réseau

Il est important que le village de Anhiers trouve une homogénéité au travers du choix de certains éléments tels que le mobilier urbain, le système d'éclairage des points clés du CD, le traitement des plates bandes devant les habitations, ...
Ainsi le choix porte-t-il sur un matériaux, plutôt bois, acier laqué de couleur, ..., ou sur un design particulier en coordonnant bancs, poubelles, appliques d'éclairage..

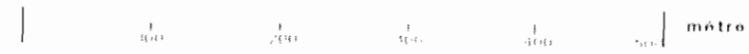




Circuit pédestre déjà expérimenté :
 Une boucle de randonnée pédestre a été proposée, commentée par Monsieur Legrand, partant de la mairie qui date de 1885; puis empruntant la rue des champs, ancienne voie ferrée reliant les puits de mines à la gare de Râches; le site du moulin à vent détruit vers 1910 (qui a donné son nom au lotissement du moulin); la maison du meunier; l'ancienne brasserie aujourd'hui démolie (ferme Delporte); le chemin de ceinture du marais des six villes "l'herbousse", le pont Thomas (du nom d'un habitant proche né vers 1726); le chemin des ânes; la rue du marais où subsiste la chapelle Saint Joseph datant de 1896.

Le C.D. n° 8 est la colonne vertébrale.
Les chemins transversaux sont en cul de sac ou en boucle (dans le lotissement).
Certains chemins ruraux mériteraient de servir de liaison piéton.

COMMUNE DE ANHIERS



Le canal de la Scarpe:

Un contact auprès des voies navigables a montré qu'il existe un projet de curage du canal et d'aménagement des berges de la Scarpe. Celui-ci prévoit une bande d'une largeur de 20 mètres du côté d'Anhiers pour réaliser des espaces paysagers.

Plusieurs procédés de retenue des berges sont envisagés.

Nous avons demandé à ce que, lors de ces aménagements, l'ancienne passerelle reliant Anhiers à l'ancienne usine Grande Paroisse soit reconstruite, permettant des boucles de promenade depuis Râches, Anhiers ou Lallaing.

Les ruisseaux:

Le Godion, le Courant de Râches, le Courant du Décours.

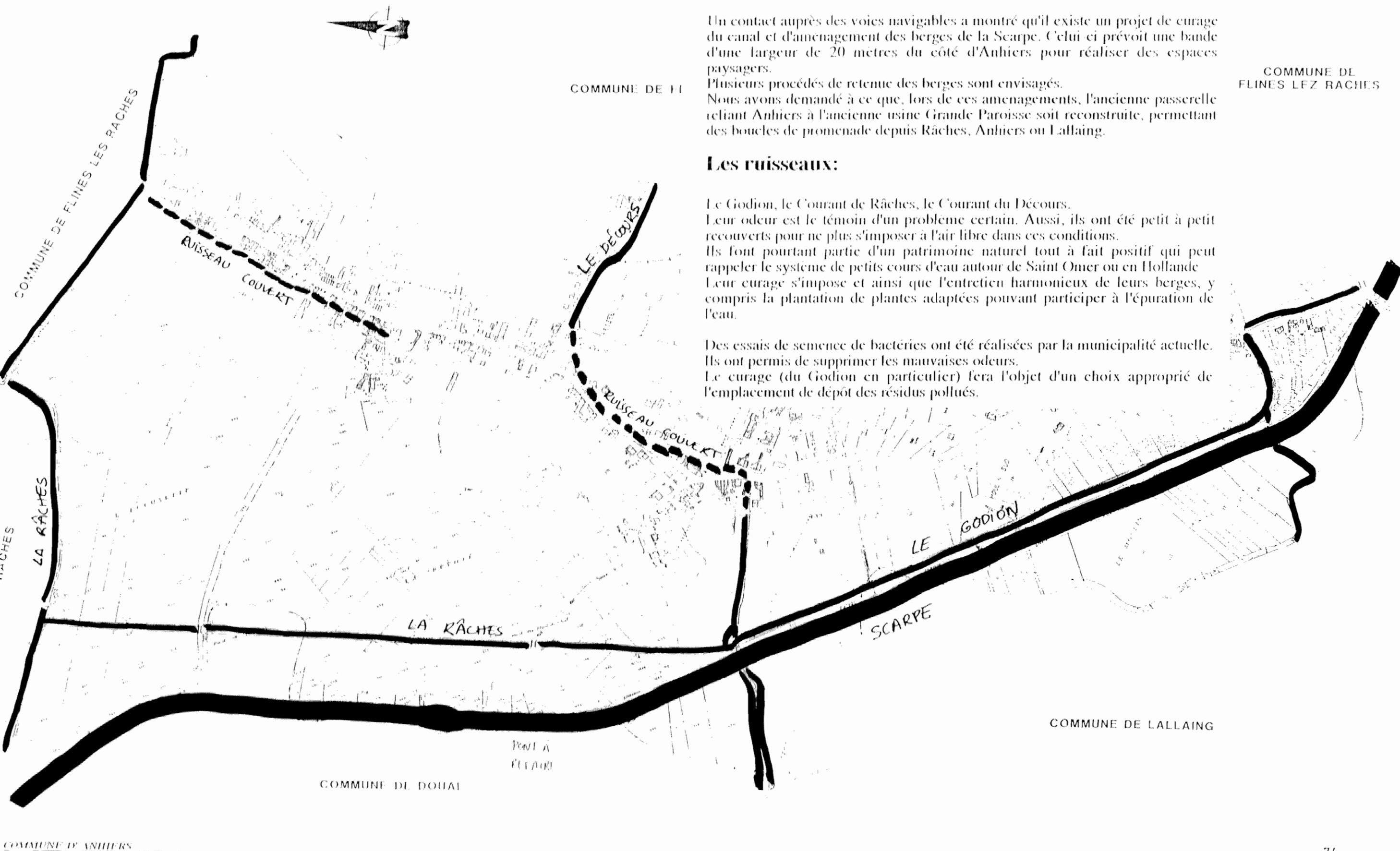
Leur odeur est le témoin d'un problème certain. Aussi, ils ont été petit à petit recouverts pour ne plus s'imposer à l'air libre dans ces conditions.

Ils font pourtant partie d'un patrimoine naturel tout à fait positif qui peut rappeler le système de petits cours d'eau autour de Saint Omer ou en Hollande.

Leur curage s'impose et ainsi que l'entretien harmonieux de leurs berges, y compris la plantation de plantes adaptées pouvant participer à l'épuration de l'eau.

Des essais de semence de bactéries ont été réalisées par la municipalité actuelle. Ils ont permis de supprimer les mauvaises odeurs.

Le curage (du Godion en particulier) fera l'objet d'un choix approprié de l'emplacement de dépôt des résidus pollués.





Les traces du patrimoine industriel d'Anhiers restent tels des témoins silencieux de l'histoire du pays. On pourrait les comparer à l'abbaye de Jumièges en ruine, près de Rouen en Normandie.

L'espace du terril arrasé représente à lui seul un potentiel de verdure remarquable.

La première partie de l'étude expose le bâti et le végétal de ce site (chapitre I-3 végétation et I-4 Patrimoine industriel).

Aussi il nous semble prioritaire de tirer parti de cet ensemble afin de:

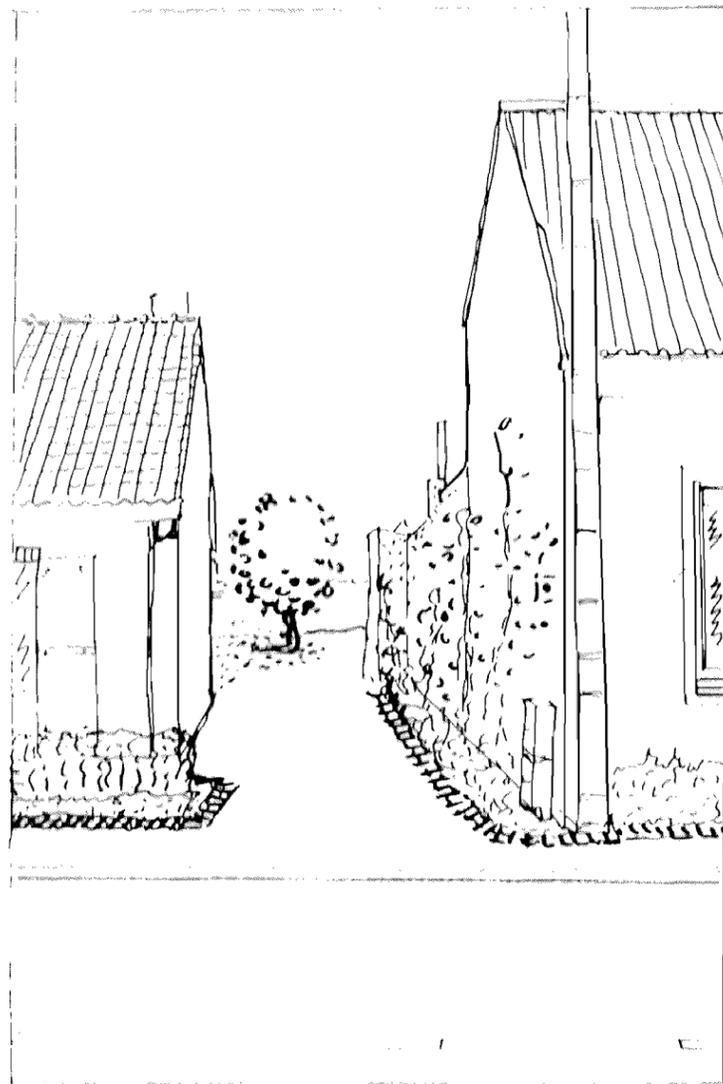
- sauver le magnifique chevalement en béton, qui domine le paysage alentour.
- trouver une vocation au bâtiment dont le volume est remarquable.
- mettre en valeur le paysage boisé adossé et le rendre accessible au promeneur.

Pour cela, il serait important que la municipalité prenne des dispositions pour mettre en oeuvre un programme de sauvetage de cet ensemble, point primordial de son territoire.

ETAT DES LIEUX



PROPOSITION

SENSIBILISATION AUPRES DES RIVERAINS

Chaque habitant d'Anhiers doit participer à l'amélioration du cadre de vie du village et une mobilisation générale permettra de véritablement transfigurer l'image de la commune.

Les moyens d'intervention sont simples :

- . Evacuation des encombrants polluant le paysage visuel
 - . Reprise des enduits, ou des matériaux destinés à être recouverts (type parpaings, briques plâtrières).
 - . Plantation de haies, plates-bandes ou bordures, plantes grimpantes, selon une règle de variation et d'homogénéité .
- Les matériaux utilisés pour contenir les fleurs et plantes doivent être peu nombreux et se décliner selon les goûts de chaque riverain en les mettant en oeuvre selon la nomenclature énoncée au chapitre "Sensibilisation : Bordures ".

PALETTE COLORISTIQUE

Le village de Anhiers doit retrouver une homogénéité au travers de certains éléments; par exemple comme nous l'avons vu, à travers le mobilier urbain, certaines espèces de végétaux à fruits, ou ornementaux, mais aussi à travers une constante coloristique. Aussi, proposons-nous une gamme de couleur à employer de préférence, qui peut s'adapter aussi bien aux menuiseries extérieures, qu'aux éléments de serrurerie, (portails, grilles, etc).

Mobilier Urbain



Menuiseries

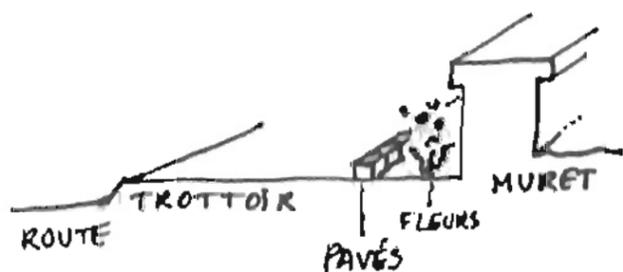


Porches



Grilles, portails





Bergenia

PALETTE DE FLEURS A PLANTER LE LONG DES MURS



Hypericum calycinum



Oxalis



Campanula muralis



Cerastium tomentosum

Floraison hivernale

Vivaces:

- Bergenia cordifolia
- Primula (Primevère)

Bulbes:

- Galanthus nivalis (Perce neige)

Floraison printanière

Vivaces:

- Cerastium tomentosum (Céraiste)
- Campanula muralis (Campanule)
- Oxalis

- Iris germanica

- Vinca minor (pervenche)

Bisannuelles:

- Myosotis
- Cheiranthus cheiri (Giroflée)

Bulbes:

- Narcisses
- Hyacinthoïdes non scriptus (Jacinthe des bois)

Floraison estivale

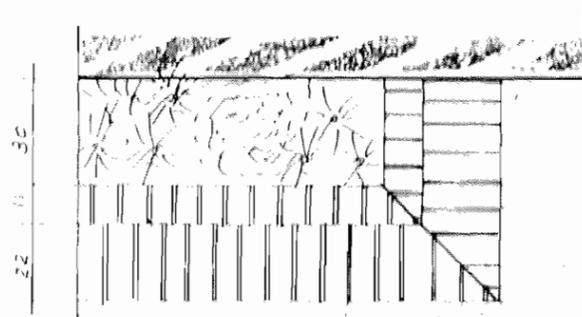
Vivaces:

- Hypericum calycinum (millepertuis)
- Crocosmia moutbretia
- Dianthus gratianopolitanus (Oeillet)

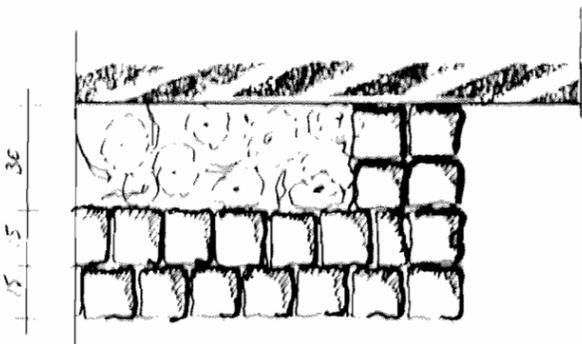
Floraison d'automne

Vivaces:

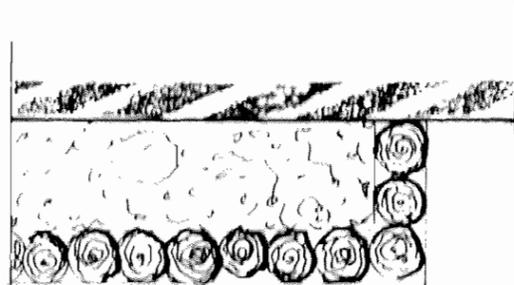
- Sedum spectabile



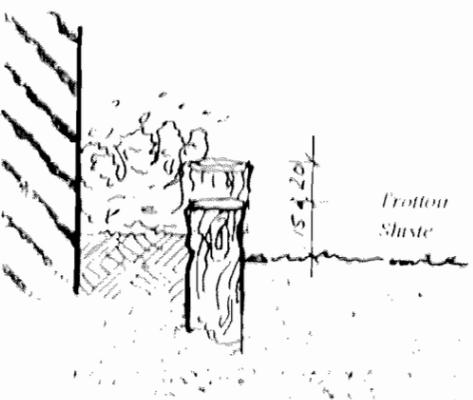
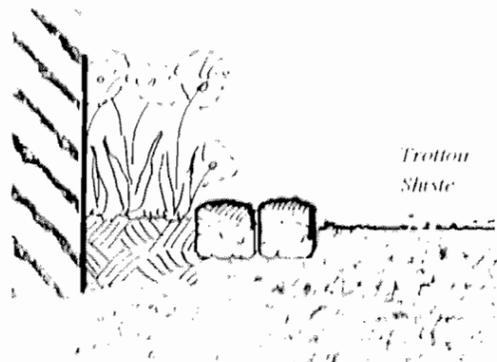
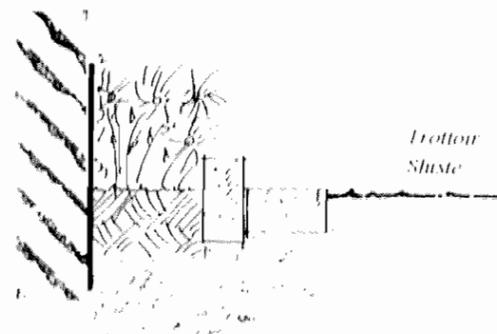
Bordure BRIQUES



Bordure PAVES



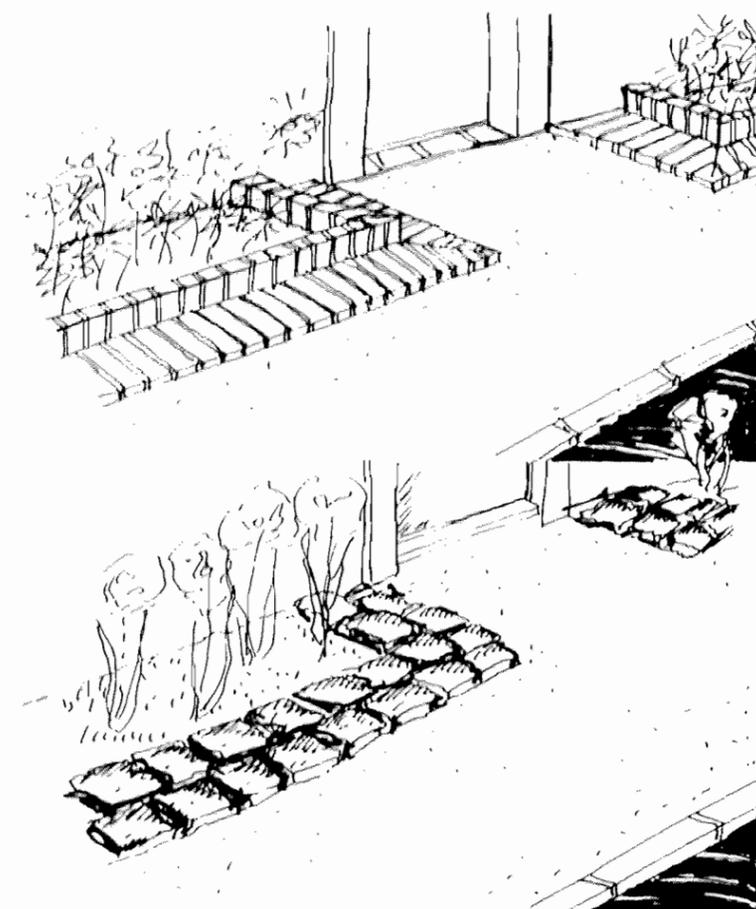
Bordure BOIS



PLAN

1/30

COUPE



Les bordures des plates-bandes doivent obéir à une même règle de variation et d'homogénéité. Les matériaux utilisés pour contenir les fleurs et plantes doivent être peu nombreux et se décliner selon les goûts de chaque riverain en les mettant en oeuvre selon une nomenclature énoncée. Certains matériaux doivent être proscrits, tels que tuiles ancrées verticalement ou bordures béton qui ne conviennent ni à la région, ni à l'esprit de Anhiers.

La plupart des habitations sont situées en alignement de la route. Certaines, en recul, devraient aussi respecter un cahier des charges autorisant ou non l'utilisation de certains matériaux, de certains types de haies.